



République d'Haïti - Communauté européenne

**Document de stratégie pays
et
programme indicatif national**

pour la période 2008 - 2013

Le gouvernement de la République d'Haïti et la Commission européenne conviennent de ce qui suit :

- (1) Le gouvernement de la République d'Haïti, (représenté par M Price Pady, Ordonnateur National du Fonds européen de développement) et la Commission européenne (représentée par M. Francesco Gosetti di Sturmeck, Chef de la Délégation en Haïti), ci-après dénommés «les parties», se sont rencontrés à plusieurs reprises à Port au Prince de novembre 2006 à mars 2008 en vue de déterminer les orientations générales de la coopération pour la période 2008-2013.
Ces entretiens ont permis d'établir le document de stratégie pays et un programme indicatif de l'aide communautaire en faveur de la République d'Haïti, conformément aux dispositions des articles 2 et 4 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, signé à Cotonou le 23 juin 2000 tel que révisé à Luxembourg le 25 juin 2005. Ces entretiens clôturent le processus de programmation en République d'Haïti.
Le document de stratégie par pays et le programme indicatif sont joints en annexe au présent document.
- (2) En ce qui concerne les ressources financières programmables indicatives que la Communauté envisage de mettre à la disposition de la République d'Haïti pour la période 2008-2013, un montant de 291 millions d'euros est prévu pour l'enveloppe visée à l'article 3, paragraphe 2, point a), de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE (enveloppe A) et un montant de 13,6 millions d'euros est prévu pour l'enveloppe visée à l'article 3, paragraphe 2, point b) (enveloppe B). Ces enveloppes ne constituent pas des droits et peuvent être revues par la Communauté européenne après clôture des revues à mi-parcours et en fin de parcours, conformément à l'article 5, paragraphe 7, de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE.
- (3) L'enveloppe A est destinée au soutien macroéconomique, aux politiques sectorielles, aux programmes et projets en appui aux domaines de concentration ou non de l'assistance communautaire. Le programme indicatif de la partie 2 concerne les ressources de l'enveloppe A. Il tient également compte des financements dont la République d'Haïti bénéficie ou pourrait bénéficier dans le cadre d'autres ressources communautaires. Il ne préjuge pas les décisions de financement de la Commission.
- (4) L'enveloppe B est destinée à couvrir des besoins imprévus, tels que l'aide d'urgence lorsqu'une telle aide ne peut être financée par le budget de l'UE, des contributions à des initiatives d'allégement de la dette convenues au niveau international ainsi qu'un soutien destiné à atténuer les effets négatifs de l'instabilité des recettes d'exportation. L'enveloppe B sera mobilisée selon des mécanismes et procédures spécifiques et, de ce fait, ne fait pas encore partie intégrante du programme indicatif.
- (5) Les ressources peuvent être engagées dans le cadre du présent document de stratégie par pays et du programme indicatif dès l'entrée en vigueur du cadre financier pluriannuel du 10^e FED pour la période 2008-2013 de l'accord de partenariat ACP-CE révisé, mais pas avant le 1^{er} janvier 2008. Les décisions de financement concernant les projets et les programmes peuvent être prises par la Commission européenne à la demande de la République d'Haïti dans les limites des enveloppes A et B citées dans le présent document. Des décisions de financement peuvent également être prises sur base de l'article 15, paragraphe 4, conjointement avec l'article 4, paragraphe 1, point d), de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE pour l'appui aux acteurs non étatiques ou sur base de l'article 72, paragraphe 6, de l'accord de partenariat ACP-CE pour l'aide humanitaire et d'urgence financée à partir de l'enveloppe B. Les décisions

de financement seront prises et mises œuvre conformément aux règles et procédures prévues dans les règlements du Conseil CE sur la mise en œuvre du 10^e FED et sur le règlement financier applicable au 10^e FED et dans l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE.

- (6) La Banque européenne d'investissement peut contribuer à la mise en œuvre du présent document de stratégie par pays par des opérations financées sur la facilité d'investissement et/ou sur ses ressources propres, conformément aux paragraphes 2, point c), et 3 de l'annexe Ibis à l'accord de partenariat ACP-CE portant sur le cadre financier pluriannuel du 10^e FED pour la période 2008-2013.
- (7) Conformément à l'article 5 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, l'ordonnateur national et le chef de délégation procèdent chaque année à une revue opérationnelle du programme indicatif ainsi qu'à des revues à mi-parcours et en fin de parcours du document de stratégie par pays et du programme indicatif, en tenant compte notamment des résultats acquis et des besoins actualisés.
La revue à mi-parcours sera effectuée en 2010 et la révision en fin de parcours en 2012. À la suite de chacune de ces deux revues effectuées, la Commission au nom de la Communauté peut revoir la dotation en tenant compte des besoins actualisés et des performances.
Sans préjudice de l'article 5, paragraphe 7, de l'annexe IV concernant les revues, les enveloppes peuvent être augmentées, conformément à l'article 3, paragraphe 5, de l'annexe IV, pour répondre à des besoins spéciaux ou des performances exceptionnelles.
- (8) L'accord des deux parties sur le présent document de stratégie par pays et le programme indicatif national, sous réserve de la ratification et de l'entrée en vigueur de l'accord de partenariat ACP-CE révisé et du cadre financier pluriannuel du 10^e FED pour la période 2008-2013, sera considéré comme définitivement acquis dans un délai de huit semaines à compter de la date de signature, sauf communication contraire de l'une ou de l'autre partie effectuée avant ce terme.

Fait à Port au Prince, le 5/12/2008

Pour le gouvernement de la République
d'Haïti



Michèle Duvivier Pierre-Louis
Premier Ministre



Pour la Commission Européenne



Francesco Gosetti di Strameck
Chef de Délégation



Table des matières

RÉSUMÉ	5
PARTIE 1: DOCUMENT DE STRATÉGIE	6
CHAPITRE I – CADRE DES RELATIONS ENTRE LE DONATEUR ET LE PAYS	
PARTENAIRE	6
1. Objectifs généraux de la politique extérieure de l'UE	6
2. Objectifs stratégiques de la coopération avec la République d'Haïti.....	6
3. Principaux accords bilatéraux avec la République d'Haïti	7
CHAPITRE II - DIAGNOSTIC DU PAYS	8
1. Analyse de la situation politique, économique, sociale et environnementale	8
A. Situation politique et institutionnelle	8
B. Situation économique et commerciale	10
C. Situation sociale	13
D. La situation environnementale	15
E. Le pays dans le contexte international	15
2. Analyse de la réduction de la pauvreté	16
3. La stratégie de développement du pays	17
4. Analyse de la viabilité des politiques actuelles et des défis à moyen terme	18
CHAPITRE III - VUE D'ENSEMBLE DE LA COOPÉRATION PASSÉE ET PRÉSENTE	
DE LA COMMISSION EUROPÉENNE, COMPLÉMENTARITÉ ET COHÉRENCE	19
1. La coopération récente de la Communauté européenne.....	19
A. Autres instruments	21
2. Informations sur les programmes des États membres et des autres donateurs.....	22
3. Autres politiques de l'Union européenne	23
4. Description du dialogue politique avec le pays partenaire.....	23
5. Description de l'état du partenariat avec le pays bénéficiaire et des progrès dans le processus	
d'harmonisation.....	23
6. Analyse de la cohérence de la politique de développement.....	24
PARTIE 2 - STRATÉGIE CONJOINTE DE RÉPONSE	26
1. Premier domaine de concentration : les infrastructures	27
2. Deuxième domaine de concentration : la gouvernance.....	28
3. Troisième domaine de concentration : l'éducation.....	29
4. Appui budgétaire général.....	29
5. Secteurs hors concentration : santé, eau, assainissement, secteur culturel, intégration régionale.....	30
6. Les facteurs de risque	30
Programme indicatif	32
I.1 Introduction	32
I.2 Instruments financiers	32
I.3 Domaines de concentration	33
I.4 Appui budgétaire général	37
I.5 Autres programmes	40
I.6 Cadre d'intervention et indicateurs de performance	42
I.7 Calendrier des engagements et décaissements indicatifs	46
I.8 Chronogramme d'activités	48
Appendices	49

RÉSUMÉ

Depuis la chute des Duvalier, en 1986, Haïti a traversé une succession de crises institutionnelles et politiques qui ont culminé avec le départ du président Aristide, en février 2004. Au cours de ces années de conflit et de mauvaise gouvernance, l'État a connu une décapitalisation continue qui a fortement hypothéqué sa capacité à prévoir, à mettre en œuvre et à coordonner ses priorités de développement. L'État n'a pas pu fournir les services de base minimaux à une population déjà très vulnérable. Le secteur privé est resté prudent dans ses investissements et le pays a perdu son faible tissu industriel. La société civile émergente s'est investie dans la fourniture de service de base, cependant l'absence de politiques sectorielles n'a pas permis de capitaliser sur ces ressources.

Le gouvernement de transition s'est engagé dans une meilleure gouvernance politique et économique qui a permis la tenue d'élections crédibles en 2006. Le pays dispose désormais d'un président élu, d'un gouvernement de coalition, d'un Parlement et d'élus locaux et municipaux. Après des années de polarisation extrême, le pays connaît un climat plus serein où les libertés fondamentales sont mieux respectées.

Le gouvernement, issu des urnes, considère la restauration de l'État comme sa priorité. Il est accompagné dans ce processus de redressement par la mission des Nations Unies pour la stabilisation d'Haïti (*MINUSTAH*) et par la communauté internationale qui s'est fortement mobilisée ces dernières années dans le cadre de coopération intérimaire (CCI) qui a fixé les besoins et les objectifs de reconstruction. Un document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSNCRP) a été finalisé en 2007 pour inscrire dans la durée ces objectifs de développement.

Cependant, la situation sécuritaire reste tendue, principalement dans la capitale, et les défaillances du système judiciaire handicapent encore lourdement l'affirmation de l'état de droit. L'impunité, la corruption et le climat d'insécurité, alimentés par le commerce illicite de la drogue et par les revenus des activités criminelles, touchent tous les secteurs de la population et hypothèquent le redémarrage économique.

La coopération communautaire a souffert de cette absence de gouvernance et, suite à la crise politique de 2000, les reliquats ont été «réorientées au bénéfice des populations» dans le cadre des «mesures appropriées» de l'article 96 de l'accord de Cotonou. Après la levée de ces mesures en 2004, les ressources disponibles ont été intégralement consacrées à la réhabilitation dans une situation de post-conflit et au soutien de la démocratie à travers l'appui au processus électoral.

La programmation de l'Union européenne, qui, pour la première fois, a été réalisée conjointement avec les États membres, retient trois secteurs de concentration, qui répondent à son objectif premier de réduction de la pauvreté: l'éducation, la consolidation de la gouvernance et la réhabilitation des infrastructures, principalement routières. En s'appuyant sur la valorisation du capital humain, qui reste la meilleure ressource du pays, l'objectif est de redonner à l'État central, mais aussi aux collectivités territoriales, les moyens de gouverner, tout en renforçant les bases de la croissance par l'investissement dans la réhabilitation des infrastructures.

Afin d'exploiter au mieux la complémentarité avec les interventions des États membres, les ressources du programme indicatif du 10^e FED de la Communauté européenne prendront plus spécifiquement en charge l'appui à la décentralisation et la restructuration du réseau routier.

PARTIE 1: DOCUMENT DE STRATÉGIE

CHAPITRE I – CADRE DES RELATIONS ENTRE LE DONATEUR ET LE PAYS PARTENAIRE

1. Objectifs généraux de la politique extérieure de l'UE

Conformément à l'article 177 du traité instituant la Communauté européenne, la politique de la Communauté dans le domaine de la coopération au développement favorise:

- le développement économique et social durable des pays en développement et plus particulièrement des pays les plus défavorisés d'entre eux;
- l'insertion harmonieuse et progressive des pays en développement dans l'économie mondiale;
- la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.

L'Europe doit s'assigner un rôle cohérent de **partenaire mondial**, sous-tendu par ses valeurs fondamentales, en assumant des responsabilités régionales, en favorisant le rayonnement du développement durable et en contribuant à la sécurité civile et stratégique.

L'Union a mis au point une vaste gamme d'outils de relations extérieures (politique commerciale commune, coopération au travers d'accords bilatéraux et multilatéraux, coopération au développement, politique étrangère et de sécurité commune, politiques de défense et de sécurité communes, aide humanitaire et assistance financière), ainsi que la projection externe des politiques internes (énergie, environnement, transport, justice et affaires intérieures, etc.).

L'action extérieure de l'Union - qui englobe la politique étrangère et de sécurité commune, la politique commerciale commune et la coopération avec les pays tiers - fournit un cadre permettant à la fois de rassembler tous les instruments communautaires et de mettre progressivement en place un ensemble d'actions communes reposant sur des positions communes dans le domaine plus vaste des relations politiques.

En conséquence de l'élargissement, l'UE s'est vue confier des responsabilités encore plus importantes, en tant que chef de file régional et partenaire mondial. Elle devrait donc renforcer sa capacité à promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit et concentrer ses efforts sur la lutte contre la pauvreté, tant dans son voisinage que par ses politiques multilatérales et bilatérales, qui visent essentiellement le développement durable et la stabilité politique. De cette façon, l'UE parviendra à une véritable cohérence entre son agenda intérieur et son agenda extérieur, contribuant ainsi à la sécurité et à la prospérité à l'échelle mondiale.

2. Objectifs stratégiques de la coopération avec la République d'Haïti

Les objectifs du traité instituant la Communauté européenne sont confirmés à l'article 1^{er} de l'accord de partenariat ACP-CE, signé à Cotonou le 23 juin 2000 tel que révisé à Luxembourg le 25 juin 2005. L'objectif général de l'accord de Cotonou est de promouvoir une approche stratégique commune de la réduction de la pauvreté, qui soit compatible avec les objectifs du développement durable, ainsi que de l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale. La coopération entre la Communauté européenne et la République d'Haïti poursuivra ces objectifs, en prenant en compte les principes fondamentaux définis à l'article 2 de l'accord de Cotonou, notamment l'encouragement de l'appropriation de la stratégie par les

pays et les populations concernés, et les éléments essentiels et l'élément fondamental définis aux articles 9 et 11, point b), de l'accord.

Si le traité et l'accord de Cotonou constituent la base juridique de la relation de la CE avec les pays ACP, le *consensus européen sur le développement* récemment adopté définit le cadre général de la politique au niveau de l'UE. L'objectif général et principal de la politique de développement de l'UE est la réduction de la pauvreté dans le cadre du développement durable, conformément à l'agenda international et en tenant compte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Parmi les autres objectifs importants figurent également les droits de l'homme et la bonne gouvernance.

Une meilleure efficacité de l'aide est également essentielle à la réduction de la pauvreté. En conséquence, l'UE entend faire progresser la coordination et l'harmonisation. Elle favorisera une meilleure complémentarité des donateurs en œuvrant en faveur d'une programmation pluriannuelle commune fondée sur les stratégies et les procédures des pays partenaires, les instruments communs de mise en œuvre, les missions communes menées par les donateurs et l'utilisation de dispositifs de cofinancement. L'UE aura le premier rôle dans la mise en œuvre des engagements relatifs à l'efficacité de l'aide énoncés dans la déclaration de Paris et tirera profit de l'expérience des nouveaux États membres afin de renforcer leur rôle en tant que donateurs.

Elle fera progresser la cohérence des politiques au service du développement dans de nombreux secteurs. Il s'agit de permettre à toutes les politiques de l'UE, n'ayant pas trait à l'aide, de soutenir les pays en développement dans leurs efforts pour atteindre les OMD.

Afin d'accroître son impact, la programmation nationale et régionale de la Communauté vise à se concentrer, grâce au dialogue avec la République d'Haïti, sur un nombre limité de domaines prioritaires dans lesquels elle a développé un avantage comparatif¹.

Inspirée par le «consensus européen» et tenant compte du principe de concentration, la programmation du 10^e FED se fonde, pour la première fois, sur une analyse commune et exprime une vision partagée avec les États membres qui se sont associés à la préparation et à la définition d'une stratégie articulée de réponse aux principaux défis auxquels est confrontée la République d'Haïti.²

3. Principaux accords bilatéraux avec la République d'Haïti

La durée de l'accord de Cotonou est de vingt ans (2000-2020): Les préférences tarifaires non réciproques accordées actuellement à tous les États ACP ont été maintenues jusqu'au 31 décembre 2007.

Un accord de partenariat économique (APE UE-Caraïbes) a été finalisé en décembre 2007 entre la Commission européenne, d'une part, et les États ACP des Caraïbes, représentés par le *CARIFORUM*, d'autre part. Cet accord devrait entrer en vigueur 2008. La République d'Haïti a été partie prenante des négociations de l'accord au travers des instances régionales dont elle est membre.

¹ Les domaines de concentration sont: le commerce et l'intégration régionale; l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles; les infrastructures, les communications et les transports; l'eau et l'énergie; le développement rural, l'aménagement du territoire, l'agriculture et la sécurité alimentaire; la gouvernance, la démocratie, les droits de l'homme et le soutien aux réformes économiques et institutionnelles; la prévention des conflits dans les États fragiles; le développement humain; la cohésion sociale et l'emploi.

² La République d'Allemagne, l'Espagne, la France et la Suède se sont plus particulièrement joints à la Commission européenne dans l'exercice de programmation.

CHAPITRE II - DIAGNOSTIC DU PAYS

La République d'Haïti sort d'une longue période de turbulences politiques et de mauvaise gouvernance qui a entraîné une dégradation continue du niveau de vie des populations sur plus de vingt ans. Les défis sont multiples et structurels. L'isolement dans lequel le pays a été entraîné ne lui a pas permis de bénéficier de la dynamique régionale et de la croissance mondiale. La population est vulnérable et appauvrie, dans un environnement dégradé. La relance économique est doublement hypothéquée par la faible capacité de l'État et par le peu d'infrastructures et de technologies de production.

Si la crise de gouvernance qui a longtemps affecté le pays, paraît désormais dépassée et si les aspects sécuritaires sont progressivement mieux maîtrisés, les équilibres demeurent précaires et les facteurs de fragilité de l'organisation sociale perdurent. Le délitement du système politico-administratif, la capacité réduite des structures nationales d'assurer les bases de la régulation économique et sociale visant à résoudre les problèmes des populations, l'absence des moyens et l'extrême dépendance de l'agenda de l'aide internationale caractérisent le pays parmi les États fragiles.

1. Analyse de la situation politique, économique, sociale et environnementale

A. Situation politique et institutionnelle

La sécurité et le renforcement de la gouvernance demeurent les défis principaux sur le plan politique. Le redressement du pays est toutefois confronté à la fragilité de l'État dans ses trois composantes exécutive, législative et judiciaire. La société elle-même, exposée aux problèmes quotidiens de la pauvreté et du chômage, peine à se reconnaître dans un projet de construction nationale et est traversée par des tensions sociales récurrentes.

Après des années de crise, la communauté internationale s'est fortement impliquée en République d'Haïti, dès mars 2004, avec la reprise des coopérations des principaux bailleurs et la mise en place d'une mission intégrée des Nations Unies pour la stabilisation (*MINUSTAH*) qui a pour mandat d'appuyer les autorités nationales dans les domaines de la sécurité/stabilisation, des élections et de la gouvernance.

Cette dynamique s'est concrétisée dans la définition d'un cadre de coopération intérimaire (CCI), sous la supervision du gouvernement de transition et avec l'appui de la communauté, permettant de mobiliser des fonds et des engagements de tous les partenaires d'Haïti dans un processus de restauration et de reconstruction.

En capitalisant sur les acquis de cette période, le gouvernement, - issu du processus démocratique et expression d'une volonté de convergence des principales forces politiques - vise, avec le raffermissement de l'État de droit et la consolidation des capacités opérationnelles de ses institutions, à promouvoir une stratégie de croissance orientée vers l'éradication de la pauvreté.

L'administration haïtienne manque toutefois de cadres, d'organisation et de méthodes de travail. Les apports extérieurs sont encore trop souvent freinés par la faible capacité d'absorption. Le renforcement des capacités ainsi que la consolidation des structures décentralisées et déconcentrées, susceptibles d'accompagner l'émergence d'une véritable démocratie locale, représentent un enjeu crucial pour la réussite de la stratégie gouvernementale et conditionnent lourdement sa capacité de fournir les services de base essentiels, permettant une répartition plus équitable de la richesse.

Le processus démocratique. Avec les élections présidentielles et législatives de 2006, le pays a pu se doter d'un gouvernement de coalition ainsi que d'un Parlement représentatif et légitime, après de longues années de vacance.

Fin 2006, des élections locales et municipales ont permis d'inscrire les collectivités territoriales dans la pleine réalisation de la démocratie participative, voulue par la Constitution, et devraient permettre, à terme, la réalisation d'un véritable processus de décentralisation.

Le Parlement, réinstallé en juin 2006, après plusieurs législatures de blocage politique et institutionnel, est en mesure désormais de contribuer à l'élaboration et à l'adoption de textes visant une modernisation de l'État.

La société civile, qui a émergé à la faveur de la crise politique, revendique une participation au processus de programmation et de décision. Le pouvoir exécutif souhaite capitaliser sur ses compétences et réaffirme son mandat de coordination.

Les droits de l'homme. Une amélioration est notable dans le domaine des droits humains, même si de nombreux droits de la personne sont encore bafoués dans le pays en raison de la violence permanente exercée par des groupes armés, principalement en milieu métropolitain: enlèvements, vols à main armée, extorsions, actes d'intimidation générale. Les femmes sont particulièrement exposées aux actes de violence. Les enfants voient leurs droits malmenés à travers, entre autres, le système de domesticité infantile largement répandu dans le pays et qui concerne environ 250 000 enfants.

La réduction de la violence étatique est un acquis important tout en admettant que des cas de mauvais traitement des détenus existent toujours. Ainsi les libertés fondamentales, telles que la liberté de parole et la liberté d'association sont respectées. La presse et les médias, notamment les radios, sont plurielles mais restent encore trop peu investigatrices, par manque de formation et de moyens.

Le système judiciaire. Le système judiciaire est encore défaillant et caractérisé par l'impunité. Les faiblesses sont la trop grande dépendance du système vis à vis du pouvoir exécutif et économique, la faiblesse des effectifs du personnel judiciaire et son inégale distribution géographique, les rémunérations insuffisantes, le niveau de formation inadéquat et la corruption au sein de la magistrature. Les dénis de justice sont encore trop fréquents et la détention préventive est généralisée et prolongée. Les conditions de détention sont en dessous des normes minimales requises. Ce contexte explique le comportement d'évitement de la justice officielle par bon nombre de citoyens.

La réforme de la justice est en cours et vise à faciliter l'accès à celle-ci, à réduire l'impunité chronique et à renforcer l'indépendance de la magistrature. Face à l'ampleur des problèmes, une attitude proactive, faisant une plus large place à l'initiative et au soutien de la société civile, demeure la volonté des nouveaux dirigeants. Pour ce faire le gouvernement s'est fixé un nombre de priorités stratégiques avec des objectifs précis et un plan d'actions/décisions clés à prendre à court terme, ainsi qu'un calendrier de leur mise en œuvre (*cf. appendice 12*). Cette volonté, soutenue par l'implication personnelle du président, est de plus en plus manifeste. Elle s'est traduite par des avancées notoires en 2007, dont l'adoption de trois textes de loi importants concernant le Conseil supérieur de la magistrature, le statut des magistrats et l'École de la magistrature.

La sécurité publique La sécurité publique est malheureusement loin d'être assurée. Après le démantèlement des forces armées en 1994, la police nationale d'Haïti (PNH) reste la seule force armée du pays. Encore insuffisamment équipée, en sous-effectif et exposée à la corruption, elle ne remplit pas pleinement son mandat de protection. Des efforts importants pour la professionnalisation de la police sont en cours, avec l'appui de la MINUSTAH.

Le contexte est caractérisé et amplifié par une déstabilisation entretenue par le trafic de drogue, attiré par la situation géographique du pays, par l'impunité généralisée et par l'absence de contrôle frontalier et côtier. Toutefois, bien que de nombreuses «zones de non droit» contrôlées par des gangs armés à Port-au-Prince persistent, la situation sécuritaire s'est nettement améliorée.

Ce sont donc la sécurité et la bonne gouvernance - économique, financière, administrative, et judiciaire - qui demeurent les *défis principaux* sur le plan politique. Il s'agit aussi de consolider l'État de droit et de renforcer ses structures décentralisées et déconcentrées. La pleine affirmation des droits de l'homme, le renforcement de la citoyenneté, la lutte contre l'impunité et la réforme en profondeur de l'administration judiciaire restent des points d'attention particulière.

B. Situation économique et commerciale

Situation économique, structures et performances.

Haïti est le pays le plus pauvre du continent américain avec un PIB par habitant de 432 dollars US. Cette situation économique résulte de plusieurs facteurs, à la fois structurels et conjoncturels: forte progression démographique, absence des ressources naturelles, prépondérance de l'emploi dans le secteur rural, dégradation de l'environnement, contraintes foncières, instabilité politique prolongée, processus de libéralisation brutale initié en 1987, embargo de 1991/94, imposé par la communauté internationale suite au renversement du Président Aristide.

À prix constants, le PIB, qui était au début des années 80 supérieur à 600 dollars US par habitant, a connu une détérioration de 42 % en près de 20 ans.

Le secteur primaire, notamment agricole, représente désormais moins de 25% du PIB, bien qu'il emploie près de 60% de la force de travail. Les perspectives d'expansion dans ce secteur sont limitées et sont freinées par l'abandon dans lequel il a été laissé. Les produits agricoles incluent café, mangues et cacao. La production de canne à sucre s'est considérablement réduite à la suite d'une baisse de prix et d'une forte concurrence de l'extérieur.

Le secteur secondaire, industrie et assemblage, ne représente plus en 2005 que 16% du PIB. La hausse de la production textile à la fin des années 1990 s'est vue minée par la compétition extérieure. Aujourd'hui les industries principales sont dans les domaines des boissons, du textile, de l'agro-alimentaire et du bâtiment. La croissance dans ce secteur a été limitée par l'absence d'un climat favorisant l'investissement. La rareté et le coût élevé du crédit, le prix des facteurs de production importés (énergie), la carence des infrastructures, la faiblesse de la demande interne limitent les avantages comparatifs du pays et le cantonnent à une industrie de sous-traitance à faible valeur ajoutée.

Le secteur tertiaire, qui emploie 23% de la force de travail, s'est rapidement étendu, passant de 41% du PIB en 1985 à près de 51% en 1990. Sa contribution à la formation du PIB a toutefois stagné à partir de ces années. Le tourisme a le plus souffert de l'insécurité prépondérante et de la mauvaise qualité des infrastructures et est aujourd'hui pratiquement inexistant.

Le niveau de compétitivité globale de l'économie, caractérisée par un recul très sensible de la production industrielle et agricole depuis 1990, s'est abaissé significativement si bien que le *Global Competitiveness Report 2004* classe Haïti au dernier rang des 102 pays inventoriés. La situation commerciale est caractérisée par l'accentuation du poids des importations dans l'offre globale (plus de 50%).

La crise, qui a aussi aggravé l'impécuniosité de l'État, a durement affecté les services publics essentiels: seulement 13% des routes sont considérées en relativement bon état; moins d'un tiers des ménages ont accès à l'électricité, quand elle est distribuée, et seulement 11% ont un

robinet d'eau, tandis que les facilités modernes d'assainissement sont le plus souvent inexistantes.

Après une longue récession, les indicateurs macroéconomiques sont aujourd'hui stabilisés (*voir appendice 1*). L'économie du pays a renoué avec la croissance avec un taux de 2,2% en 2005/06 et qui devrait atteindre 4% par an sur la période 2007/2011.

La globalisation met le pays face à de nouveaux défis qui se manifestent à travers les mouvements d'intégration régionale et mondiale. Ainsi, la croissance économique de la République dominicaine et la proximité du marché nord-américain ouvrent pour Haïti de réelles opportunités.

De même, des possibilités d'intégration régionale peuvent se concrétiser à travers la CARICOM, la ZLEA, l'Association des États de la Caraïbe (AEC), le *Caribbean Canada Trade Agreement* et le *Caribbean Basin Initiative* (CBI).

Un secteur productif décapitalisé

L'économie agricole paysanne a été confrontée à un affaissement des marchés traditionnels d'exportation et des produits vivriers. Le morcellement et l'instabilité de la propriété foncière, la dégradation des sols, le mauvais état des infrastructures de base, le faible développement du crédit rural et du réseau d'approvisionnement en intrants, les faiblesses de l'encadrement, la concurrence des produits d'importation, l'inadéquation et le manque de continuité dans les politiques sectorielles ont considérablement appauvri les foyers ruraux qui ne sont même plus en mesure d'assurer la satisfaction des besoins alimentaires primaires.

Depuis le début des années 1980, le secteur privé moderne a été très affecté par quatre mouvements de déclin: tourisme, sous-traitance industrielle, agro-industrie d'exportation et activités de transformation tournées vers le marché intérieur.

La longue période de crise a amplifié le phénomène d'émigration (*voir appendice 4*). Les premiers flux de migration, dans les années 1980, ont concerné une main d'œuvre qualifiée, recherchant de meilleures opportunités ou fuyant la répression politique. Aujourd'hui, ce sont désormais aussi les travailleurs non qualifiés qui quittent le pays à la recherche d'opportunités économiques³.

La décapitalisation progressive en ressources humaines formées et expérimentées a fragilisé l'État ainsi que le secteur privé. Cependant, la «diaspora» haïtienne, principalement sur le continent nord-américain et dans les Caraïbes, contribue pour près de 30% à la formation du PNB avec un apport de 1,3 milliard de dollars US en 2005.

L'environnement des affaires souffre d'un déficit énergétique permanent, de la contraction du crédit à l'économie, de l'obsolescence de l'appareil productif et du vieillissement de la main d'œuvre qualifiée, de la détérioration générale des infrastructures et du climat d'insécurité. Les soubresauts politiques qui ont émaillé les vingt dernières années ont souvent donné lieu à des pillages destructeurs. Peu d'entrepreneurs nationaux ont évité l'expérience douloureuse de la faillite.

Il n'y a plus réellement de réseau routier. Il s'agit de tronçons sans interconnexion, sans continuité. L'état de délabrement des axes routiers rend difficile les échanges entre les principales villes. Les coûts de transport sont élevés. C'est l'une des causes majeures de l'isolement des populations rurales qui a ainsi conduit le secteur privé à concentrer la faible production autour de la métropole et de quelques villes secondaires.

³ Ainsi 2 millions d'Haïtiens vivraient sur le continent nord-américain, 75 000 dans les Bahamas et 500 000 en République dominicaine.

Dans ce contexte difficile, le secteur privé attend des retombées positives de la loi *HOPE* récemment approuvée aux États-Unis, qui, exonérant des droits les exportations textiles haïtiennes, ouvre la voie à un développement potentiel de la production locale à destination du marché américain.

Structures et gestion des dépenses publiques

Les finances publiques haïtiennes sont faibles, structurellement déséquilibrées et dépendantes de l'aide extérieure. La faiblesse de l'État, l'abaissement brutal des droits de douane lors de la phase de libéralisation incontrôlée et le développement du secteur informel, ont comme conséquence l'une des pressions fiscales les plus faibles au monde, environ 10% du PIB en 2006.

En 2006, l'aide extérieure, qui contribue au financement du budget national, s'élève à 3.5% du PIB (*voir appendice 1*). Son apport est donc essentiel. Cependant son efficacité est souvent compromise par une certaine rigidité qui se manifeste notamment dans l'aide projet.

Les dépenses courantes représentent 9.1% du PIB contre 5.3% pour l'investissement public. Au cours de l'exercice 2005/06, les dépenses des ministères sociaux ont représenté 19% du total contre 20% pour les ministères économiques et 23% pour les ministères politiques⁴.

Avant la transition, le financement du déficit était assuré par l'émission de monnaie par la Banque centrale favorisant ainsi une forte inflation. En accord avec les institutions de *Bretton Woods*, le gouvernement s'interdit désormais ces pratiques et a pu amorcer la restructuration du secteur financier ainsi qu'une meilleure maîtrise de l'inflation, désormais inférieure à 10%.

Au fil des ans le pays a accumulé des arriérés importants du service de la dette. Le gouvernement de transition a facilité le règlement des arriérés et favorisé la reprise des coopérations internationales financières. La situation d'endettement du pays est stabilisée. La dette est passée d'environ 1,170 à 1,349 milliard de dollars US de 2000 à 2005 soit, pour cette dernière année, environ 31% du PIB. Les initiatives de réduction de la dette externe promues par les institutions multilatérales et bilatérales devraient permettre d'améliorer partiellement la situation du pays sur le plan de son endettement (*voir appendice 8*).

Évaluation du processus de réforme

En matière de gouvernance économique, la volonté manifeste des autorités haïtiennes a abouti à une nette amélioration de la stabilité macroéconomique: retour de la croissance, réduction des déficits publics, ralentissement de l'inflation, stabilisation de la monnaie nationale et remontée des réserves de change

L'amélioration de la transparence dans la gestion des finances publiques, amorcée par le gouvernement de transition, est poursuivie par le nouveau pouvoir politique. L'effort porte sur l'amélioration de la gestion et de la perception des recettes, l'ajustement adéquat des dépenses et l'introduction de nouvelles méthodes de gestion publique.

Avec l'adoption de la loi organique relative à la gestion budgétaire et l'introduction d'une nouvelle nomenclature budgétaire, une discipline stricte est désormais en place pour la préparation, dans les délais, de la loi de finances, l'amélioration de sa présentation et des informations budgétaires qui l'accompagnent, la réduction significative de la pratique des comptes courants, l'informatisation de la chaîne de dépenses et la simplification des systèmes de contrôle. Il est aussi prévu la réorganisation des fonctions de la Cour supérieure de contrôle des comptes et du contentieux administratif (CSCCA). L'adoption des nouvelles procédures de passation de marchés publics et la création d'une commission nationale des marchés publics contribuent au renforcement de la gestion publique.

⁴ L'année fiscale est du 1 octobre de l'année n jusqu'au 30 septembre de l'année n+1

Même si le nouveau cadre budgétaire n'incorpore pas encore tous les principes d'une gestion moderne - notamment ceux relatifs au cadrage budgétaire à moyen terme et à la transparence concernant les objectifs et la performance du budget - il a néanmoins posé des fondements solides pour une gestion financière de l'État plus saine.

La gestion des finances publiques est jugée suffisamment transparente, fiable et efficace pour que les principaux bailleurs de fonds (BM, FMI, BI), y compris la CE et des EM, aient repris leurs appuis budgétaires depuis 2004. Des réformes structurelles convenues avec les bailleurs de fonds sont mises en place et, après qu'Haïti a atteint le point de décision de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés en novembre 2006, ont permis au FMI d'approuver une facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC). La première revue de la FRPC de juillet 2007 a démontré que le programme est en bonne voie et qu'Haïti a satisfait aux indicateurs et points de repères dans les temps voulus (*cf. appendice 8*).

Des progrès sont toutefois encore nécessaires - notamment en prévision de l'éligibilité de Haïti à l'initiative HIPC de réduction de la dette - afin d'améliorer ultérieurement la qualité des données du tableau des opérations financières de l'État (TOFE), d'identifier les dépenses visant la réduction de la pauvreté et d'en permettre le suivi, de maintenir la qualité et la régularité des rapports mensuels sur l'exécution budgétaire, et de renforcer l'efficacité du contrôle interne et l'audit des comptes annuels.

Politique commerciale et environnement externe

L'UE est le deuxième partenaire commercial d'Haïti. Sur la dernière décennie, les exportations vers l'UE sont évaluées à 10% du total; les importations en provenance de l'UE représentent 15% du total. Ces échanges commerciaux sont essentiellement d'origine agricole. Toutefois, aucun pays de l'UE ne figurait parmi les 20 partenaires commerciaux les plus importants d'Haïti.

Bien que la situation se soit améliorée, Haïti souffre d'une balance commerciale négative (- 760 millions d'euros en 2004).

Avec l'UE, la balance commerciale est aussi négative (- 77 millions d'euros). Seul le secteur du textile est excédentaire dans le commerce Haïti-UE (+2 millions d'euros en 2004).

L'accord de partenariat économique (APE) offrira la possibilité d'inscrire la dynamique actuelle d'Haïti dans un cadre régional.

C. Situation sociale

Une population exposée à la vulnérabilité et aux disparités sociales

Avec une population d'environ 8 500 000 habitants en 2005 et une densité de 306 habitants/km², Haïti a une population jeune (les moins de 15 ans représentent 42,4% de la population) et à croissance rapide (+2,3% par an). L'espérance de vie, 53 ans, y est faible.

Les catastrophes naturelles de l'année 2004 (plus de 250 000 sinistrés) ont à la fois démontré la vulnérabilité et l'exposition au risque d'une grande partie de la population.

La sécurité alimentaire est loin d'être assurée. La faible productivité de l'agriculture et l'état de délabrement des infrastructures routières ont un impact fort sur le coût des denrées alimentaires. Le coût du déficit alimentaire est principalement porté par les ménages⁵.

⁵ Au cours des 25 dernières années, l'index de la production agricole per capita a baissé de 37%. Le déficit alimentaire a été comblé par une hausse des importations alimentaires et dans une plus faible mesure par l'aide alimentaire. La valeur des importations alimentaires par habitant a nettement augmenté après la période d'embargo 1991-94, passant de 10 dollars US en 1994 à 28 en 1996, et encore à 32 en 2003.

Le coefficient de Gini de 0,66, confirme une forte inégalité dans la répartition des richesses. Les disparités sont aussi spatiales, la majorité de la pauvreté étant concentrée dans le monde rural. Il faut aussi constater une forte féminisation de la pauvreté.

L'enclavement des régions, la concentration des services administratifs et sociaux dans les villes, alimentent l'exode rural qui est à l'origine d'une urbanisation accélérée et anarchique à la périphérie des villes, renforçant les problèmes de chômage, d'insalubrité et d'insécurité. Chaque année le nombre de nouveaux migrants vers la capitale est de 75 000 personnes. Ces migrations sont à la base du déséquilibre aigu entre l'offre des services publics (voiries, terrains disponibles, logement, eau potable, assainissement, sécurité, services sociaux) et la demande correspondante.

Un taux net de scolarisation en progression mais un système éducatif peu performant.

Le dernier recensement a mis en évidence que près de 40% de la population de 10 ans et plus ne sait ni lire ni écrire. Le taux net de scolarisation au niveau primaire continue de s'améliorer et approche désormais 70%. Il reste cependant qu'environ un tiers des enfants, soit 500 000 enfants entre 6 et 12 ans, ne fréquentent pas l'école pour cause d'éloignement des centres scolaires et du manque de ressources financières des parents. Les différences en matière de genre se sont réduites aux niveaux primaire et secondaire, elles sont toutefois marquées dans les niveaux plus élevés d'éducation.

Le problème de la qualité de l'enseignement est aussi préoccupant en raison du faible niveau des maîtres (dont 10% sont des normaliens et 28% sont parvenus en classe de 9^e année fondamentale), de la quasi absence de contrôle et de la faible régulation du système dominé par le secteur privé, qui représente 92% des établissements de l'enseignement fondamental pour 80% des élèves.

Les indicateurs de santé sont préoccupants et l'accès à la santé est inégal. (appendice 1).

La mortalité maternelle s'est élevée à 523 pour 100 000 naissances vivantes et les accouchements (environ 350 000 par an) se font à 75% à domicile. La mortalité des enfants de moins de 5 ans est de 125 pour 1000. La malnutrition aiguë touche 4,5% des enfants et la malnutrition chronique modérée ou sévère concerne 22% des enfants de moins de 5 ans. Elle représente la troisième cause de mortalité infantile. Les déficits en micronutriments constituent désormais un problème important de santé.

L'accessibilité aux services de santé est faible (50% de la population) particulièrement en milieu rural. La qualité des prestations et des services est souvent médiocre.

La dégradation du réseau routier (routes nationales et pistes départementales) a un impact décisif sur l'accès aux services de base. De plus, l'isolement freine l'affectation et l'engagement du personnel dans des postes reculés. Le coût des services est majoré et leur accessibilité est réduite par les temps de transport.

Dans ce sombre tableau, il faut noter cependant une évolution positive récente concernant la baisse de la prévalence du VIH/SIDA, actuellement autour de 3,9% de la population.

Un marché du travail difficilement accessible.

Le taux de chômage, estimé par l'Institut haïtien de statistique et informatique (IHSI) à environ 30% pour l'ensemble du pays, est plus important en milieu urbain (45,5% dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince), chez les femmes (32,1%) et surtout chez les jeunes entre 15-19 ans (62%).

Le travail ne contribue que marginalement aux revenus des foyers avec des salaires minimaux autour de 2 dollars US par jour alors que la population ne bénéficie d'aucune protection sociale et est confrontée à un coût de vie élevé pour certaines dépenses courantes, comme le

loyer et la nourriture. Dans ce contexte, les transferts d'argent et de nourriture des migrants haïtiens à l'étranger représentent le principal filet social contre la pauvreté.

D. La situation environnementale

La dégradation de l'environnement a pris ces dernières années une proportion inquiétante avec une déforestation quasi-totale de ce pays de montagne et une disparition de sa flore. L'érosion expose le pays à des catastrophes naturelles récurrentes en période de pluie⁶ et a détruit le milieu sous-marin côtier qui était une source de revenus pour de nombreux villages.

Le premier défi concerne la déforestation, alimentée par une consommation de bois et de charbon comme principale source d'énergie pour les foyers (*voir appendice 3*).

Le taux d'urbanisation atteint aujourd'hui 40%. Les populations rurales chassées par la baisse de fertilité des sols, la stagnation de l'agriculture et les déboires de l'agro-industrie envahissent les villes à la recherche de meilleures conditions d'existence. Le développement anarchique de ces dernières, confronté à l'absence des terrains disponibles et correctement viabilisés, fragilise le tissu urbain et aggrave les problèmes d'environnement.

La crise politique n'a pas véritablement permis la mise en œuvre du plan d'action de l'environnement élaboré en 2000. La gestion de l'environnement est toutefois désormais une des priorités du gouvernement qui a retenu la promotion de l'énergie durable, la gestion des ressources naturelles et l'aménagement du territoire comme domaine d'intervention clefs (*voir appendice 3*). À cet égard, Haïti dispose avec l'UTSIG (*Unité de télédétection et de système d'information géographique*), financé par la Commission européenne, d'un outil remarquable de planification pour l'aménagement du territoire.

Les catastrophes de 2004 ont sensibilisé et mobilisé tous les acteurs autour du plan national de gestion des risques et désastres qui est mis en œuvre et réactualisé annuellement et qui permet une meilleure coordination, par la direction de la protection civile, de l'évaluation des besoins et de la réponse à y apporter.

Le changement climatique est une réalité et ses effets se font d'ores et déjà sentir en Haïti. L'élévation de la température et la modification du régime de précipitations pourront avoir des impacts sévères sur les activités agricoles et d'élevage, le couvert végétal, le processus de désertification et de dégradation des sols et les régimes du réseau hydrographique. Ces impacts potentiels doivent être pris en compte dans toute politique de développement durable.

E. Le pays dans le contexte international

Après de longues années de crise, Haïti sort de son isolement et assume graduellement son rôle dans l'espace régional. Ce n'est qu'en 2006, que le pays a pu réintégrer le *CARICOM* comme membre à part entière de cette organisation. Le pays fait par ailleurs partie de l'OMC depuis janvier 1996.

Son influence n'est cependant pas encore à la hauteur de son potentiel et de sa démographie. Par manque de ressources et par sa particularité régionale (seul pays francophone de l'espace et seul PMA des Caraïbes), ses intérêts sont insuffisamment valorisés dans certaines négociations, tout particulièrement dans le cadre des *accords de partenariat économique*.

La forte présence sud-américaine dans la *MINUSTAH*, la proximité culturelle latine, les nouvelles aspirations des responsables politiques sud-américains contribuent à renouer des

⁶ Les inondations de 2004 à Fonds Verrettes et aux Gonaïves, qui ont fait des milliers de morts, ont démontré combien les villes elles-mêmes étaient devenues vulnérables.

liens entre Haïti et ce continent. La coopération Sud-Sud est recherchée pour diversifier un partenariat stratégique.

Haïti maintient de bonnes relations avec ses voisins caribéens au niveau bilatéral⁷. Depuis l'installation du Président Préval, les relations avec la République dominicaine se sont sensiblement renforcées. Haïti représente un marché important pour les produits dominicains. Sa force de travail est mise à contribution de part et d'autre de la frontière dans les productions agricoles. La migration haïtienne en République dominicaine reste un sujet sensible et sources de nombreux malentendus qui peuvent dégénérer rapidement en conflits locaux⁸.

La stratégie binationale, accompagnée par la Commission européenne, vise à réactiver la Commission mixte haïtiano-dominicaine comme principal outil de dialogue et à rechercher les voies et moyens pour promouvoir conjointement les avantages réciproques. Le secteur privé est particulièrement actif de part et d'autre. Une meilleure gestion de l'espace frontalier donne lieu à des initiatives positives au niveau local.

Haïti est confronté à la problématique du trafic de la drogue, qui reste, avec la question migratoire, un des principaux problèmes pour ses relations avec les pays de la région. En effet, la Caraïbe constitue une des voies privilégiées pour l'acheminement de la cocaïne d'Amérique du Sud vers les marchés nord-américains et, plus récemment, européens. Ce trafic illicite est favorisé par la faiblesse de l'État, par l'impunité, par la longueur des côtes et l'absence de systèmes de contrôle et de répression. Ce commerce et les intérêts qui l'accompagnent représentent un facteur permanent d'instabilité.

2. Analyse de la réduction de la pauvreté

L'indice de développement humain (IDH) du PNUD place Haïti au 146^e rang sur 177 pays (*voir appendice 1 pour les principaux indicateurs*), alors que, au milieu des années 50, le pays avait un niveau de vie comparable à celui des autres pays caribéens.

Les objectifs du millénaire (OMD) restent encore hypothétiques. Les faibles capacités institutionnelles de l'État et son manque de ressources ont empêché le pays d'avancer dans la lutte contre la pauvreté.

Le président de la République et son gouvernement mesurent exactement la profondeur de la pauvreté et l'iniquité dans la distribution des revenus et sont déterminés à mettre en place une politique de croissance mettant un terme au dénuement de la population. En quelques mois un DSRP intérimaire, approuvé par les institutions de *Bretton Woods* en janvier 2007, a été finalisé alors que le document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSNCRP), élaboré tout au long de 2007 avec une forte implication de la société civile et des collectivités décentralisées, est dans sa dernière ligne droite. L'appui de l'aide communautaire est sollicité pour rendre possible la participation de tous les acteurs au processus d'élaboration du DSNCRP.

Les résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 2003 indiquent que la population urbaine a doublé depuis 1971 et plus que triplé depuis 1950. Pendant la même période, le poids de la population rurale a diminué de 88% à 60%.

⁷ Le Président Préval entretient de bonnes relations avec les trois grands pays mitoyens: Cuba, République dominicaine et Jamaïque. La coopération cubaine est le principal contributeur international en matière d'expertise médicale (600 cubains –médecins, infirmières, sages-femmes - postés dans tout le pays).

⁸ Bien que présents depuis de nombreuses années en République dominicaine, les travailleurs haïtiens sont souvent démunis des droits civiques que devrait pourtant leur accorder la Constitution dominicaine.

L'enquête sur les conditions de vie en Haïti montre que la pauvreté est d'abord un phénomène rural avec 82% de la population rurale vivant en dessous du seuil de pauvreté avec moins de 2 dollars US/jour/personne.

Avec l'absence de cadastres fonciers et la persistance de conflits, le principal élément de blocage est la taille des exploitations et l'absence des autres facteurs de production comme le capital et la technologie. Cette situation rend vains les efforts visant une augmentation de la productivité et de la production dans une agriculture aussi morcelée.⁹

La persistance d'un niveau élevé de pauvreté dans les campagnes haïtiennes contribue à une migration interne importante vers les chefs-lieux départementaux et vers la capitale. La croissance rapide et non planifiée de la population urbaine à faibles revenus a engendré l'expansion anarchique de zones de peuplement à haute densité et exerce d'importantes pressions sur les rares services de base et les infrastructures. Dans ce contexte de dégradation importante de la qualité de vie urbaine, les liens sociaux sont plus distendus et les normes sociales sont faibles, ce qui a permis le développement de la délinquance et contribue à l'insécurité.

3. La stratégie de développement du pays

Après 25 années de turbulences politiques et économiques, le cadre de coopération intérimaire (CCI) a constitué une rupture positive, en dotant le pays d'un premier cadre de référence pour les politiques publiques.

En capitalisant sur les résultats acquis, les nouveaux dirigeants politiques ont esquissé une vision globale de portée quinquennale qui oriente le développement du pays et encadre les différentes politiques transversales et sectorielles. La déclaration de politique générale du Premier ministre, le texte de base de la conférence sur le développement économique et social de juillet 2006 et la stratégie intérimaire pour la réduction de la pauvreté en sont les fondements.

L'État haïtien se propose de suivre deux options fondamentales: un développement humain durable fondé sur le triptyque croissance économique/justice sociale/équilibre écologique et une nouvelle gestion publique mise en œuvre par un processus d'institutionnalisation et la promotion de la bonne gouvernance. Pour y parvenir, trois voies essentielles sont envisagées.

Un développement économique soutenu en vue d'une création massive d'emplois. Le premier enjeu est la concrétisation du rôle moteur que peut jouer l'État à travers la réalisation d'investissements importants devant déboucher sur la modernisation des infrastructures de transport et l'électrification des chefs-lieux de département. Les problèmes complexes d'environnement seront également pris en charge. Parallèlement, un nouvel environnement d'affaires sera promu au niveau des trois secteurs touristique, agricole et industriel.

La recherche d'un développement social inclusif. Parmi toutes les mesures pouvant matérialiser cette ligne stratégique, un accent particulier est mis sur le développement et la valorisation des ressources humaines. Plus spécifiquement, il est prévu de lutter contre l'exclusion sociale par des mesures appropriées concernant l'éducation, la santé, la sécurité sociale, en y associant largement la société civile. La réorientation de la dépense publique vers des politiques pro-pauvres ainsi que les programmes d'alphabétisation et d'éducation pour tous sont au cœur de la stratégie.

La conduite de la réforme de l'État. Cet axe stratégique implique: la refondation de l'État, l'institutionnalisation démocratique et le large déploiement de l'État. Concrètement trois

⁹ Source: Cartes de la pauvreté - 2004

réformes majeures sont prévues : la réforme administrative, la décentralisation ainsi que la réforme du système judiciaire, qui devra déboucher sur l'indépendance réelle de l'administration judiciaire et sa modernisation. La restructuration et la professionnalisation de la police nationale sont le support indispensable de l'affermissement de l'État.

4. Analyse de la viabilité des politiques actuelles et des défis à moyen terme

Si le consensus se fait autour de ce choix, le gouvernement n'a pu efficacement commencer à formuler des politiques de développement que depuis le retour à l'ordre constitutionnel en février 2006. Pour encadrer, assurer la bonne coordination et une meilleure efficacité de l'aide, le pays a besoin de se doter de stratégies sectorielles accompagnant sa volonté politique. Il importe aussi que ces stratégies sectorielles soient adaptées à la dynamique de décentralisation.

La plupart des interventions actuelles se réalisent à travers des approches projets, souvent mis en œuvre par des collectivités de base et avec l'aide des ONG, qui contribuent de façon importante à alléger les contraintes ponctuelles mais qui ont un faible impact structurant.

Le processus d'élaboration du DSNCRP permettra à brève échéance d'inscrire l'aide internationale dans un contexte de référence commun, orientant les ressources budgétaires vers la satisfaction des besoins essentiels de la population et la réduction des inégalités. Le choix du gouvernement correspond aux orientations de l'aide communautaire et s'appuie sur un retour de la croissance comme élément principal de viabilité de sa politique sociale.

La restauration de l'état de droit demeure toutefois le défi principal auquel est confronté le gouvernement, aussi bien par l'interaction des différents éléments (sécurité, justice, réforme administrative) que par l'ampleur des réformes à mettre en place et le temps nécessaire à leur consolidation. Le facteur sécuritaire est l'élément fondamental et emblématique du retour de l'état de droit.

Il est donc essentiel d'assurer la stabilité et de soutenir, dans le long terme, la consolidation des institutions démocratiques, alors que la gouvernance du pays repose sur la capacité du gouvernement d'assurer le fonctionnement normal et impartial de l'appareil judiciaire permettant la réduction de l'impunité.

Le gouvernement a adopté un premier train des mesures de meilleure gouvernance économique et politique qu'il faudra consolider par des réformes profondes, renforçant la capacité opérationnelle de l'État dans ses fonctions régaliennes et son mandat de service public.

La réforme de l'administration et le processus de décentralisation sont, à cet égard, cruciaux. Dans le contexte de la situation de fragilité qui caractérise Haïti, il sera indispensable d'accompagner ce mouvement en veillant à l'appropriation du processus de décentralisation et à l'enracinement des autorités locales en tant que «briques de base»¹⁰ dans la refondation de la légitimité des institutions étatiques.

Cette dynamique politique permettra un retour de l'investissement privé en exploitant les potentialités du pays. Cependant, la relance de l'économie a besoin d'un investissement important dans la reconstruction des infrastructures de base, principalement l'infrastructure de transport et l'approvisionnement énergétique. La stratégie de développement envisagée par le gouvernement est, à ce titre, pertinente.

¹⁰ Jean-Pierre Elong Mbassi. «Reconstruction et décentralisation» – Ouvrage collectif «États et sociétés fragiles» Jean-Marc Châtaigner et Hervé Magro - Éditions Kartala 2007

Le pays dispose, en effet, de certains atouts: la proximité, avec les États-Unis, du plus grand marché de cet hémisphère, le faible coût de la main d'œuvre haïtienne, et l'expansion de l'économie dominicaine. Il faut aussi souligner le potentiel que représente la disponibilité d'une diversité de zones fertiles et le développement de certaines filières agricoles porteuses.

À plus long terme, le pays détient un potentiel touristique substantiel dans la valorisation de ses ressources touristiques inexploitées et par sa situation géographique sur la route des circuits caribéens de croisière.

Jusqu' alors le secteur privé a peu contribué au développement du pays. Depuis quelques années, la société civile et le secteur privé revendiquent une place décisionnelle plus importante. Un signal clair doit donc être donné pour favoriser l'investissement durable par le respect de la loi, la lutte contre la corruption et la mise à jour de codes et de loi d'investissements.

Le meilleur atout du pays reste néanmoins sa disponibilité d'une main d'œuvre jeune et abondante, aujourd'hui contrainte à l'émigration. À cet égard, la politique de l'éducation revêt un rôle crucial. Les efforts à produire sont importants et les défis à surmonter extrêmement ardu pour atteindre l'objectif de «l'éducation pour tous», auquel adhère le gouvernement.

CHAPITRE III - VUE D'ENSEMBLE DE LA COOPÉRATION PASSÉE ET PRÉSENTE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE, COMPLÉMENTARITÉ ET COHÉRENCE

Trois États membres de l'Union Européenne sont présents en Haïti, l'Allemagne, l'Espagne et la France avec des programmes de coopération. D'autres États membres (Grande-Bretagne, Italie, Suède, etc.), sans disposer de représentation résidente, maintiennent de bonnes relations avec le pays et ont des actions ponctuelles, notamment par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales.

1. La coopération récente de la Communauté européenne

Avec la crise électorale de 2000, le Conseil européen décide de «mesures appropriées» au titre de l'article 96 de l'accord de Cotonou. Freinée par ce contexte politique, l'aide communautaire a été réduite jusqu'en 2004. En 2005, les enveloppes A et B du 9^e FED ont été notifiées à la suite de l'installation du gouvernement de transition.

Considérant la situation d'urgence et le statut de «post-conflit» du pays, l'enveloppe A est transférée en totalité sur l'enveloppe B. Le total du 9^e FED représente 167,6 millions d'euros. Pour la période 2002-2007, le montant total (incluant les reliquats des 7^e et 8^e FED précédents) s'élève à 276 millions d'euros. Ces fonds ont permis d'accompagner le processus de transition et, en consacrant, en premier lieu, des ressources substantielles à l'appui au processus électoral (18 millions d'euros), de contribuer à une étape importante dans la marche d'Haïti vers davantage de stabilité et de démocratie.

Le rythme d'utilisation des ressources s'est nettement redressé au cours des trois dernières années. Les fonds encore disponibles du 9^e FED (15%) ont été engagés au premier semestre 2007 et les ressources disponibles devraient être entièrement consommées à l'horizon de 2010.

Hormis pour le secteur de l'éducation, pour lequel l'aide communautaire a pu s'appuyer sur une stratégie sectorielle définie, la coopération plus récente a un impact structurant limité.

Son rôle a, toutefois, été essentiel pour les populations aussi bien urbaines que rurales, dont elle a contribué à atténuer l'état d'abandon et d'extrême dénuement.

L'expérience de ces dernières années confirme: (i) l'obligation d'un travail rapproché avec l'État et la nécessité de disposer de cadres sectoriels pour inscrire la coopération dans une perspective de développement durable et pour pouvoir se coordonner efficacement avec les autres partenaires; (ii) l'importance de concentrer des moyens suffisants sur les secteurs ciblés pour obtenir un effet d'entraînement sur l'ensemble du système; (iii) l'intérêt de bien équilibrer nos appuis entre le niveau central et le niveau périphérique, le niveau stratégique et le niveau opérationnel, le niveau décentralisé recelant des possibilités concrètes pour promouvoir la réduction de la pauvreté.

Les ressources du FED: faisant suite à un premier financement en 1999 pour la «Gouvernance dans le secteur éducatif» (4,2 millions d'euros), l'engagement dans l'éducation a été renforcé, à travers le programme d'amélioration de la qualité de l'éducation (PARQE: 28 millions d'euros), afin de poursuivre la réforme initiée et de soutenir les efforts d'amélioration de l'accès à l'école. Ces appuis ont permis la mise en œuvre d'une partie du plan national de l'enseignement fondamental (PNEF) et de sa composante de formation continue des maîtres. Un réseau d'EFACAP (École fondamentale d'application et centre d'appui pédagogique) a ainsi été mis en place dans quatre départements et auprès de 350 écoles. L'impact de cette intervention a été évalué très positivement et a conduit la Commission européenne à maintenir son effort dans le cadre du 9^e FED. Un dernier programme (14 millions d'euros), désormais approuvé, permettra de consolider les acquis avec des nouvelles actions qui s'étaleront jusqu'en 2011.

L'intervention structurante de la Commission dans l'éducation (formation continue) a été complémentaire de celle poursuivie par la France (formation initiale). L'Union européenne a ainsi permis à ce secteur de poursuivre sa réforme et a encouragé les autres partenaires à investir dans ce domaine. Le programme d'éducation pour tous, en cours d'élaboration sous l'égide de la Banque mondiale, prendra progressivement la relève de l'aide communautaire.

Parallèlement, le financement de trois importants programmes d'urgence, de réhabilitation et de relance post-crise (105,45 millions d'euros au total) ainsi que deux autres actions, décidées suite aux catastrophes d'une ampleur exceptionnelle de 2004, pour la réhabilitation de la ville de Gonaïves (8 millions d'euros) et le renforcement des capacités locales de gestion du risque (6 millions d'euros) s'ajoutent à l'effort collectif des bailleurs de fonds pendant la période intérimaire du CCI, pour apporter une première réponse aux besoins des populations.

Un nombre important (540) de projets a permis, sur l'ensemble du territoire, de soutenir le monde rural, de favoriser la production et le développement des filières agricoles, d'intervenir pour réhabiliter/moderniser les services de base, de renforcer l'approvisionnement en eau potable, de développer les actions de proximité pour la réduction de la pauvreté, de réduire l'incidence des maladies et du SIDA, de créer des opportunités d'emploi par des investissements à haute intensivité de main d'œuvre, d'améliorer les conditions de l'enseignement fondamental, d'encourager la formation professionnelle, de réhabiliter les infrastructures collectives (tribunaux, voirie, assainissement, voies d'accès), de protéger/restaurer l'environnement, de sensibiliser au débat démocratique et à la prévention des conflits, de promouvoir le respect des droits humains et le rôle des femmes.

Pendant cette période, la société civile et les ONG internationales, ont été les principaux acteurs de la mise en œuvre de l'aide communautaire et l'élément déterminant pour sa réussite.

Le programme de renforcement intégré du milieu des affaires PRIMA (8 millions d'euros) et le financement, avec la Banque interaméricaine de développement (BID) d'une action conjointe de promotion de la formation professionnelle (5,6 millions d'euros) accompagnent aussi l'émergence d'acteurs alternatifs de développement.

En 2006-07, le rétablissement de la bonne gestion des finances publiques et les efforts importants pour le redressement de la situation macroéconomique sont soutenus par deux appuis budgétaires (36 millions d'euros), alors que, pour faciliter le retour à l'état de droit, un programme d'appui à la justice (3 millions d'euros) est en cours en coopération avec le Canada.

Aujourd'hui, le retour à l'ordre constitutionnel permet de consacrer les reliquats du 9^e FED pour renforcer les programmes d'éducation (PARQUE) et ainsi que les actions de réhabilitation et de relance post-crise (PRPC) qui préfigurent et anticipent les orientations de la programmation du 10^e FED.

En particulier, le programme de réhabilitation et de relance post-crise (PRPC), mobilise une part importante des disponibilités de la convention (51,1 millions d'euros) pour la modernisation de l'axe routier Port-au-Prince/Le Cap (RN3) qui relie les deux principales villes du pays et qui désenclavera la région du Centre. Un premier tronçon (Port-au-Prince/Mirebalais) est en cours, alors que la mobilisation de ressources complémentaires (23,4 millions d'euros) permettra de rejoindre la ville de Hinche. Les disponibilités du 10^e FED pour le secteur des transports, conjointement à un financement de la coopération française, permettront de compléter l'axe (190 km), en dotant le pays d'un couloir déterminant pour le désenclavement du territoire.

La coopération régionale avait été exclue des «mesures appropriées». Ainsi, le renforcement du corridor Nord à travers la réhabilitation de la route Le Cap/Dajabon a pu faire l'objet d'un financement à partir des ressources réorientées du 7^e et 8^e FED et du programme indicatif régional. Il s'agit d'un programme ambitieux (53,9 millions d'euros) qui concrétise l'objectif prioritaire soutenu avec continuité par l'aide communautaire, de développer la coopération binationale entre la République d'Haïti et la République dominicaine. La modernisation de l'axe, la construction du poste de frontière commun et la réhabilitation du marché très actif de Dajabon (République dominicaine), sont un apport essentiel pour une région très dynamique où les possibilités touristiques sont en expansion et où l'installation, avec des investissements dominicains, d'une zone franche a généré des opportunités importantes d'emploi pour la main d'œuvre d'Haïti.

A. Autres instruments

A travers **DG Aide humanitaire (ECHO)** la Commission a été particulièrement réactive face aux nombreuses catastrophes naturelles du pays (15 millions d'euros sur les trois dernières années dont 1,5 million d'euros à partir de l'enveloppe du 9^e FED) dans les domaines de l'aide alimentaire, la santé, l'accès à l'eau potable et de la réhabilitation d'infrastructures. Certains de ces projets d'urgence, notamment sur la ville de Gonaïves, ont pu bénéficier, dans le cadre du lien entre la réhabilitation et le développement (LRRD), de financements sur le FED, à partir des programmes en cours.

La complémentarité entre ECHO et le FED s'est aussi manifestée par le lancement du programme de «renforcement des capacités locales de gestion du risque» qui a pu capitaliser sur les *DIPECHO (Disaster Preparedness ECHO)* mis en œuvre par des ONG européennes en Haïti (environ 1,5 million d'euros chaque année).

La **Banque européenne d'investissement (BEI)** n'a pas pu exécuter les projets envisagés en Haïti, malgré des engagements sur le 7^e et le 8^e FED dans l'eau potable.

Les **lignes budgétaires** ont par contre été très sollicitées (42,5 millions d'euros depuis 2000)¹¹. Cette aide a été distribuée par l'intermédiaire de la société civile, européenne ou nationale. Les ONG sont à la base des actions de développement de proximité (centres de santé, écoles, centre de formation, hydraulique villageoise, coopératives) et ont progressivement remplacé l'État central ainsi que les autorités locales dans la fourniture des services de base. La ligne budgétaire «*Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme*» (IEDDH) a permis à plusieurs réseaux de résister pendant les années difficiles et de s'imposer aujourd'hui comme partenaires crédibles et fiables des autorités et de la société.

La déconcentration de la délégation de la Commission européenne en Haïti, en 2005, a favorisé le lancement d'appels de propositions locales pour des petites ONG haïtiennes, rarement bénéficiaires de l'aide européenne. Les actions envisagées au titre du 10^e FED, dans la gouvernance et dans l'accompagnement du processus de décentralisation, pourront capitaliser sur ces actions décentralisées innovantes pour en consolider l'apport à la gouvernance locale et l'appui aux collectivités décentralisées.

La ligne budgétaire «**Sécurité alimentaire**», à cause du déficit alimentaire chronique du pays, a été fortement sollicitée, soit à travers les structures de l'État soit via les ONG.

Haïti a aussi pu bénéficier de plus de 7 millions dans le cadre de la **facilité «Eau»**. Les interventions en cours (7 projets), qui visent à renforcer le partenariat public/privé pour une amélioration sensible de l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Le **STABEX**, dont les fonds proviennent des 7^e et 8^e FED, a permis d'atteindre plusieurs résultats intéressants comme l'amélioration de la capacité de transformation et de commercialisation des réseaux d'organisations paysannes et de coopératives de producteurs de café ainsi que la réhabilitation/régénération/diversification des filières traditionnelles et nouvelles d'exportation (café, canne à sucre, figues/banane et mangues). Il faut cependant constater l'absence de politiques sectorielles ou sous-sectorielles au niveau de l'agriculture et les quelques filières existantes sont encore très fragiles. Face à la contraction du secteur agricole et à la régression de ses exportations, le système FLEX a été inopérant.

2. Informations sur les programmes des États membres et des autres donateurs

L'aide internationale a subi de plein fouet les soubresauts de la situation politique du pays. Bien que toujours présente, son ampleur et sa continuité dans le temps ont parfois fait défaut et certains partenaires traditionnels se sont détournés vers d'autres priorités.

La France a défini le cadre de son intervention en Haïti à travers le document cadre de partenariat (DCP), signé fin décembre 2007. Le document fixe les secteurs de concentration de l'aide française pour les 5 prochaines années. La France intervient par l'intermédiaire du service de coopération de l'ambassade pour la coopération dans les secteurs régaliens (justice, police, décentralisation, appui au parlement) et par l'intermédiaire de l'Agence française de développement pour les secteurs des OMD (éducation, santé, eau et environnement). La décision de financer la route entre Hinche et Cap-Haïtien complète ce dispositif de coopération, qui devrait mobiliser entre 20 et 25 millions d'euros par an.

L'Espagne, qui reprend activement sa coopération avec Haïti depuis 2005, vient de mettre en place la Commission mixte hispano-haïtienne de coopération pour 2006/2010. Les secteurs

¹¹ Ces 42,5 Mio EUR se répartissent en: 9,7 Mio EUR pour la ligne «Cofinancement ONG», 2,4 Mio EUR pour la ligne «Coopération décentralisée», 17,1 Mio EUR pour la ligne «Sécurité alimentaire», 10,4 Mio EUR pour la ligne «Droits de l'homme» et 2,9 Mio EUR pour la ligne «Santé».

prioritaires, établis dans son plan directeur 2005-2008, sont la gouvernance démocratique, la participation citoyenne et le développement institutionnel; la couverture des besoins de base de la population; la promotion du tissu économique et entrepreneuriale; l'environnement; la culture et le développement, et le genre et le développement. En termes de zones géographiques prioritaires, la coopération espagnole, d'accord avec le gouvernement haïtien, a choisi les départements du Sud-Est, de l'Ouest et du Centre. Le budget prévu pour la période 2007-2008 dépasse les 20 millions d'euros. En matière de choix des instruments de coopération, bien que les projets et programmes continuent, la coopération espagnole a initié également un appui budgétaire ciblé au secteur de l'éducation de 10 millions d'euros pour la période 2006-2008.

La coopération allemande finance plusieurs projets/programmes principalement dans le développement rural. La complémentarité avec la coopération de la CE est aussi géographique puisque l'Allemagne intervient substantiellement sur des régions où l'aide communautaire (départements du plateau central et du Nord) est très présente.

La coordination intra-communautaire est assurée par un dialogue ouvert et régulier entre les États membres présents en Haïti et la Commission européenne. Le cadre de la programmation conjointe permet de renforcer la complémentarité réciproque (*cf. appendice 6*).

L'appendice 2 reprend l'essentiel des apports des bailleurs de fonds qui soutiennent le pays (décaissements et nouveaux engagements).

3. Autres politiques de l'Union européenne

Comme le prévoit l'accord de Cotonou, la politique commerciale est pleinement intégrée dans la stratégie de coopération de l'Union européenne, notamment par un appui prévu et destiné à favoriser l'utilisation par Haïti des opportunités offertes par l'initiative «Tout sauf les armes». La stratégie communautaire prend également une dimension régionale, dans la perspective des accords de partenariats économique. Les ressources du PIN sont utilisées en complément des ressources régionales et d'autres lignes budgétaires.

4. Description du dialogue politique avec le pays partenaire

Après les «mesures appropriées» et le gel de la coopération institutionnelle, le dialogue politique renforcé a pu reprendre avec le gouvernement de transition et est poursuivi avec le nouveau gouvernement.

Aujourd'hui, le dialogue a changé de caractère. L'exécutif, mandaté par les électeurs, est à la fois renforcé dans sa crédibilité et accompagné par un Parlement élu et pluriel.

L'UE a un dialogue franc au niveau politique (présidence, primature et ministère du plan) et sectoriel (ministères, services de l'État déconcentrés), et a pu développer une relation intense avec la société civile. Ce dialogue sera plus développé et structuré conformément aux dispositions de l'article 8 de l'accord de Cotonou.

5. Description de l'état du partenariat avec le pays bénéficiaire et des progrès dans le processus d'harmonisation

L'harmonisation entre gouvernement et bailleurs et intra-bailleurs s'est établie avec le cadre de coopération intérimaire qui intégrait une réponse collective à une analyse conjointe des besoins.

La mise en œuvre des principes de la *déclaration de Paris* a fait l'objet de la dernière conférence internationale sur Haïti, à Madrid, en novembre 2006, dont le thème était «l'efficacité de l'aide, un enjeu partagé». Le gouvernement a sollicité une plus grande prévisibilité de l'aide externe et notamment d'aligner les engagements et les prévisions de décaissement sur les années fiscales. Le poids de l'aide externe dans le budget national (2/3) nécessite en effet une meilleure prévisibilité pour accompagner le gouvernement dans ses choix et stratégies.

Les mécanismes de coordination du CCI sont en train d'être adaptés aux nouvelles priorités gouvernementales et à leur volonté d'assurer pleinement le leadership de la coordination. Trois niveaux de coordination sont mis en place: coordination sectorielle, au niveau de différents ministères, coordination intersectorielle sous la responsabilité du ministère de la planification et coordination politique au niveau de la primature.

La communauté internationale est présente dans la coordination sectorielle et représentée par les principaux bailleurs de fonds, dont la Commission, au niveau de la coordination politique. Les principaux bailleurs sont également étroitement associés à l'élaboration du document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté (comité d'appui).

Les nouveaux mécanismes de coordination prévoient également une coordination régionale et départementale qui regrouperait la société civile, les acteurs publics, les autorités décentralisées, les services déconcentrés de l'État et les intervenants internationaux.

Alors qu'environ un cinquième du volume annuel de l'aide internationale emprunte le mécanisme de l'appui budgétaire, la concertation gouvernement/bailleurs hésite encore à se doter des mécanismes élaborés de concertation permettant des progrès substantiels dans le processus d'harmonisation. Pour favoriser ce mouvement, la coordination entre les bailleurs s'est donné un cadre de travail structuré.

6. Analyse de la cohérence de la politique de développement

La volonté, encore récemment exprimée au plus haut niveau de l'État, d'ouvrir le dialogue avec la société civile et l'ensemble des acteurs de la vie nationale pour des avancées significatives dans l'élaboration du processus de réforme, notamment en matière de justice, est un signal important.

L'élaboration du document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté est une occasion privilégiée, mais pas unique, pour concrétiser certains de ces efforts, redynamiser le corps social et exprimer à travers ses choix la capacité d'une réelle gouvernance du pays.

Même si l'apprentissage de cette nouvelle façon de faire est précaire et l'expertise encore sommaire, le pays a poursuivi un processus participatif de consultations nationales et régionales qui a abouti fin 2007. Les efforts pour améliorer durablement le niveau de vie de la population seront recherchés à travers les engagements des objectifs du millénaire du développement pour 2015.

Le pays doit parallèlement se doter rapidement de politiques sectorielles cohérentes pour initier et accompagner ce processus de développement durable. Un appui peut être apporté, dans certains secteurs, par la communauté internationale et tout particulièrement par la Commission. Cependant, seul le gouvernement peut assurer la cohérence de ces politiques dans une véritable stratégie à plus long terme, à travers le DSNCRP.

Les pré-requis pour la réalisation de ces objectifs ambitieux sont: 1) la permanence de la volonté politique de bonne gouvernance, notamment par le renforcement des capacités de l'État et le transfert réel des compétences aux institutions décentralisées; 2) le contrôle de la situation sécuritaire sur tout le territoire; 3) le maintien de l'appui coordonné de la communauté internationale.

PARTIE 2 - STRATÉGIE CONJOINTE DE RÉPONSE

La programmation du 10^e FED a été coordonnée avec l'intervention des États membres actifs dans la coopération avec la République d'Haïti, conformément aux conclusions du Conseil «Affaires générales et relations extérieures» d'avril 2006.¹²

Mené conjointement entre la Commission européenne et les trois États membres présents en République d'Haïti, auxquels s'est jointe également la Suède, ce processus, a permis de conduire et de partager les analyses, le diagnostic, l'évaluation de la stratégie nationale, les leçons de la coopération passée ainsi que la stratégie de réponse et la complémentarité des interventions respectives qui la concrétiseront.

Ces réflexions et les discussions menées avec les autres bailleurs de fonds et les acteurs non étatiques ont permis la prise en compte des déterminants complémentaires suivants, qui fondent le choix commun de la stratégie que l'Union européenne entend mettre en œuvre:

- le constat que la mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti a permis le retour d'une stabilité de sécurité et poursuivra ses activités pour accompagner le gouvernement dans le renforcement des capacités des institutions de l'État, y inclus pour mener à bien la réforme du système judiciaire et de la police nationale d'Haïti;
- le constat que les objectifs que se fixe le gouvernement d'Haïti sont en parfaite cohérence avec ceux auxquels l'Union européenne adhère et qui s'inscrivent dans la volonté de contribuer de façon coordonnée et décisive à la réduction et, à terme, à l'éradication de la pauvreté;
- la nécessité d'agir en commun de manière cohérente et complémentaire dans le cadre des politiques sectorielles élaborées par le gouvernement en concertation avec la société civile et les partenaires techniques et financiers, afin d'améliorer l'impact des interventions. Pour ce faire, la stratégie de réponse de l'Union s'appuiera essentiellement sur le cadre général fourni par le processus du DSRP et l'initiative PPTE;
- la nécessité de concentrer les interventions de l'Union européenne sur un nombre limité de domaines où elle a un avantage comparatif, par l'expérience acquise et/ou la capacité de mobiliser le volume des ressources permettant une approche structurante;
- La nécessité d'assister le gouvernement avec ses efforts d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMDs). Une attention particulière sera accordée aux objectifs liés à la réduction de la pauvreté et la faim, et la réduction de la mortalité des enfants moins de 5 ans.
- l'opportunité de se focaliser sur des secteurs présentant des besoins d'investissement élevés qui relèvent globalement de la puissance publique, tels que le transport et l'éducation;
- l'analyse, établie sur la base du CCI actualisé lors de la conférence internationale de Port-au-Prince, faisant apparaître que les trois secteurs de concentration, retenus dans le cadre de la programmation conjointe, sont actuellement insuffisamment financés;
- la conviction que les actions envisagées pour le renforcement de la gouvernance, les infrastructures, l'éducation et les services essentiels auront un impact important sur l'environnement de la production agricole et du monde rural justifiant la non inscription, comme domaine de concentration, du secteur de l'agriculture;

¹² Faisant suite aux conclusions du Conseil de l'Union européenne du 11 avril 2006 sur le thème: «Financement de l'aide au développement et efficacité de l'aide: fournir une aide plus importante, plus efficace et plus rapide», la République d'Haïti a été retenue comme pays pilote pour la programmation pluriannuelle commune à la Commission européenne et à ses États.

- le rôle essentiel que la société civile sera en mesure de jouer en s'inscrivant en complément des grands chantiers promus par la politique gouvernementale pour en influencer les choix et prendre en compte les actions de proximité qui en complèteraient l'impact.

Si les dernières années l'objectif de la coopération a été de contribuer à la sortie d'une crise politique et d'accompagner un processus de transition sur base des activités d'urgence et de réhabilitation, le retour du pays vers une situation stabilisée permettra une approche plus stratégique et structurée, tout en reconnaissant la nécessité de garder une flexibilité tenant compte de la fragilité et des carences des institutions de l'État encore existantes. L'objectif global de la présente stratégie de coopération de la Commission européenne et de ses États membres est de soutenir la mise en œuvre de la politique de lutte contre la pauvreté du gouvernement haïtien, axée sur une croissance soutenue et un développement durable.

L'Union européenne fait sienne les objectifs de cette stratégie:

- accélération de la croissance avec le maintien d'un cadre macroéconomique stable;
- ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres;
- développement des ressources humaines et expansion des services essentiels;
- amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités.

L'appui des États membres viendra tout particulièrement soutenir le secteur éducatif alors que la réponse communautaire concernera plus spécifiquement le soutien au secteur des infrastructures routières et la consolidation de l'État par l'émergence et l'enracinement progressif de la gouvernance. Cette dernière approche, basée en large partie sur la déconcentration de l'État et de ses prérogatives, a le corollaire indispensable du renforcement de ses capacités et de son expertise au niveau central.

L'expérience communautaire en Haïti démontre une grande capacité à conduire des programmes importants, notamment en matière de grands travaux, et l'aide communautaire a acquis une solide compétence ainsi qu'un leadership affirmé dans l'accompagnement de la politique sectorielle dans le secteur des infrastructures de transport, notamment pour une gestion optimale du réseau routier.

1. Premier domaine de concentration : les infrastructures

En capitalisant sur les acquis des investissements en cours, les financements des États membres et d'autres donateurs comme la BID, cet appui vise à aider le gouvernement à mettre en place un véritable réseau routier national cohérent et articulé. L'objectif est un «maillage» réel du pays, s'appuyant sur une gestion efficace du réseau et son entretien régulier. Il permettra en outre une meilleure intégration régionale en assurant une interconnexion efficace avec la République dominicaine tout au long de la frontière.

L'appui de l'Union européenne permettra, dans le bassin humain et environnemental concerné par les investissements dans l'infrastructure routière, de poursuivre parallèlement d'autres objectifs convergents comme la création ou la relance d'activités agricoles, le renforcement de la sécurité alimentaire par le développement des échanges, la protection et la réhabilitation de l'environnement et de l'habitat.

Les résultats attendus sont une sécurisation accrue des conditions de transport des personnes et des biens, une réduction significative des coûts de transport, une ouverture de nouveaux débouchés aux produits agricoles et agro-industriels haïtiens, une dynamisation durable des

secteurs productifs correspondants et la création de meilleures conditions pour une relance vigoureuse des activités.

L'appui au gouvernement haïtien est lié à la mise en œuvre effective de mesures d'accompagnement déjà prévues dans la stratégie pour le secteur des transports. Quatre d'entre elles sont particulièrement importantes: i) la montée en puissance d'un système efficace et durable d'entretien routier articulé autour du Fonds d'entretien routier (FER) et du ministère des travaux publics (MTPC); ii) la mise en place et l'application d'une réglementation efficace en matière de protection des infrastructures; iii) la reconstruction de la capacité d'action et de la compétence technique du MTPC et iv) l'encouragement à une meilleure structuration du secteur privé, aujourd'hui encore très déficient.

Compte tenu de l'ampleur des travaux à conduire et de leur urgence, des montants substantiels devront être mobilisés, à partir des ressources du 10^e FED et des appuis bilatéraux des États membres.

2. Deuxième domaine de concentration : la gouvernance

La restauration de la gouvernance constitue le principal enjeu des dix années à venir, car elle conditionne le retour à l'état de droit, l'adhésion des populations aux politiques de développement et leur mobilisation dans une société pacifiée, tout en permettant le réveil de l'économie, la mobilisation des investisseurs nationaux comme étrangers grâce à une réorganisation de la sphère publique ayant retrouvé sa légitimité et son efficacité.

L'appui à la gouvernance se focalisera sur deux axes: le renforcement de l'État et l'accompagnement du processus de décentralisation.

Il s'agit en premier lieu, à partir des acquis antérieurs, de poursuivre les réformes visant la restauration de l'état de droit et d'approfondir l'effort mené au niveau du système judiciaire, indispensable à l'affirmation d'un État de droit, juste et équitable, garant du respect des libertés publiques, assurant la sécurité sur tout le territoire, la réduction de l'impunité et de la corruption, ainsi que la promotion d'une citoyenneté responsable.

Parallèlement, l'appui à la décentralisation et à la déconcentration, considéré comme un élément essentiel de la consolidation de l'État, visera à restaurer la capacité d'intervention territoriale des pouvoirs publics, (i) services centraux de conception et de gestion, (ii) structures opérationnelles déconcentrées de l'État et (iii) collectivités territoriales, pour restaurer le lien de citoyenneté entre les populations et les administrations et garantir une plus grande efficacité de l'action publique au service de la lutte contre la pauvreté, y inclus la sécurité nutritionnelle, et au profit de la croissance.

S'appuyant sur les dispositions de la loi fondamentale de 1987¹³, le gouvernement s'est longuement interrogé sur la portée du principe constitutionnel de décentralisation et des nombreux travaux ont été réalisés, au cours de ces dernières années, pour en analyser les enjeux et les conséquences. Ce qui ressort des débats est un consensus auquel chacun souscrit et selon lequel le problème de la décentralisation ne se pose pas en termes d'un partage du pouvoir d'État ou d'affaiblissement d'un pouvoir central, mais réside plutôt dans le fait qu'une partie des solutions au développement du pays relève de la capacité des collectivités territoriales d'assurer certains services essentiels dans le contexte de stratégies sectorielles

¹³ Chapitre I de la Constitution de 1987

générales (eau/assainissement, éducation primaire, santé de base, environnement, services administratifs (état civil, justice).

Complémentaire des actions de coopération décentralisée promues par les États membres, l'appui communautaire à la décentralisation vise à doter les collectivités territoriales de ressources financières pour qu'elles assument ces services. La société civile sera encouragée et appuyée pour s'investir dans cette dynamique. En effet, elle dispose d'une crédibilité auprès des populations qui permet de promouvoir un véritable développement de proximité. La réduction de la pauvreté dépend de ce partenariat, à l'échelle communale et départementale entre le public et le privé.

3. Troisième domaine de concentration : l'éducation

Partant des interventions antérieures de la Commission européenne et des États membres, cet appui vise à accélérer la mise en œuvre du plan national d'éducation et de formation (PNEF) et de contribuer à la réalisation de l'objectif de «l'éducation pour tous». Ce troisième domaine illustre l'application du «code de conduite» sur la division du travail, le désengagement très progressif de la Commission en ce qui concerne ses appuis directs au secteur étant compensé par la contribution des États membres.

La coopération de l'Union européenne portera donc à la fois sur l'augmentation de l'offre scolaire, sur l'amélioration de la qualité de l'éducation et sur le renforcement de la gouvernance sectorielle.

Les États membres, notamment l'Espagne ou la France, contribueront directement au soutien de ce domaine de concentration pour la période concernée par la programmation conjointe. Dans le cadre du 10^e FED, il n'a pas été retenu de cibler spécifiquement ce secteur. L'appui communautaire à l'éducation sera en premier lieu poursuivi à partir des ressources encore importantes allouées récemment au titre du 9^e FED et dont l'utilisation s'étalera jusqu'en 2012. Parallèlement, à travers son soutien à la décentralisation/déconcentration, la Commission continuera à financer sur l'ensemble du territoire, à l'initiative des collectivités territoriales, la construction ou la réhabilitation et l'équipement des infrastructures scolaires, prévues par la carte scolaire.

Par ailleurs, les États membres ainsi que la Commission apporteront leur appui aux efforts du gouvernement pour réunir les conditions d'éligibilité à l'initiative FTI dans le contexte de la mise en œuvre du plan national d'éducation pour tous. Cet objectif sera également soutenu dans le cadre de l'appui à la politique de croissance et de réduction de la pauvreté qui fait de la réorganisation de l'offre scolaire et de son encadrement un des axes majeurs de la promotion du développement humain et de la réduction des inégalités.

4. Appui budgétaire général.

La République d'Haïti a été déclarée éligible à l'appui budgétaire communautaire, eu égard aux progrès accomplis et aux actions en cours en matière de gestion des finances publiques et pourra donc bénéficier d'un nouvel appui. Il est en effet indispensable de poursuivre ses efforts, de consolider le cadre macroéconomique et d'aider à la réalisation de la réforme de la fonction publique ainsi qu'à la mise en place d'un système moderne de gestion de la dépense et notamment de l'investissement public. À cet égard, en complément des interventions plus spécifiques des États membres, la Commission européenne fournira, dans un cadre

pluriannuel s'étalant tout au long de la période 2008-2013, un appui budgétaire général aux réformes macroéconomiques et sectorielles poursuivies notamment dans le cadre de la stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté (SNCRP).

5. Secteurs hors concentration : santé, eau, assainissement, secteur culturel, intégration régionale

Parallèlement aux priorités retenues, la Commission européenne et les États membres entendent conduire des interventions pour aider le gouvernement à mettre en œuvre une politique sociale plus diversifiée, promouvoir la culture et favoriser un processus d'intégration économique.

Sur le plan sanitaire, l'effort principal concernera le renforcement du système public, la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles et la santé reproductive, notamment dans une perspective de contrôle de la croissance démographique.

Concernant l'eau et l'assainissement, les interventions porteront sur le renforcement des réseaux d'eau potable, la protection des bassins versants, l'assainissement notamment dans les zones urbaines spontanées et l'adduction d'eau d'irrigation dans les plaines. Ces appuis seront essentiellement le fait des coopérations bilatérales des États membres.

La volonté du gouvernement de promouvoir une politique culturelle active sera appuyée par les coopérations des États membres et par la Commission européenne, contribuant ainsi à une valorisation de l'identité nationale et à la promotion d'un patrimoine culturel unique.

L'intégration régionale sera également encouragée, notamment à travers la définition et la mise en œuvre d'une stratégie binationale directement appuyée par un fonds d'interventions communautaires tandis que l'accord de partenariat économique (APE) sera soutenu, en cherchant à favoriser une promotion du commerce haïtien.

Les États membres et la Commission soutiendront les initiatives de la société civile et des acteurs non étatiques en faisant appel aux nombreux instruments dont dispose la coopération européenne pour les ONG et les initiatives de coopération décentralisées. L'aide communautaire consacrera de façon spécifique un pourcentage significatif des ressources du 10^e FED aux actions promues par les acteurs non étatiques.

Enfin, compte tenu de l'extrême exposition du pays aux risques naturels, les États membres et la Commission européenne feront de la «réduction des risques» une priorité traitée de façon transversale par l'ensemble des programmes communautaires. La Commission accordera une attention toute particulière à cette question et proposera des actions ciblées de protection des bassins versants dans le cadre du secteur de concentration «Infrastructures».

6. Les facteurs de risque

Cette stratégie s'appuie sur l'hypothèse réaliste de la poursuite des efforts de normalisation du pays et de la constitution d'un véritable État de droit. La fragilité économique du pays et sa totale dépendance énergétique le rendent cependant particulièrement vulnérable aux crises extérieures majeures susceptibles d'affecter son économie.

Par ailleurs, la relative stabilité politique d'Haïti est récente. C'est celle d'un État fragilisé qui doit renouer avec l'apprentissage de la démocratie et dont le retour à d'anciennes pratiques reste toujours possible. La volonté manifeste de réformer le pays est fortement conditionnée

par sa capacité réelle à le faire. En raison de sa faible gouvernance, des capacités administratives limitées, de la résurgence périodique de tensions sociales et d'épisodes d'insécurité, Haïti reste en état de fragilité: ainsi le renforcement des structures de l'État reste-t-il de ce point de vue fondamental. Les objectifs politiques, sécuritaires et de développement sont fortement liés et ils justifient un engagement à long terme de la Communauté internationale. L'avenir du pays est très lié à l'importance et à la durée de l'effort que la Communauté internationale est prête à consentir pour aider au développement et à la sécurité (rôle de la MINUSTAH) d'Haïti.

Faisant abstraction de ces facteurs partiellement exogènes, pour que la stratégie soit efficace, il est nécessaire, d'un côté, de continuer à appuyer la réhabilitation physique des infrastructures, en développant une politique adéquate pour en assurer la pérennité à long terme et, de l'autre, d'accompagner le gouvernement dans son programme de réformes visant l'amélioration des capacités de gestion, et de mettre à disposition des fonds pour l'exécution des politiques de réduction de la pauvreté. À ce dernier titre, le renforcement du secteur éducatif constitue la clef de voûte de la politique gouvernementale à l'articulation des politiques de croissance et de réduction des inégalités.

Le dialogue sur les politiques à mettre en œuvre, notamment pour les secteurs de concentration de l'aide, présupposent un degré important d'appropriation par tous les acteurs et un investissement soutenu dans le renforcement des capacités.

L'élaboration du DSNCRP fournit le cadre de référence et fixe aussi bien la «feuille de route» des réformes que les indicateurs, communs au gouvernement et à la collectivité des bailleurs, susceptibles d'en mesurer les progrès et d'intervenir pour en moduler l'évolution.

PARTIE 2 : PROGRAMME INDICATIF

Programme indicatif

1.1 Introduction

Sur base de la stratégie de coopération présentée dans la première partie et conformément aux dispositions de l'article 4 de l'annexe IV de l'accord de Cotonou, le programme indicatif a été établi sous forme d'un ensemble de tableaux qui présentent le cadre d'intervention pour chaque secteur, le calendrier de programmation financière ainsi que le chronogramme détaillé des activités de tous les programmes recensés sur une période glissante de 3 ans.

Les montants mentionnés dans ce chapitre indiquent la répartition globale des fonds entre les domaines de concentration, l'appui macroéconomique et d'autres programmes. Cette répartition peut être modifiée dans le cadre des revues opérationnelles, des revues à mi-parcours et en fin de parcours ou des revues *ad hoc*. Cependant, toute modification impliquant un changement substantiel dans la structure de la stratégie de réponse nécessitera une décision formelle à travers un addendum au document de stratégie.

1.2 Instruments financiers

La mise en œuvre de la stratégie de coopération de la CE avec la République d'Haïti sera financée à partir de plusieurs instruments financiers. Leur affectation envisagée est donnée ci-dessous à titre indicatif:

1.2.1 10e FED, enveloppe A, 291 millions d'euros: cette enveloppe servira à couvrir les opérations programmables de développement à long terme dans le cadre de la stratégie, et en particulier:

<i>Infrastructure</i>	175 Mio EUR	→60,1 %	<i>aide projet et AB</i>
<i>Gouvernance</i>	36 Mio EUR	→12,4%	<i>AB sectoriel et aide projet</i>
<i>Appui budgétaire général</i>	48 Mio EUR	→16,5%	<i>AB général</i>
<i>Autres programmes</i>	32 Mio EUR	→11%	<i>aide projet (14)</i>

1.2.2 10e FED, enveloppe B, 13,6 millions d'euros: cette enveloppe sera destinée à couvrir des besoins imprévus tels que l'aide d'urgence lorsqu'une telle aide ne peut pas être financée sur le budget communautaire, des contributions à des initiatives d'allègement de la dette adoptées internationalement ainsi qu'un soutien destiné à atténuer les effets néfastes de l'instabilité des recettes d'exportation.

Conformément à l'article 3, paragraphe 5, de l'annexe IV de l'accord de Cotonou, ce montant pourra être revu à la hausse dans le cadre des revues opérationnelles ou des revues *ad hoc* en fonction des besoins.

1.2.3 Facilité d'investissement: outre les instruments financiers susmentionnés dont l'enveloppe A représente la principale base programmable du programme indicatif, le

¹⁴ dont :
- soutien aux initiatives des acteurs non étatiques: 8,8 Mio EUR
- stratégie binationale et appui à l'APE: 12 Mio EUR
- soutien institutionnel (BON, facilité technique de coopération, réserve): 7,5 Mio EUR
- appui aux Initiatives culturelles 3,7 Mio EUR

10e FED comprend également la «facilité d'investissement», instrument financier géré par la Banque européenne d'investissement. La facilité d'investissement ne fait pas partie du programme indicatif. Certaines activités spécifiques peuvent être soutenues par le Centre de développement des entreprises (CDE) et le Centre pour le développement de l'agriculture (CTA).

1.2.4. 10e FED, programme indicatif régional: cette enveloppe servira à couvrir les opérations programmables de développement à long terme dans le cadre de la stratégie régionale Caraïbes. Cette enveloppe ne fait pas partie du programme indicatif national mais peut cependant avoir des retombées au niveau national en fonction de la participation de la République d'Haïti aux programmes envisagés dans le cadre régional.

1.2.5. Autres instruments financiers: des activités spécifiques peuvent être soutenues par l'intermédiaire des actions extérieures financées sur le budget général de la Communauté européenne dans le contexte du cadre financier 2007-2013, sous réserve de procédures spécifiques et de la disponibilité des fonds, et sur les ressources propres de la BEI. Les activités financées à partir du budget général comprennent notamment des programmes financés à travers l'instrument pour la coopération au développement tels que les programmes thématiques «Investir dans les personnes», «Acteurs non étatiques pour le développement», «Migration et politiques d'asile», «Environnement et gestion durable des ressources naturelles» et «Sécurité alimentaire», ainsi que des activités financées à travers d'autres instruments tels que l'instrument de stabilité, l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme et de ou l'instrument pour l'aide humanitaire et d'urgence. Des entités légales d'Haïti peuvent également participer (dans le cadre de la coopération scientifique et technologique internationale) à l'ensemble des composantes du 7ème Programme Cadre de recherche (2007-2013).

1.2.6. Suivi et évaluations

Le suivi des résultats et l'évaluation de l'impact des activités individuelles (programmes, projets, secteurs) sous ce DSP seront entrepris conformément aux provisions techniques et administratives jointes à chaque convention de financement individuelle préparée dans le cadre de la mise en œuvre de ce DSP.

Les résultats et l'impact de la coopération communautaire avec la République d'Haïti, mise en œuvre à travers le PIN ou à travers d'autres activités extérieures financées à partir du budget général de la Communauté européenne, seront évalués par une évaluation externe indépendante. Cette évaluation au niveau du pays pourra être entreprise conjointement avec des États membres de l'UE et éventuellement également avec d'autres bailleurs.

1.3 Domaines de concentration

Infrastructures

Le transport routier représente l'unique mode de transport terrestre en Haïti. Le réseau est de 3 400 kms dont seuls 10% sont considérés en bon état, certaines sections routières ayant simplement disparues. Les investissements préconisés seront conduits en complémentarité avec les autres bailleurs de fonds, dont les États membres de l'UE et la BID

Au-delà des travaux routiers, l'accent sera mis sur la protection/restauration de l'environnement. Un souci particulier sera également placé sur la desserte efficace des bassins de population traversés pour en faire des bassins d'activité notamment agricole et contribuer à

la réduction de la pauvreté. En particulier des ressources seront rendues disponibles pour les organisations non étatiques qui seront invitées à prendre en compte ces aspects transversaux (sécurité, organisation des marchés, intégration des porteurs de handicaps et des exclus, petit entretien, routes vicinales, aménagement des bassins versants, etc.).

La remise à neuf du réseau ira de pair avec le renforcement des capacités d'entretien routier. Une dotation au Fonds d'entretien routier (FER) permettra de le renforcer en accompagnement de la montée en puissance de ses ressources financières.

Enfin, cette réhabilitation directe des voiries impose de renforcer les capacités de conception et de gestion des administrations nationales et déconcentrées concernées par un appui institutionnel multiforme et significatif. Il prendra notamment en compte les questions réglementaires relatives à la sécurisation du réseau routier tant au niveau de leur élaboration que de leur application effective dans le souci de la préservation efficace des routes et ouvrages d'art.

Conformément à la stratégie des transports¹⁵ adoptée par le gouvernement et présentée lors de la réunion de Madrid fin novembre 2006, l'objectif global suivant sera poursuivi: *contribuer à la réduction de la pauvreté et soutenir un développement durable, équilibré et équitable du pays en dotant le territoire d'infrastructures adaptées, intégrées et bien entretenues.*

Il sera décliné en 3 objectifs spécifiques, à savoir, contribuer à:

- *développer des réseaux d'infrastructures adaptés et intégrés, priorisés au travers d'une planification stratégique dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire équilibré* en assurant le financement de travaux routiers sur des axes majeurs du réseau national;
- *mettre en place un système efficace et durable d'entretien routier, articulé autour du Fonds d'entretien routier (FER) et du ministère des travaux publics, des transports et des communications (MTPTC) au travers d'une dotation financière au FER;*
- *reconstruire la compétence technique et la capacité d'action du MTPTC, essentiellement en matière de conception des politiques, de réglementations et de programmations, de suivi des programmes de travaux et d'interventions là où l'intérêt général recommande de faire au lieu de faire faire ;*

Les objectifs spécifiques, les résultats attendus et les principaux indicateurs de performance sont repris dans le «cadre d'intervention» ci-joint (cf. point 1.6.1).

À titre indicatif, un montant de 175 millions d'euros sera réservé à ce domaine.

Les principales actions prévues sont:

- réhabilitation de routes: 157 Mio EUR
- contribution au Fonds d'entretien routier (FER): 10 Mio EUR
- renforcement des capacités institutionnelles: 8 Mio EUR

L'instrument principal de mise en œuvre sera l'aide projet, via la passation d'un nombre très réduit de grands marchés de travaux, pouvant faire appel à une forte sous-traitance nationale, impliquant le cas échéant des volets à haute intensité de main d'œuvre (HIMO), ainsi que les actions destinées au renforcement des compétences. Un appui budgétaire sectoriel pourra être réalisé au titre de la contribution au Fond d'entretien routier (FER), qui sera décaissée en

¹⁵ République d'Haïti - Stratégie pour le secteur des transports, 2006-2011, novembre 2006

plusieurs tranches décroissantes et variables, en fonction du niveau de mobilisation des ressources nationales.

Les mesures principales en matière de politique sectorielle, à prendre par le gouvernement comme contribution à la mise en œuvre de la stratégie de réponse dans ce secteur, sont les suivantes:

- le schéma directeur national des infrastructures de transport à 20 ans est actualisé et adopté avant le 31 décembre 2008;
- la réglementation relative à la charge à l'essieu est actualisée et dument appliquée, y compris par les mesures de contrôle et de sanction prévues par la loi avant le 31 décembre 2009;
- les modalités de financement du FER sont respectées, conformément aux engagements pris et dans les délais requis, et le ministère des finances s'assure du versement effectif des fonds dus au FER, tout au long du programme;
- le réseau éligible aux interventions du FER est élargi, conformément à la stratégie des transports avant le 31 décembre 2008;
- le recours au secteur privé est encouragé et les travaux en régie sont réalisés uniquement pour combler les défaillances du marché;
- les missions du Laboratoire national du bâtiment et des travaux publics (LNBTP) sont redéfinies avant le 31 décembre 2008 et le LNBTP est restructuré avant le 31 décembre 2009;
- la gestion des personnels (recrutements, nominations, formations) répond aux besoins du programme dans les services centraux et dans les départements concernés, tout au long du programme.

Les engagements principaux du gouvernement pour que les thèmes transversaux soient pris en compte sont les suivants:

- le travail des enfants est totalement prohibé sur les chantiers publics et les questions d'équité des genres sont traitées;
- les mesures appropriées de prévention contre le VIH/sida sont engagées dans les zones de travaux;
- la restauration des ressources naturelles et leur préservation feront l'objet des politiques, actions et réglementations idoines. Elles viseront notamment à favoriser les activités agricoles et agro-pastorales durables, ainsi que le reboisement.

Là où cela s'avère nécessaire, il conviendra de définir l'appréciation environnementale la plus appropriée (étude sectorielle ou étude d'impact). Elle se traduira en outre par des travaux ciblés de protection des bassins versants concernés, visant à protéger/gérer l'espace d'influence de la route. L'appui des collectivités locales sera particulièrement sollicité pour ces actions.

Gouvernance

Face à un État «faible», l'enjeu est de tenter de le structurer en renforçant la base des élus et en donnant à la décentralisation une structure et des moyens qui la rendent crédible.

En accompagnant ce processus, le programme de soutien à la décentralisation/déconcentration fera l'objet d'une large consultation préalable engagée selon une approche participative pour

en définir les contours et les rythmes. Son objectif sera d'appuyer les efforts du gouvernement en faveur du redéploiement des moyens de l'État pour les rapprocher des usagers. Ainsi, de la dévolution de certains pouvoirs, devraient à terme ressortir les compétences des collectivités territoriales, selon le principe de la consolidation démocratique et de la subsidiarité des voies et moyens.

La mise de fonds communautaire pourra le cas échéant constituer l'amorce d'un programme élargi à d'autres partenaires financiers soucieux de contribuer à l'efficacité de l'action publique dans une perspective de redéploiement spatial. Elle soutiendra en premier lieu les actions des acteurs du double processus engagé, notamment sous la forme de marchés publics de toute nature passés en vue de consolider l'action publique: travaux de construction ou de réhabilitation, réalisation d'infrastructures, équipements, matériels, études. Une attention particulière sera accordée au domaine éducatif en ce qui concerne les infrastructures, les équipements et le mobilier scolaire.

L'autre volet de ce soutien portera sur des actions relatives à l'aménagement du territoire, envisagé comme support à l'action publique déconcentrée et décentralisée. Cette composante appuiera notamment les développements futurs du Centre national de l'information géospatiale (CNIGS), comme les observatoires ruraux, déjà soutenus par des fonds communautaires.

Enfin, l'appui à la gouvernance passera par le renforcement des capacités, qui fournira aux autorités les moyens de restaurer les compétences des administrations en charge des processus, tant en matière de capacités de conception que de conduite et de mise en œuvre. Ces actions prendront la forme de conception d'organisations et de systèmes, de mise au point d'outils de gestion, de sessions de sensibilisation ou de formation. Elles pourront faire appel à l'expertise internationale comme nationale.

La société civile sera encouragée à participer activement au processus, tant au niveau de sa conception que dans sa mise en œuvre progressive. Son appui constituera à ce titre la poursuite des premières actions engagées avec l'aide communautaire en faveur des associations locales qui jouent d'ores et déjà un rôle déterminant dans la formation des élus et dans l'élaboration des programmes de développement communal.

L'objectif global suivant sera poursuivi: contribuer à la consolidation de l'État et des collectivités territoriales pour les rendre aptes à assumer l'ensemble de leurs prérogatives dans la transparence et l'efficacité requises.

Il sera décliné en 5 objectifs spécifiques, à savoir:

- *contribuer à la formulation du processus de décentralisation en faveur des collectivités territoriales et de son accompagnement par la déconcentration progressive des moyens et personnels de l'État;*
- *appuyer les premières étapes de la mise en œuvre de la décentralisation et de la déconcentration;*
- *fournir aux acteurs publics, notamment au niveau local, les instruments nécessaires à la maîtrise spatiale de la gouvernance et de la lutte contre la pauvreté;*
- *offrir un appui au développement des compétences des élus des collectivités territoriales;*
- *contribuer au renforcement des compétences de conception et de gestion des fonctionnaires et agents territoriaux ;*

Les objectifs spécifiques, les résultats attendus et les principaux indicateurs de performance sont repris dans le «cadre d'intervention» ci-joint (cf. point 1.6.2).

À titre indicatif, environ 36 millions d'euros seront réservés à ce secteur de concentration.

Les principales actions prévues sont:

- le soutien à la décentralisation/déconcentration: 24,5 Mio EUR
- le développement de l'aménagement du territoire: 6 Mio EUR
- le renforcement des capacités institutionnelles: 5,5 Mio EUR.

En fonction de l'évolution du processus de décentralisation, l'appui budgétaire sectoriel sera privilégié pour la mise en œuvre du premier volet du programme, les deux autres relevant de l'aide projet.

Les mesures principales en matière de politique sectorielle, à prendre par le gouvernement comme contribution à la mise en œuvre de la stratégie de réponse dans ce secteur, sont les suivantes:

- une feuille de route des étapes de la décentralisation est arrêtée entre toutes les parties avant le 31 décembre 2008;
- les dispositions législatives et réglementaires nécessaires à la mise en œuvre du processus de dévolution des compétences et de transferts des ressources sont adoptées avant le 31 décembre 2009;
- le transfert de la responsabilité des services de base aux collectivités territoriales n'est réalisé qu'avec le transfert des ressources financières correspondantes;
- la formulation des cadres organiques déconcentrés pour au moins cinq ministères (travaux publics, agriculture, justice, éducation et santé) est arrêtée avant le 31 décembre 2009.

Les engagements principaux du gouvernement pour que les thèmes transversaux soient pris en compte sont les suivants:

- les questions relatives aux populations vulnérables sont prises en compte de manière prioritaire dans le processus de décentralisation;
- l'égalité de genre est inscrite en préalable au processus de dévolution des compétences;
- les collectivités territoriales sont sensibilisées et formées à la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles;

Dans l'appui à la formulation des plans communaux de développement, il conviendra de définir l'appréciation environnementale la plus appropriée (étude sectorielle ou étude d'impact).

1.4 Appui budgétaire général

La Communauté appuiera le programme de réformes macroéconomiques et de consolidation de l'état de droit à travers un appui budgétaire général.

La stabilité macroéconomique et le renforcement des mesures de gestion des finances publiques sont au cœur de l'action conjointe des bailleurs de fonds, initiée dans le contexte du

CCI. L'aide communautaire, depuis le début, entend soutenir la poursuite de ces efforts et renforcer le dialogue entre partenaires, en promouvant une véritable coordination opérationnelle entre ceux qui pratiquent l'appui budgétaire, en particulier en cohérence et complémentarité avec les États membres.

L'exercice du PEMFAR, actuellement en cours de finalisation sous l'impulsion de la Banque mondiale et de la Banque interaméricaine, ainsi que l'élaboration de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté (DSNCRP) ont permis de définir un ensemble de réformes et d'objectifs mesurables qui constitueront la feuille de route commune pour consolider, au cours des prochaines années, le cadre légal et institutionnel de la gestion des ressources publiques.

La refonte des instruments de contrôle de la dépense, le soutien aux administrations financières ainsi qu'aux instruments de lutte contre la corruption seront plus particulièrement objet d'attention dans la mise en œuvre de l'appui communautaire.

Parallèlement à la poursuite de ces réformes, il sera essentiel, dans le dialogue entre les acteurs et le gouvernement, de donner une attention spécifique aux politiques budgétaires touchant à la consolidation de l'état de droit (réforme de la justice) et à l'objectif de réduction de la pauvreté, par un accès équitable aux services sociaux.

La refonte de la justice est dans l'immédiat le défi principal auquel est confronté le gouvernement. Il constitue la clef de voute du processus de stabilisation et conditionne lourdement l'ensemble des politiques de réforme. L'impunité et la corruption généralisée gangrènent la collectivité nationale, éloignent le citoyen de l'affirmation de ses droits, réaffirment les inégalités, handicapent l'efficacité des réformes économiques et affaiblissent la reprise des secteurs productifs.

De nombreux bailleurs, dont la Commission européenne, accompagnent déjà l'action gouvernementale, entre autres, par la mise en œuvre de programmes d'investissement spécifiques (*cf. appendice 12 – Réforme de la justice*).

Il importe toutefois, par un soutien global à l'équilibre budgétaire, de promouvoir et d'entretenir un dialogue continu entre la collectivité des bailleurs et le gouvernement afin d'en raffermir la détermination dans l'adoption d'un ensemble des mesures qui, tout en étant en grande partie spécifiques à l'administration de la justice, investissent un espace plus général concernant l'émergence d'un «juste État».

L'appui budgétaire sera fourni sous forme d'un programme pluriannuel décaissé en tranches modulées en fonction des besoins budgétaires. Cet appui couvrira toute la période de programmation mais pourra être dégressif en tenant compte de l'augmentation attendue des recettes de l'État et d'une adhésion plus importante des partenaires à ce type d'appui, conformément aux recommandations de la déclaration de Paris et aux attentes du gouvernement.

À titre indicatif, environ 48 millions d'euros seront réservés à ce type d'appui.

Les fonds seront déboursés sur une base annuelle, au début de chaque exercice fiscal haïtien, c'est à dire durant le dernier trimestre de l'année calendaire. La dotation annuelle sera composée d'une tranche fixe, déboursée au vu de l'examen des conditions d'éligibilité liées à la stabilité du cadre macroéconomique, et d'une tranche variable dont le déboursement sera lié, d'une manière générale, aux progrès des réformes de consolidation de l'État (bonne gouvernance financière, performance de l'administration judiciaire) ainsi qu'à l'atteinte

effective des OMD, au travers d'une batterie d'indicateurs mesurant l'efficacité des politiques publiques essentielles (indicateurs du DSNCRP).

Les choix des indicateurs pertinents et leur pondération sera déterminée ultérieurement en accord avec les parties. En faisant abstractions des mesures, de nature plus conjoncturelle, ayant trait à la gestion des finances publiques, ils pourront en particulier concerner :

- Gestion des finances publiques
 - Taux de pression fiscale
 - Rapport dépenses courantes/dépenses d'investissement
 - Taux d'exécution du budget
 - Pourcentage de ressources allouées aux secteurs sociaux
 - Cadre de dépenses à moyen terme pour les politiques essentielles
 - Déficit budgétaire (en % du PIB) ou épargne publique
 - Pourcentage des ressources allouées à la Cour des comptes
- Consolidation de la réforme de la justice
 - Part du budget de la justice par rapport au budget général
 - Délais des jugements
 - Nombre des procès en retard et ratio condamnés/prévenus dans les prisons
 - Nombre de cas de corruption
- Réduction de la pauvreté, des inégalités et accès aux services de base
 - Évolution des indices de pauvreté
 - Proportion de la population disposant d'un accès durable à une source d'eau améliorée
 - Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans malnutris
 - Taux d'alphabétisation des adultes
 - Rapport filles/garçons dans l'enseignement
 - Rapport enseignants/élèves
 - Taux d'échec scolaire dans le primaire et le secondaire
 - Augmentation des naissances assistées
 - Proportion d'enfants d'1 an vaccinés contre la rougeole
 - Prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans

Les montants non déboursés sont dégagés, reversés au PIN, et peuvent être reprogrammés, soit pour un appui budgétaire, soit pour l'un des autres secteurs de coopération retenus dans le programme indicatif. Une telle décision peut être prise dans le cadre de la revue annuelle.

La mesure de l'efficacité des politiques publiques dépend de façon cruciale de la qualité des indicateurs choisis et de la performance des structures disponibles pour en suivre correctement l'évolution.

Pour ce faire, l'aide communautaire, en poursuivant les initiatives déjà entreprises dans le cadre de l'appui budgétaire du 9^e FED, continuera à soutenir la mise en place des instruments de suivi du DSNCRP et le renforcement de l'appareil statistique correspondant. Cet appui se fera dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement Statistique, conformément aux objectifs (SNDS) de l'initiative de PARIS21. Un montant de 3 millions d'euros est en principe destiné à ces actions de renforcement institutionnel.

Là où cela s'avère nécessaire, il conviendra de définir l'appréciation environnementale la plus appropriée (étude sectorielle ou étude d'impact).

1.5 Autres programmes

Le partenariat avec les acteurs non étatiques (ANE) vise à asseoir une véritable stratégie de participation, conçue comme un instrument d'ingénierie sociale destiné à renforcer les capacités d'association et de contrôle des acteurs non étatiques. Il permettra de financer les actions de la société civile par des appels de propositions en mettant l'accent sur deux démarches de sélection.

Il s'agira, d'une part, de favoriser les actions en appui aux programmes dits de concentration, notamment dans les bassins de population desservis par les routes réhabilitées par les fonds FED, dans une logique de complémentarité, tandis que les ANE pourront œuvrer à la consolidation du processus de décentralisation en le confortant par leur expertise, voire en agissant à titre de prestataires de services au profit des collectivités territoriales. Le rôle de la société civile est en effet essentiel pour l'ancrage, au niveau national et local, d'une culture citoyenne, de la démocratie et de la bonne gouvernance.

Il s'agira, d'autre part, de mettre en avant une série de thématiques majeures. Ainsi et sans préjuger de la manière dont ces aspects pourront être intégrés dans cet appui, la question du genre et notamment ici de la réduction des violences faites aux femmes, la lutte contre l'exploitation des enfants et les migrations forcées auxquelles ils sont soumis, les discriminations frappant les personnes vivant avec le VIH/sida, la réduction de l'insécurité alimentaire, de la vulnérabilité et des populations enfantines souffrant de carences nutritionnelles, l'amélioration des conditions faites aux «déportés» et aux prisonniers devraient notamment être prises en considération.

La stratégie binationale et le renforcement de l'APE seront pris en compte au travers d'actions multiformes qui devront en garantir la meilleure opérationnalisation, en complément du PIR et du PIN de la République dominicaine. Ces actions porteront notamment sur la question du cordon douanier ainsi que sur les thèmes liés aux normes et modalités du commerce extérieur. Elles prendront en particulier en compte les besoins de mise à niveau devant permettre à Haïti de s'impliquer dans la mise en œuvre des APE et plus généralement de faciliter la nécessaire intégration du pays dans la dynamique régionale.

Les initiatives culturelles, dont le financement est entièrement lié à la tranche incitative, pourront prendre la forme d'un programme de soutien (PSIC) visant à favoriser toutes les formes d'activités culturelles et artistiques, au plus près des créateurs et praticiens haïtiens.

Le soutien au BON, assorti d'une facilité de coopération technique (TCF), permettra de doter les services de l'ordonnateur national comme de l'État des moyens de conception et de gestion des opérations inscrites au titre du 10^e FED. La FCT promouvra l'utilisation de résultats de la coopération scientifique internationale et d'autres programmes communautaires pertinents afin d'augmenter les synergies à travers l'éventail des possibilités de coopération et en assurer le plus grand impact possible.

Les groupes cibles de ces actions seront: les citoyens, les acteurs non étatiques, les opérateurs économiques, les acteurs culturels et artistes.

Un montant indicatif de 32 millions d'euros est réservé aux programmes/projets hors concentration. Les actions suivantes seront initialement engagées:

- un appui aux acteurs non étatiques: 8,8 millions d'euros. Ce soutien concernera les acteurs non étatiques (ANE) éligibles au financement tels que définis à l'article 6 de l'accord de partenariat ACP-CE et à l'article 4, paragraphe 1, point d), de l'annexe IV révisé à Luxembourg le 25 juin 2005. En fonction de leur mandat, l'appui aux acteurs non étatiques pourra concerner les activités relatives, entre autres, aux actions de renforcement des capacités, de plaidoyer, de recherche, d'information/dialogue et de consultation entre acteurs, de monitoring et de fourniture de services aux populations. En appui aux acteurs non étatiques, la Commission européenne pourra avoir recours à l'article 15, paragraphe 4, en se prévalant de la possibilité d'agir en qualité d'autorité contractante;
- des contributions aux programmes et projets régionaux, avec un appui à la stratégie binationale et à l'accord de partenariat économique (APE): 12 millions d'euros;
- un appui au bureau de l'ordonnateur national et au financement de la facilité technique de coopération (y inclus une réserve pour l'assurance contre les réclamations éventuelles et pour couvrir les dépassements de coûts et les dépenses imprévues): 7,5 millions d'euros.
- le soutien aux initiatives culturelles: 3,7 millions d'euros.

Les mesures principales à prendre par le gouvernement comme contribution à la mise en œuvre de la stratégie de réponse dans les domaines hors concentration sont les suivantes:

- une stratégie binationale est partagée avec la République dominicaine avant le 31 décembre 2009;
- la République d'Haïti s'affirme comme un acteur dynamique de l'APE et met en œuvre les mesures permettant une adéquation progressive du secteur économique pour en renforcer la compétitivité.

Là où cela s'avère nécessaire, il conviendra de définir l'appréciation environnementale la plus appropriée (étude sectorielle ou étude d'impact).

1.6 Cadre d'intervention et indicateurs de performance

1.6.1 1^{er} domaine de concentration – Infrastructures

	Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Hypothèses et risques
Objectifs nationaux à long terme	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la pauvreté • Soutenir la croissance 	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateur de développement humain (IDH) en hausse • Taux de croissance annuelle supérieur à 2,5% 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports annuels sur le développement humain – PNUD • Rapport du FMI • Enquêtes EMMUS 	<ul style="list-style-type: none"> • Une crise extérieure majeure affecte l'économie haïtienne. • Stabilité politique • Situation sécuritaire sous contrôle
Objectifs de l'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Désenclaver des régions du pays • Restaurer les infrastructures routières • Assurer les opérations d'entretien • Renforcer les compétences du ministère et du <i>Fonds d'entretien routier (FER)</i>. • Contribuer à la baisse des coûts de transport • Favoriser les échanges interrégionaux • Faciliter la finalisation de la stratégie sectorielle et du plan routier • Respecter les contraintes environnementales • Participer à la réorganisation du secteur du transport 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de kilomètres réhabilités • Nombre de sections communales désenclavées • Nombre de kilomètres entretenus par les entreprises privées • Recettes du Fonds d'entretien routier • Nombre de tonnes de marchandises transportées annuellement • Charge à l'essieu effectivement contrôlée • Nombre d'études complémentaires sur l'impact environnemental • Performance des directions départementales de l'équipement 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports annuels du ministère des travaux publics • Pourcentage et montant du budget national annuel affecté au ministère des travaux publics et au Fonds d'entretien routier • Dotation annuelle du FER • Enquête «panier de la ménagère» - ministère du commerce • Rapport du ministère de l'environnement • Rapport des entreprises de surveillance 	<ul style="list-style-type: none"> • La stratégie sectorielle est finalisée et mise en œuvre. • Le Fonds d'entretien routier est effectivement doté de moyens et d'autonomie • Les procédures de passation de marché sont suivies et respectées. • La réglementation routière est respectée par les opérateurs privés et contrôlée par l'État

Handwritten signature or mark

1.6.2

2^e domaine de concentration – Gouvernance

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • La circulation des biens et des personnes est assurée • Le coût des transports baisse • Des régions, communes et sections communales sont désenclavées • Le Fonds d'entretien routier est opérationnel et autonome • Le réseau routier et le maillage intercommunal est amélioré • La politique sectorielle et le plan des transports sont finalisés • Les entreprises privées participent en plus grand nombre aux appels d'offres de travaux 	<ul style="list-style-type: none"> • État d'avancement des travaux de réhabilitation • Prix des transports des biens et des personnes • Temps moyen de transport sur les axes réhabilités ou entretenus • Tarif kilométrique des transports • Recettes du Fonds d'entretien routier • Nombre de stations de pesage de véhicules en fonction • Nombre d'entreprises locales participant à des appels d'offres • Nombre de permis de conduire octroyés • Nombre de formations de policiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes et rapports du ministère des travaux publics et de la communication • Budget national • Rapport du Fonds d'entretien routier • Rapport d'audit du Fonds d'entretien routier • Rapport du ministère du commerce • Rapport de la Commission de passation des marchés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le personnel du ministère des travaux publics et de la communication et du Fonds d'entretien routier est stable et formé, permettant une bonne appropriation et une expertise. • L'État fait respecter la réglementation routière • Les appels d'offres de travaux sont fructueux • Les PME haïtiennes dans le secteur de la construction routière sont en nombre suffisant pour pouvoir absorber une bonne partie de l'entretien routier
	Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Hypothèses et risques
Objectifs nationaux à long terme	<ul style="list-style-type: none"> • Restaurer l'État dans l'exercice effectif de ses fonctions régaliennes (sécurité, justice) • Maîtriser et redéployer les moyens de l'État pour atteindre les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté. • Engager le processus de décentralisation et favoriser l'émergence d'une démocratie locale participative 	<ul style="list-style-type: none"> • La sécurité intérieure et le fonctionnement de la justice sont assurés • L'efficacité de l'action publique est accrue • Les politiques pro-pauvres sont confirmées par l'amélioration des indicateurs correspondants. • Élections locales et municipales calmes dont les résultats sont indiscutables 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport du ministère de l'intérieur et du ministère de la justice • Budget national • Rapports de la <i>MINUSTAH</i> • Rapport sur l'indice de perception de la corruption (<i>Transparency International</i>) • Rapports de suivi du DSNCRP • Rapports des observateurs nationaux et internationaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Stabilité politique: démocratie, multipartiste • Situation sécuritaire sous contrôle • La communauté internationale poursuit son appui et s'engage substantiellement dans ce processus

Objectifs de l'intervention

- Contribuer au maintien de la stabilité macroéconomique.
 - Renforcer la maîtrise de la gestion des finances publiques
 - Assurer le fonctionnement normal de l'administration judiciaire
 - Favoriser les politiques sectorielles pro-pauvres et assurer un financement adéquat de ces politiques.
 - Contribuer à la formulation du processus de décentralisation /déconcentration
 - Appuyer les premières étapes de la mise en œuvre
 - Fournir les instruments nécessaires à la maîtrise spatiale de la gouvernance
 - Offrir un appui au développement des compétences des élus des collectivités
 - Renforcer les compétences des fonctionnaires et agents territoriaux
 - Favoriser le partenariat public-privé
 - Renforcer la société civile comme prestataire de services sous le contrôle de l'État
 - Favoriser le contrôle et la participation citoyenne
- Les conditions d'éligibilité à l'appui budgétaire sont respectées
 - Les instruments de contrôle de la dépense sont renforcés et les recommandations du PEMFAR sont mises en œuvre.
 - La réforme de la justice est mise en place et des indicateurs de performance sont élaborés/rendus publics
 - Les objectifs de réduction de la pauvreté sont progressivement réalisés
 - La politique nationale de décentralisation est ratifiée par le Parlement, accepté par les partis et est mise en œuvre progressivement par l'exécutif et par les collectivités territoriales
 - La feuille de route est mise en œuvre et respectée
 - Les collectivités territoriales disposent effectivement d'une autonomie opérationnelle et financière.
 - Transfert réel de pouvoir et de moyens aux autorités locales.
 - Nombre d'investissements réalisés par les collectivités territoriales.
 - Le CNIGS produit les outils pour un meilleur aménagement du territoire à l'échelle nationale et locale
 - La société civile est plus proactive et partenaire des autorités publiques.
- Rapports des institutions de Brettons Wood.
 - Rapports de suivi des recommandations du PEMFAR
 - Rapports des instances de contrôle (fréquence, régularité, suivi).
 - Suivi de la matrice de la réforme de la justice.
 - Indicateurs du DSNCRP
 - Rapport du Parlement et des commissions parlementaires
 - Publication au *Moniteur* de la loi-cadre et des décrets d'application.
 - Rapports du ministère de l'intérieur
 - Budget national et budgets locaux et communaux
 - Nombre de plans de développement locaux et communaux stratégiques
 - Production du *CNIGS*
 - Rapports des ONG et des projets
- Le processus de réforme de la gestion des finances publiques est poursuivi au rythme attendu.
 - L'indépendance du pouvoir judiciaire est respectée et l'administration de la justice est assurée de façon transparente.
 - Le processus de consultation et de formulation est réellement mis en place
 - Les partis politiques jouent réellement le jeu de la décentralisation.
 - Les ressources humaines sont stables et formées dans cet enjeu.
 - La société civile est responsabilisée dans son nouveau rôle
 - La population est régulièrement informée de l'état d'avancement des travaux.

Résultats attendus

- La gestion des finances publiques et le fonctionnement des institutions de contrôle sont renforcés
- La transparence de l'exécution budgétaire est mieux assurée.
- L'impunité est réduite et les délais de détention provisoire sont maîtrisés
- Le processus de décentralisation est effectivement lancé
- Les compétences locales et communales sont développées (formation de l'administration communale, sensibilisation des acteurs, promotion de partenariats, valorisation du territoire, plans de développement communaux)
- Un système de financement des collectivités locales est mis en place
- La capacité de maîtrise d'ouvrage communale est renforcée
- Un dispositif institutionnel national de pilotage est mis en place
- Un système de suivi, d'information du public et d'observation de la décentralisation est mis en place
- Les acteurs de la décentralisation sont formés et mobilisés.
- Des mécanismes de concertation entre les acteurs de la décentralisation sont mis en place et opérationnels
- La déconcentration est effective dans les principaux secteurs.
- Contexte macroéconomique et fiscal
- Évolution des recettes fiscales
- Structure des allocations budgétaires
- Part du budget annuel de la justice par rapport au budget général
- Ratio condamnés/prévenus dans les prisons
- Loi-cadre et décrets d'application sur la décentralisation
- Recensement de la fonction publique
- Disponibilité d'une stratégie nationale de formation
- Nombre de formation pour les élus, le staff local et communal
- Fiscalité adaptée et mise en œuvre pour la décentralisation
- Les collectivités territoriales sont capables de lancer des appels d'offres, de contractualiser et de suivre les travaux.
- Nombre de publication, séminaires et conférences sur la décentralisation
- Nombre de contrats de prestation avec la société civile
- Nombre de comités locaux d'usagers.
- Rapports des institutions de Brettons Wood.
- Lois de finances
- Rapports du ministère de la justice
- Rapports sur la pauvreté
- Publication du *Moniteur*
- Budget national
- Rapports du ministère de l'intérieur
- Rapports des ONG et des projets
- Rapports des ministères «déconcentrés».
- La perception des enjeux est bien comprise et expliquée.
- Les prés requis pour une déconcentration sont atteints.
- Augmentation de l'assiette de l'impôt et des recettes de l'État.
- Un système de gestion des ressources des communes est adopté
- Le personnel des communes et sections communales est disponible, stable et mobilisé.

1.7 Calendrier des engagements et décaissements indicatifs

1.7.1 Calendrier indicatif des engagements globaux

	Montant indicatif	2008		2009		2010→	
		1	2	1	2	1	2
1^{er} DOMAINE DE CONCENTRATION – Infrastructures	175 Mio €						
- Réhabilitation des infrastructures routières				157			
- Appui à l'entretien routier				10			
- Renforcement des capacités institutionnelles				8			
2^e DOMAINE DE CONCENTRATION – Gouvernance	36 Mio €						
- Soutien à la décentralisation				24,5			
- Développement des outils de gouvernance territoriale				6			
- Renforcement des capacités institutionnelles				5,5			
APPUI BUDGÉTAIRE GÉNÉRAL	48 Mio €						
- Appui budgétaire général			45				
- Appui institutionnel (suivi DNSCRP – instruments de contrôle)			3				
DOMAINES HORS CONCENTRATION	32 Mio €						
- Appui institutionnel pour les acteurs non étatiques.				8,8			
- Appui au BON et facilité de coopération technique			3				3
- Contribution aux programmes régionaux et à l'APE				12			
- Soutien aux initiatives culturelles				3,7			
-Autres (réserve)							1,5
Total des engagements:			51,0	235,5			4,5
Total des engagements cumulatifs:	291 Mio €		51,0	286,5	286,5	286,5	291

1.7.2 Calendrier indicatif des déboursements

	Montant indicatif	2008		2009		2010→	
		1	2	1	2	1	2
1^{er} DOMAINE DE CONCENTRATION – Infrastructures	175 Mio €						
- Réhabilitation des infrastructures routières					10	35	10
- Appui à l'entretien routier					3		3
- Renforcement des capacités institutionnelles					1,5		1,5
2^e DOMAINE DE CONCENTRATION – Gouvernance	36 Mio €						
- Soutien à la décentralisation						3	4
- Développement des outils de gouvernance territoriale						2	1
- Renforcement des capacités institutionnelles						1	2
APPUI BUDGÉTAIRE GÉNÉRAL	48 Mio €						
- Appui budgétaire général (*)				5	10		10
- Appui institutionnel (suivi DNSCRP – instruments de contrôle)				0,5	0,5		1
DOMAINES HORS CONCENTRATION	32 Mio €						
- Appui institutionnel pour les acteurs non étatiques.					0,5	1,5	1
- Appui au BON et facilité de coopération technique				0,5	0,5	0,5	0,5
- Contribution aux programmes régionaux et à l'APE				1	1		3
- Soutien aux initiatives culturelles						0,5	1
-Autres (réserve)							
Total des déboursements:				7,0	27,0	43,5	38,0
Total des déboursements cumulatifs:	291 Mio €			7,0	34,0	77,5	115,5

(*) Le montant des tranches annuelles d'appui budgétaire sera modulé de façon à assurer la continuité de cet appui tout au long de la période couverte par la mise en œuvre du 10^e FED.

1.8 Chronogramme d'activités

	2008				2009				2010→			
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
1^{er} DOMAINE DE CONCENTRATION – Infrastructures												
- Réhabilitation des infrastructures routières		EF	FIP		DF	⌘						
. travaux routiers												
. contribution au FER												
. renforcement des capacités												
2^e DOMAINE DE CONCENTRATION – Gouvernance												
. appui à la décentralisation/déconcentration		EF	FIP		DF		⌘					
. soutien à la dynamique territoriale		EF	FIP		DF		⌘					
. renforcement des capacités		EF	FIP		DF	⌘						
APPUI BUDGÉTAIRE GÉNÉRAL	FIP			DF	⌘							
DOMAINES HORS CONCENTRATION												
- Appui institutionnel pour les acteurs non étatiques		EF	FIP		DF	⌘						
- Appui au BON et facilité de coopération technique	FIP			DF	⌘				FIP		DF	⌘
- Contribution aux programmes régionaux et à l'APE		EF	FIP		DF	⌘						
- Soutien aux initiatives culturelles			EF	FIP	DF		⌘					

EF: Étude de faisabilité

FIP: Fiche d'identification de projet

DF: Décision financière

⌘ : Mise en œuvre du programme/projet

Appendices

- | | |
|--------------|---|
| Appendice 1 | Indicateurs macroéconomique et des OMD |
| Appendice 2 | Matrice des bailleurs de fonds |
| Appendice 3 | Résumé analytique du profil environnemental du pays |
| Appendice 4 | Profil des migrations d'Haïti |
| Appendice 5 | Processus d'élaboration du DSP |
| Appendice 6 | La feuille de route pour l'harmonisation |
| Appendice 7 | Accords internationaux |
| Appendice 8 | Analyse de la viabilité de la dette |
| Appendice 9 | Liste des engagements du gouvernement |
| Appendice 10 | Rapport de base – secteur transport routier |
| Appendice 11 | Rapport de base – secteur énergie |
| Appendice 12 | Réforme de la justice |
| Appendice 13 | Le secteur agricole et le monde rural |

Liste des abréviations

Appendice I

Tableau 1: Les indicateurs macroéconomiques								
Données de base								
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Population totale	7,491,900	7,656,722	7,825,170	7,997,324	8,173,265	8,353,077	8,536,844	8,724,655
Variation annuelle en %	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2
PIB nominal (en millions de gourdes)	77,580	85,700	94,028	119,758	140,387	168,034	200,456	230,524
PIB nominal (en millions d'euros)	4,281	4,016	3,672	2,617	2,844	3,465	3,902	-
PIB nominal par habitant (en millions de gourdes)	10,355	11,193	12,016	14,975	17,176	20,116	23,481	26,422
PIB nominal par habitant (en millions d'euros)	527.75	469.71	443.72	370.16	432.84	516.02	565.27	578.17
Variation annuelle en %	-	8.09	7.36	24.62	14.70	17.12	16.73	12.52
PIB réel (variation annuelle en %)	0.87	-1.04	-0.25	0.36	-3.52	1.80	2.30	4.00
Formation brute de capital fixe en % du PIB	32.99	32.93	33.85	34.78	34.89	34.76	34.54	34.01
Transactions Internationales								
Exportations de biens et services en % du PIB	19.11	20.86	20.43	26.89	23.57	26.44	21.76	22.86
dont assemblage	27.49	29.35	28.30	38.20	34.24	35.74	31.93	32.98
Balance Commerciale en % du PIB	-19.11	-20.86	-20.43	-26.89	-23.57	-19.71	-21.76	-22.86
Balance des opérations courantes en % du PIB	-6.58	-6.48	-4.85	-4.83	-4.50	-6.34	-7.55	-9.50
Entrées nettes d'investissements directs étrangers en % du PIB	0.20	0.06	0.14	0.27	0.17	0.22	0.95	0.38
Dette extérieure (en % du PIB)	28.86	32.58	35.23	43.92	38.28	31.00	29.44	27.04
Service de la dette extérieure (en % des exportations de biens et de services non de facteurs)	1.01	1.07	0.99	1.37	1.31	1.18	1.12	1.22
Réserves de devises étrangères (en mois d'exportations de biens et services non de facteurs)	2.05	2.20	1.51	1.22	1.41	1.37	1.75	2.01
Gouvernement								
Revenus en % du PIB	8.43	8.03	8.44	9.20	10.19	13.15	13.5	15.2
dont dons en % du PIB	0.34	0.43	0.12	0.14	1.32	3.48	3.5	4.9
Dépenses en % du PIB	10.62	10.44	11.47	12.60	11.40	13.81	14.4	15.5
dont dépenses en capital (en % du PIB)	2.10	2.70	1.80	2.00	3.30	3.50	5.3	6.8
Déficit en % du PIB (dons inclus)	-2.19	-2.42	-3.03	-3.48	-2.41	-0.65	-0.9	-0.4
Déficit en % du PIB (dons exclus)	-2.53	-2.85	-3.15	-3.62	-3.72	-4.13	-4.4	-5.2

Dette en % du PIB	30.53	35.82	38.56	47.52	40.65	34.20	34.40	29.80
dont dette externe en % de la dette totale	0.95	0.91	0.91	0.92	0.94	0.91	0.90	0.91
Autres								
Inflation des prix à la consommation (variation en moyenne annuelle)	15.32	12.34	10.07	42.46	22.53	14.8	14.2	9
Taux d'intérêt moyen en % sur les dépôts à terme	15	13.5	7.63	15	7.5	4.5		
Taux de change moyen annuel de la gourde pour un dollar	19.6	23.8	27.1	40.5	39.7	39.0	41.5	45.7
Taux de change moyen annuel de la gourde par rapport à l'euro	18.12	21.34	25.61	45.76	49.36	48.50	51.37	-
Chomage en % de la main d'oeuvre (définition OIT)		27.4	-	33	-	-	-	-
Emploi dans l'agriculture en % de l'emploi total	50.6	44.6	-	49.6	-	-	-	-

Sources combinées: MEF, BRH, IHSI, FMI

L'année fiscale en Haïti est du 1 octobre de l'année n jusqu'au 30 septembre de l'année n+1

Cadre Stratégique de Partenariat avec l'Union Européenne

Tableau 2: Les indicateurs pour les ODM

Indicateurs	1990	2000	2004	2005	2006	2009	2015	Cible en 2015
1. Proportion de la population vivant avec moins de 1 \$ par jour	60	48	-	-	53			30
2. Prévalence du déficit pondéral chez les enfants de moins de cinq ans	26.8	27	17					13.4
3. Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans	135	118	123		117			45
4. Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire	22.1	67	64.5					100
5. Taux d'achèvement du cycle primaire	45.5	35.5						
6. Rapport filles-garçons dans: - l'enseignement primaire	94	108.4	96.86					100
- l'enseignement secondaire		96						100
- l'enseignement supérieur		114.3			57.7			100

Handwritten mark

7. Proportion d'accouchements assistés par du personnel médical qualifié	23	24					
8. Proportion d'enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	31	49			53		
9. Prévalence du VIH parmi les femmes âgées de 15 à 24 ans (en %)	3.98	4.06			3.86		
10. Proportion de la population disposant d'un accès durable à une source d'eau améliorée (%)	53	65.5	71				76.5

Sources combinées : IHSI, EMUS IV, FNUAP, UNESCO. Pour les cibles : PNUD

* Projection basée sur l'élasticité de la pauvreté à la croissance

100
100

Appendice II

Matrice des bailleurs de fonds – Haïti

Bailleur	Secteur privé - Economie	Domaines sociaux (santé, éducation)	Infrastructures (Eau – Energie – transports)	Sécurité alimentaire, développement rural et environnement	Renforcement des capacités institutionnelles, bonne gouvernance	Macroéconomie-Appui budgétaire
CE	<ul style="list-style-type: none"> Programme de renforcement intégré du milieu des affaires - PRIMA (8 M€) 	<ul style="list-style-type: none"> Programme d'appui à l'amélioration de la qualité de l'éducation - PARQE I+II (28 + 14 M€) Programme de formation professionnelle (5,6 M€) HIV/Aids prevention and Care in Haiti (2,88 M€) 	<ul style="list-style-type: none"> Programme de micro réalisations – PMR (8 M€) Programme de réhabilitation post-crise et de relance économique – PRPC (72 M€) Programme de réhabilitation et développement d'infrastructures socio-économiques de base - PRD (27,5 M€) Développement économique du Corridor Nord de l'île d'Hispaniola (25 M€) Programme d'informations territoriales pour le développement durable (7 M€) Réhabilitation de la ville de Gonaïves (10 M€) Route Cap-Haïtien – Dajabon (20 M€) 	<ul style="list-style-type: none"> Programme de développement rural des zones Centre et Sud (23 M€) STABEX Coffee (2,5 M€) Sécurité Alimentaire (6 M€) 	<ul style="list-style-type: none"> Appui à la justice (3 M€ 2006-) Renforcement des capacités de gestion locale des risques (6 M€) TCF I+II (3,3 + 2,1 M€) Appui au BON (3,5 M€) 	<ul style="list-style-type: none"> 45,1 M\$ (-2008)
France (pour les projets en cours seulement le montant à décaisser est indiqué)	<ul style="list-style-type: none"> Fonds de garantie micro crédits (0,75 M€ -2007) Structuration de la micro finance (2 M€ 2007-08) 	<ul style="list-style-type: none"> Lutte contre le Sida dans le bas plateau central (0,8 M€ 2007) Gheskio, participation à la mise en place du centre IMIS (1,5 M€ 2007-08) Appui à l'enseignement supérieur (2 M€ 2008-10) 	<ul style="list-style-type: none"> Route Hinche Saint Raphael (30 M€ 2008-10) 	<ul style="list-style-type: none"> CAMEP Projet Bornes fontaines (1,2 M€ - 2007) Programme d'urgence EDH/CAMEP (4 M€ - 2007) Programme sectoriel irrigation (5,36 M€ 2007-10) Eau urbaine et environnement dans le Sud-Est (12 M€ 2007-11) 	<ul style="list-style-type: none"> Appui police et justice (2 M€ 2008-10) Appui à la décentralisation (2 M€ 2008-10) Soutien à la création de gendarmerie (3 M€ 2009-11) 	<ul style="list-style-type: none"> Appui budgétaire 3,9 MS (2006/07)

Bailleur	Secteur privé - Economie	Domaines sociaux (santé, éducation)	Infrastructures (Eau – Energie – transports)	Sécurité alimentaire, développement rural et environnement	Renforcement des capacités institutionnelles, bonne gouvernance	Macroéconomie- Appui budgétaire
Espagne (projets en cours en 2007)		<ul style="list-style-type: none"> Programme patrimoine AECI - intervention Jacmel (0,5 M€) Education - appui budgétaire (4 M€) 		<ul style="list-style-type: none"> Projet d'amélioration de la pêche marine dans le département Sud-est (0,3 M€) Projet Araucaria XXI-Haïti - 2eme annéc (0,5 M€) Aide humanitaire et d'urgence (aide/sécurité alimentaire; DDHH, prévention de risques et dégâts naturels...) (3,5 M€) Eau potable et assainissement (0,4 M€) 	<ul style="list-style-type: none"> Projet d'amélioration des conditions de la sécurité citoyenne / Appui au processus de réforme de la PNH (0,58 M €) Renforcement du Ministère de la Planification et de la Coop. Externe (0,65 M€) Renforcement du Ministère de la Condition Féminine (0,28 M€) 	<ul style="list-style-type: none"> Appui budgétaire 12 M\$ (jusqu'au 2009)
Banque Mondiale	<ul style="list-style-type: none"> Assistance technique gouvernance économique II (2 M\$ 2006-09) Catastrophe insurance project (9 M\$ 2007-10) 	<ul style="list-style-type: none"> Emergency recovery and disaster management (12 M\$ 2005-08) Education for all (25 M\$ 2007-11) 	<ul style="list-style-type: none"> Transport and territorial development project (34 M\$ 2006-13) Electricité (7,47 M\$ 2006-10) 	<ul style="list-style-type: none"> Community driven development project (40,3 M\$ 2005-10) Eau rurale et assainissement (5,25 M\$ 2007-11) 	<ul style="list-style-type: none"> Assistance technique gouvernance (2 M\$ 2005-07) 	<ul style="list-style-type: none"> Economic governance reform operation II (23 M\$ 2007-8)
PNUD	<ul style="list-style-type: none"> Appui à la relance économique favorisant la création d'emplois aux Gonaïves (0,2 M\$ 2005-06) Cité Soleil – Création d'emplois (0,7 M\$ 2005-06) 	<ul style="list-style-type: none"> L'éducation première émergence – Cité Soleil (0,07 M\$ 2005-06) Appui à la mise en œuvre du Programme Intégré de Réponse aux besoins urgents des populations et communautés vulnérables (1,7 M\$ 2004-06) Eau potable et assainissement dans le département de Sud-Est (0,45 M\$ 2005-07) La lutte multisectorielle 	<ul style="list-style-type: none"> Routes Limbé-Port-de-Paix ; Gonaïves – Cap-Haïtien (6,6 M\$ 2005-06) 	<ul style="list-style-type: none"> Créons un environnement sain à Cité Soleil (0,05 M\$ 2005-06) Programme pilote de gestion des risques et des désastres (1,1 M\$ 2005-06) Développement de microprojets hydroélectriques pour l'électrification rurale (4,67 M\$ 2006-08) Programme de petites 	<ul style="list-style-type: none"> Modernisation et décentralisation (1,16M\$ 2003-06) Appui à la justice (11,6M\$ 2006-08) Appui à l'organisation des élections (73 M\$ 2004-06) Appui au programme de DDR (19,6 M\$ 2005-06) Appui au dialogue national (1,7 M\$ 2005-06) Appui à la gouvernance locale dans le département du Nord-Est (5,4 M€) 	

Bailleur	Secteur privé - Economie	Domaines sociaux (santé, éducation)	Infrastructures (Eau – Energie – transports)	Sécurité alimentaire, développement rural et environnement	Renforcement des capacités institutionnelles, bonne gouvernance	Macroéconomie- Appui budgétaire
		<p>contre le VIH/SIDA (7,1 M\$ 2003-06)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités d'analyse et de collecte de statistiques sociales (1,8 M\$ 2000-06) 		<p>subventions rurales (0,6 M\$ 2006-07)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités nationales pour la gestion durable des terres (0,03 M\$ 2005-06) • Appui à la gestion de l'environnement (1,4 M\$ 2005-07) 	<p>2005-10)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui à la formulation de la stratégie de réduction de la pauvreté (0,5 M\$ 2005-06) • Appui à la coordination et à la mise en œuvre du CCI (1,2 M\$ 2004-06) • Etude et suivi pour la formulation de politiques publiques (0,14 M\$ 2003-06) • Programme de développement du système national de gestion des risques et désastres 2^{ème} phase (1,15 M\$ 2006-07) • Accompagnement d'Haïti dans la société de l'information (0,73 M\$ 2004-06) 	

Handwritten signature or initials

Bailleur	Secteur privé - Economie	Domaines sociaux (santé, éducation)	Infrastructures (Eau – Energie – transports)	Sécurité alimentaire, développement rural et environnement	Renforcement des capacités institutionnelles, bonne gouvernance	Macroéconomie- Appui budgétaire
BID	<ul style="list-style-type: none"> Deepening of financial services to micro-enterprise (0,22 M\$ 2004-) Microfinance strengthening of the "Caisses populaires" (0,4 M\$ 2005-) Appui à la réforme du secteur financière (25 M\$ 2007-) 	<ul style="list-style-type: none"> Formation professionnelle (22 M\$ 2005-) Réhabilitation urbaine (50 M\$ 2005-) 	<ul style="list-style-type: none"> Réhabilitation des infrastructures dans le secteur des transports (77,1 M\$ 2005-) Réhabilitation de la distribution d'électricité à PAP (18,1 M\$ 2006-) 	<ul style="list-style-type: none"> Intensification agricole d'Ennery – Quinte (27,1 M\$ 2005-) Programme national d'alerte précoce en cas d'inondation (5 M\$ 2005-) Appui à la compétitivité du café d'Haïti (0,8 M\$ 2005-) Renforcement institutionnel pour la gestion de l'environnement (5 M\$ 2005-) Eau rurale et assainissement (15 M\$ 2006-) Rural supply chain development program (17,8 M\$ 2006-) 	<ul style="list-style-type: none"> Appui à la création de l'Unité Anticorruption (0,5 M\$ 2004-) Renforcement des institutions de gouvernance économique (5 M\$ 2005-) Appui à la gouvernance et à la réforme fiscale (25 M\$ 2005-) Appui à la gestion des ressources humaines dans le secteur publique (10 M\$ 2007-) Appui au Parlement Haïtien (0,25 M\$ 2007-) 	<ul style="list-style-type: none"> 25 M\$ (-2008)
USAID	<ul style="list-style-type: none"> Improve management of natural resources, productivity and incomes of small agricultural producers, broaden the availability of credit and financial services to artisans, small entrepreneurs, and the larger productive sector (20 M\$) 	<ul style="list-style-type: none"> Improve child survival, health and nutrition (10,16 M\$) Support family planning programs (7,16 M\$) Prevent and control infectious diseases of major importance (2 M\$) Improve the quality of basic education, Improve educational services for out-of-school youth, Strengthen education governance (5 M\$) 	<ul style="list-style-type: none"> Réhabilitation de Cité Soleil (20 M\$) 		<ul style="list-style-type: none"> Strengthen civil society (12 M\$) Protect human rights and equal access to justice (10 M\$) Promote effective and democratic governance of the security sector (14M\$) DDR (2 M\$) Strengthen democratic national governance institutions (12 M\$) 	<ul style="list-style-type: none"> 10 M\$ (2006/07)

Bailleur	Secteur privé - Economie	Domaines sociaux (santé, éducation)	Infrastructures (Eau – Energie – transports)	Sécurité alimentaire, développement rural et environnement	Renforcement des capacités institutionnelles, bonne gouvernance	Macroéconomie-Appui budgétaire
Canada (projets opérationnels)	<ul style="list-style-type: none"> Appel des Nations Unies (9,2 M\$) Fond développement économique et emplois (FODEM) 1 (7 M\$) FODEM 2 (5 M\$) Appui aux coopératives d'épargne et de crédit (15 M\$) 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion en Éducation en Artibonite (6,5 M\$) Vaccination (17,5 M\$) Appui au Ministère de la santé (18,75 M\$) Renforcement des capacités de gestion du Ministère de la santé (17,5 M\$) Lutte contre le VIH/Sida (10,06 M\$) Lutte contre la mortalité infantile (19,06 M\$) 	<ul style="list-style-type: none"> Assistance technique à Jacmel (4,9 M\$) Réhabilitation de la centrale aux Cayes (5 M\$) Transfert du modèle Jacmel (18,99 M\$) Infrastructures de base (20 M\$) Eau et droits humains, CICR (3 M\$) 	<ul style="list-style-type: none"> Développement local et Agro-foresterie, Nippes (6,15 M\$) Développement local Marmelade (5 M\$) Programme de développement local (20 M\$) Développement local dans le Nord-Est (3,65 M\$) Réhabilitation bassin versants (10 M\$) 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement du Parlement (5 M\$) Appui technique (4,99 M\$) Appui aux élections, PNUD (24,75 M\$) Envois d'observateurs électoraux (9,5 M\$) Appui au Conseil électoral provisoire (10 M\$) Envois de volontaires canadiens et haïtiens en appui technique (7,91 M\$) Consolidation de l'État de droit et de la chaîne pénale (5 M\$) Appui au ministère de la Justice (5 M\$) Fonds d'appui aux ONGs, droits humains (5 M\$) Fond pour le respect des droits des femmes (4 M\$) Fond d'appui à la démocratie et la paix (5 M\$) Appui aux médias (2,09 M\$) 	<ul style="list-style-type: none"> Appui budgétaire 12,9 M\$ (-2008) Contribution au service de la dette (16 M\$)
Japon		<ul style="list-style-type: none"> Santé et nutrition (6,3 M\$) 		<ul style="list-style-type: none"> Sécurité alimentaire (8,5 M\$) 	<ul style="list-style-type: none"> Processus électoral et dialogue national (1 M\$) 	

And B3

RESUME ANALYTIQUE DU PROFIL ENVIRONNEMENTAL DU PAYS

La dégradation de l'environnement a pris ces dernières années une allure dévastatrice surtout avec la déforestation quasi-totale de ce pays de montagne qui peut hypothéquer inexorablement la volonté de déboucher sur un processus de développement durable. L'accélération du phénomène et son étendue territoriale rend aujourd'hui impérieux la nécessité d'accompagner les investissements dans les domaines les plus concernés d'intervention de réhabilitation environnementale. Les données disponibles montrent qu'en dehors du problème de la gestion publique, il faut se préoccuper de quatre questions majeures.

1.- Le problème énergétique

La structure nationale de consommation de l'énergie est que le bois et le charbon de bois représentent 71% du total considéré à côté des produits pétroliers (20%), de la bagasse (4%) et de l'hydro-électricité (5%). Ce qui veut dire que les énergies renouvelables comptent pour 80% du total : ce qui serait une bonne chose pour l'autonomie énergétique du pays. Malheureusement, l'énergie de photosynthèse ainsi consommée a un impact négatif sur la conservation des ressources naturelles en particulier et sur la dégradation de l'environnement en général. Selon une dernière estimation réalisée pour 2006, la consommation totale est évaluée à environ 2 millions de Tonnes Equivalent Pétrole soit 0,25 TEP/habitant : l'un des taux les plus bas du monde. Il faut souligner parmi d'autres deux volets du défi énergétique : le fait que la demande de bois de feu est de plus en plus forte alors que l'offre est de plus en plus réduite (la couverture forestière étant tombée à 2% de la superficie totale du pays). Si la situation persiste, on va tout droit vers une situation de pénurie énergétique de plus en plus aiguë avec toutes les implications correspondantes. Il faut considérer en plus la difficulté d'honorer la facture pétrolière de 24% de produits importés. En effet, la valeur cumulée du pétrole et des produits alimentaires importés dépasse d'année en année celle des exportations totales du pays. Autrement dit, le pays est incapable d'acheter plus de pétrole pour réduire la pression sur les ressources ligneuses

2.- Le processus d'épuisement des ressources naturelles

Les Ressources Naturelles (forêt, sol, eau, biodiversité, flore, faune, etc.) sont vraiment menacées quand on considère le taux de couverture forestière (2%), les pertes de terres arables (plus de 30 000 TM de sol par an), le régime torrentiel des rivières (de 1 à 5000) et les pertes en biodiversité (une centaine d'espèces animales et végétales en voie de disparition). Le processus d'épuisement des ressources naturelles s'exprime à travers deux phénomènes majeurs : les faiblesses de l'agriculture conservacionniste et le conflit entre les cultures vivrières et les denrées d'exportation.

Le conflit séculaire entre ces deux groupes de culture a connu trois grandes étapes : celle datant du 18^{ème} siècle et du début du 19^{ème} siècle où les denrées d'exportation ont dominé les cultures vivrières ; celle allant de la fin du 19^{ème} siècle et au début du 20^{ème} siècle où l'on a observé un certain équilibre entre les deux et celle s'étendant sur la période contemporaine où les cultures vivrières ont définitivement détrôné les denrées d'exportation. Cette situation pose problème étant donné que

l'extension des cultures vivrières en montagne (cultures annuelles et cultures sarclées) fait augmenter les risques d'érosion des sols en l'absence de pratiques conservatives et réduit les périodes de jachère nécessaires à la fertilité des sols au profit des pestes qui font baisser la production vivrière. Celle-ci n'arrive point à couvrir les besoins alimentaires d'une population en hausse progressive tandis que la chute des exportations d'origine agricole continue de provoquer le déficit croissant de la balance commerciale du pays en l'absence d'autres sources de devises.

3.- La détérioration de l'environnement urbain

Le taux d'urbanisation est passé du recensement de 1982 à celui de 2003 de 20% à 40% sans pouvoir mettre en œuvre les nombreux schémas directeurs élaborés pour la croissance et la modernisation des villes. Cette évolution rapide est due non seulement à la croissance naturelle de la population urbaine mais aussi et surtout à l'accroissement du taux de migration interne. Les populations rurales chassées par la baisse de fertilité des sols, la stagnation de l'agriculture et les déboires de l'agro-industrie envahissent les villes à la recherche de meilleures conditions d'existence, la pauvreté rurale étant toujours plus sévère que la pauvreté urbaine. Il s'en est suivi un déséquilibre entre l'offre des services publics (logement, eau potable, assainissement, sécurité) et la demande correspondante.

Le système urbain est formé essentiellement d'un réseau de 85 villes côtières dont la plupart sont encaissées entre une montagne et une plaine alluviale, ainsi que de 9 villes frontalières dont la majorité sont dominées par des cours d'eau internationaux. Ce modèle d'aménagement du territoire fait face, aujourd'hui, à deux problèmes majeurs qui sont l'écoulement des eaux de ruissellement et le mitage par la désaffectation des terres agricoles au profit de périmètres urbanisables. Le non-respect des règles de l'urbanisme les plus élémentaires détruit l'équilibre entre le bâti et le non bâti au détriment des espaces verts qui perdent leur vocation originelle et de trottoirs qui sont envahis par les petits commerçants de friture, de friperie et de recyclage des déchets de toutes provenances.

4.- L'accroissement de la vulnérabilité environnementale

Les indicateurs relatifs à la question de vulnérabilité révèlent que les transformations environnementales deviennent de plus en plus significatives. Les dernières inondations observées à Fonds Verrettes et aux Gonaïves ont fait des milliers de morts et démontré combien les villes elles-mêmes sont devenues vulnérables. Plusieurs glissements de terrains d'une violence jamais enregistrée jusque là, ont été observés à Port-au-Prince et dans les environs. Le cycle des pestes et des épizooties qui s'installent en milieu rural montre les limites de la quarantaine animale et végétale pratiquée dans les villes ouvertes au commerce extérieur.

Il y a de plus en plus de groupes vulnérables et de sites vulnérables. Avec une population très jeune, un niveau de pauvreté très étendu, une gouvernance environnementale très faible, les modifications apportées par l'homme haïtien à l'environnement ont réduit la capacité de celui-ci d'absorber l'impact des catastrophes naturelles.

5.- La question de la gestion publique

Pour apprécier le rôle de l'État, il faut considérer les divers instruments de la gouvernance environnementale soit : ceux de la planification, les outils d'aménagement, les politiques publiques et les objectifs de suivi et de contrôle.

Un Plan d'Action de l'Environnement (PAE) a été élaboré en 2000 et a identifié dix programmes fondamentaux dont le renforcement de la capacité de gestion du gouvernement et l'énergie pour le développement durable. Le PAE a donné naissance à deux plans opérationnels appelés « Plans Départementaux de l'Environnement et du Développement Durable » dont l'un pour le Nord-Est et l'autre pour l'Artibonite. On a donc réalisé deux départements sur dix après six ans. Le Plan National de Gestion des Risques et Désastres (PNGRD) a vu le jour en 2000 dans le but d'améliorer la capacité de réponse des pouvoirs publics aux catastrophes naturelles qui semblent s'abattre sur la République avec un rythme et une intensité grandissants.

Au nombre des outils d'aménagement, il faut citer le Plan d'Aménagement du Territoire, les plans d'occupation du sol, les plans de zonage agricole, de réforme agraire ou de remembrement des exploitations, les schémas directeurs d'urbanisme, les plans de lotissement, les zones d'aménagement concertés ou encore les aires protégées.

Contrairement aux instruments de planification, la plupart des outils d'aménagement sont tout à fait inconnus du système national de gouvernance tandis que ceux qui sont connus comme les schémas directeurs et les aires protégées n'ont pas fait l'objet des mesures d'application appropriées. Le manque de maîtrise des outils d'aménagement constitue le talon d'Achille de la gouvernance environnementale. Le schéma directeur de la ville de Port-au-Prince a été réactualisé en trois fois dans l'espace d'une vingtaine d'années sans aucun début d'application.

Rien n'est plus délicat que l'analyse des politiques publiques. On observe que beaucoup de séminaires et d'ateliers de travail avec ou sans participation du secteur public mais les résolutions élaborées à la suite de telles activités non jamais été appliquées. Le Bureau des Mines et de l'Énergie a formulé une politique énergétique que le Ministère de tutelle a ignorée. Le schéma directeur des ressources en eau réalisé après dix années d'étude, de prospection et de sondage est tombé dans l'oubli quelque temps après sa publication officielle en 1990. La politique de l'aménagement des bassins versants préparé en 2004 par le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural attend encore sa mise en œuvre effective.

Le nombre, l'importance, la distribution dans l'espace et le temps des programmes et projets environnementaux exigent une très bonne coordination étant donné qu'ils poursuivent le même objectif général qui est le développement durable par la réhabilitation et la protection de l'environnement. La mise en œuvre d'un système de suivi-évaluation basé sur des indicateurs objectivement vérifiables demeure une condition de succès de la coordination effective des programmes et projets. L'absence d'un pareil système constitue le second talon d'Achille de la gouvernance environnementale.

Dans le décret-cadre de 2005 sur l'environnement, se trouve un certain nombre d'outils qui, s'ils sont mis en œuvre, pourrait contribuer grandement à la réussite du processus de suivi-évaluation. C'est d'abord la procédure de l'Étude d'Impact Environnemental (EIE) qui implique le mécanisme des Audiences Publiques sous la direction éventuelle d'une Commission Nationale de Débat Public ou de toute autre entité du même genre. On constate déjà une certaine volonté à réaliser toute ou une partie de la mise en application du décret de 2005 soit avec la mise sur pied du Conseil National de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (CONATE) soit à travers la mise en branle du Système d'Inspection et de Surveillance Environnementale (SISE). Le CONATE est l'outil idéal pour la gestion de proximité tandis que le SISE demeure l'arbitre indispensable pour gérer les conflits. D'un autre côté, il est bon de souligner que des efforts ont été faits aussi pour la mise en route du système lié à l'Information Relative à l'Environnement (IRE) et la publication périodique d'un Rapport National sur l'État de l'Environnement soit avec le concours de l'UTSIG (Unité

Technique du Système d'Information Géographique devenu récemment le Centre National de Géodésie) soit avec le projet Appui à la gestion de l'Environnement du PNUD.

La mise en route progressive de ces mesures de politique pourrait permettre d'améliorer l'efficacité du système de suivi-évaluation à construire. En fait, l'utilisation ou la non-utilisation des outils de gestion de l'environnement permet d'apprécier l'efficacité de la gouvernance environnementale.

6.- Recommandations pertinentes

Ces propositions reposent sur les principes reconnus dans le Consensus Européen pour le Développement et demeurent en ligne avec l'analyse de cohérence effectuée entre la problématique rencontrée et les réponses stratégiques du Gouvernement et des bailleurs dans une perspective environnementale.

a) Priorités nationales

Les priorités retenues sont : l'énergie durable, la gestion durable des ressources naturelles et l'aménagement du territoire y inclus le développement local.

b) Champs d'intervention

Les champs d'intervention proposés en concordance avec l'analyse déjà réalisée s'énumèrent comme suit : la promotion des énergies nouvelles (vent, solaire, hydro, électricité) et des bio combustibles, l'exploitation durable des aires protégées, de la biodiversité (terrestre, aquatique et marine) ainsi que la lutte contre la désertification et la gestion de l'aménagement du territoire dans ses rapports avec l'utilisation du sol urbain, le régime foncier, l'eau et l'assainissement de même que le développement des entreprises territoriales.

c) Objectifs généraux et spécifiques

L'objectif général poursuivi est de contribuer au maintien de la durabilité environnementale dans une perspective de lutte contre la pauvreté. Les objectifs spécifiques retenus pour l'horizon 2013 s'énumèrent comme suit :

- Réduire la pression sur les ressources ligneuses par une production accrue des sources d'énergies nouvelles et des biocombustibles.
- Conserver le potentiel de biodiversité du pays en garantissant l'utilisation durable des ressources naturelles par la mise en œuvre effective des lois et des règlements.
- Promouvoir le développement local via l'aménagement du territoire, la gestion rationnelle du sol, l'intégration des politiques environnementales dans les politiques sectorielles et territoriales.

d) Complémentarité avec la politique du Gouvernement

Le programme de pays devra être en ligne avec le Plan d'Action de l'Environnement et des autres instruments de planification retenus par le Ministère de l'Environnement. A ce sujet, les projets approuvés devraient indiquer à quel programme du PAE ils sont rattachés. Le partenariat avec l'action gouvernementale suggère que le programme de pays renforce les institutions nationales en ce qui concerne la mise en œuvre nationale des traités internationaux de

l'environnement, l'exercice du pouvoir réglementaire des collectivités territoriales, la surveillance environnementale et la publication du rapport national sur l'état de l'environnement, rapport fondé sur l'utilisation d'indicateurs environnementaux permettant de suivre la progression des résultats. La mise en branle du processus d'opérationnalisation des Etudes d'Impact Environnemental (EIE) reste aussi un domaine d'intérêt majeur.

e) Complémentarité avec la stratégie des autres bailleurs

Il importe d'harmoniser d'abord la stratégie de tous les partenaires associés à l'Union Européenne selon les mécanismes existant au niveau de la coopération communautaire. La Commission Mixte Haitiano-Espagnole qui vient d'être créée va sans doute encourager l'intensification de la coopération bilatérale Espagne/Haïti, laquelle devra trouver sa place au sein du système international de coopération sur le terrain. Par exemple, il sera possible d'envisager, quand les conditions le permettront, le jumelage dans l'espace ou dans le temps de certains projets qui exigent continuité et durabilité. Quand la BID intervient dans la réhabilitation ou l'aménagement d'un périmètre irrigué en plaine, la Banque Mondiale pourrait s'intéresser à la reforestation de la partie haute du bassin versant concerné tandis que les projets de conservation de la biodiversité et de lutte contre la désertification développés par l'Union Européenne seraient développés dans la zone d'influence du même bassin versant. L'idée fondamentale serait de faire en sorte que les interventions dans un bassin versant stratégique se complètent du point de vue thématique, géographique et temporel. Le bassin versant étant considéré comme une unité d'intervention dans la politique nationale, l'approche holistique susmentionnée permettra de bénéficier au mieux des synergies à développer entre les différents projets.

f) Partenariat avec la société civile

Le partenariat avec la société civile s'impose comme une conséquence directe de la mise en œuvre des principes communs régissant les activités de coopération au développement à savoir l'appropriation, le partenariat, un dialogue politique approfondi, la participation de la société civile et l'égalité des sexes. Vu dans une perspective environnementale, la mise en route d'une institution comme le CONATE (Conseil National de L'Aménagement du Territoire et de l'Environnement) qui postule une gestion de proximité de l'environnement, est à encourager. Il sera possible dans le groupe des projets hors secteur de concentration de cibler des microréalisations d'appui à cette activité sans tomber dans la dispersion des efforts. Encourager les investissements privés à l'intérieur des municipalités demeure la voie royale pour assurer le développement local. Alors, les fonds prévus pour le financement du pré-investissement (études, enquêtes, observatoires) seront mieux rentabilisés s'ils sont couplés à des projets d'investissement concrets.

g) Les risques

Les risques majeurs sont liés à l'instabilité politique et à la fréquence des catastrophes naturelles. Il n'est pas sans intérêt de mentionner également la non professionnalisation de l'administration publique et le manque d'intérêt politique pour la mise en œuvre de la décentralisation selon le cadre légal et institutionnel qui aura été mis en place à cet effet.

PROFIL DES MIGRATIONS D'HAÏTI

1. Contexte général

Depuis le début du 20^{ème} siècle, Haïti est l'objet de mouvements migratoires importants à la fois sur le plan interne et externe. Le point de départ est l'amorce, sous la pression démographique, d'une situation de crise agraire dont les indices sont : un morcellement croissant des propriétés, un amenuisement de la couche de terre arable et une baisse de la productivité et des revenus. Cela va se traduire par une accélération de l'exode rural, le rééquilibrage spatial de la population et des migrations périodiques vers les pays de la Caraïbe et de l'Amérique du Nord.

Il est nécessaire de signaler l'ampleur du phénomène: près de 10 % de la population dont une écrasante majorité de personnes éduquées (90 %) ont émigré et l'attraction pour les pays voisins reste très forte malgré les risques et les conditions d'accueil et de traitement dans ces pays. Les transferts financiers de la diaspora représentent environ 30 % du PNB.

2. Migration interne

2.1. Dynamique globale

La migration concerne toutes les couches de la population mais les statistiques montrent que sur le plan interne les femmes constituent la plus grande part des flux migratoires. Le recensement général de 2003 permet d'établir que pour tous les départements du pays les taux de migration féminine sont plus importants que ceux des hommes. Voici, par exemple, les taux d'immigration par rapport à la population correspondante de chacune des trois régions les plus peuplées du pays :

Département	Hommes		Femmes	
	Population	Immigr. (%)	Population	Immigr. (%)
Ouest	1 457 229	16,5	1 639 738	18,8
Artibonite	625 690	4,3	673 708	5,1
Nord	393 547	6,8	429 496	8,2

Si l'on considère les taux d'immigration globaux calculés pour les 9 départements géographiques, on peut les classer en trois groupes : les zones à plus fort potentiel, les zones exclusivement de transit migratoire et les zones de faible potentialité. Soit :

Département	Immigr. (%)	Population Totale
<i>Zones à plus fort potentiel</i>		
Ouest	17,8	3 096 967
Nord	7,6	823 043
Sud	4,9	621 651
Artibonite	4,7	1 299 398
<i>Zones exclusivement de transit migratoire</i>		
Nord Est	6,2	308 385
Nord Ouest	5,5	531 198
<i>Zones de faible potentialité</i>		
Sud Est	4,1	484 675
Grande Anse	3,4	626 928
Centre	2,6	581 505

La première catégorie de zones se caractérise par l'existence de groupes d'activités potentiellement créatrices d'emplois. C'est l'évidence pour l'Ouest qui comprend la capitale, principale zone de regroupement d'activités non agricoles du pays tandis que les trois autres régions disposent de potentiel agricole et commercial relativement conséquent. Les zones de transit sont l'expression de deux circuits de voyage et de commerce vers la République Dominicaine dans un cas (Nord Est) et vers les Bahamas dans l'autre (Nord Ouest). Le dernier groupe est surtout formé de zones encore faiblement valorisées du fait de leur enclavement ou de leur relatif isolement ce qui expliquerait leur faible de réception de population migrante.

2.2. Le processus d'urbanisation galopante

Haïti dispose d'une population jeune et à croissance rapide de sorte qu'entre les trois derniers recensements (1971, 1982, 2003) le taux de croissance démographique est passé de 1,8% à 2,2%. Cela a des répercussions importantes sur les mouvements migratoires. Le processus d'urbanisation a été par exemple profondément affecté comme le montrent ces données de l'IHSI :

	1971	1982	2003
Pop. Tot. (milliers)	4 314	5 353	8 373
Taux d'urbanisation (%)	20,4	24,1	40,1

Ainsi, au cours des 13 dernières années on a une progression de 10 points alors qu'antérieurement il fallait environ 20 ans pour réaliser le même progrès. L'exode rural massif est un des éléments explicatifs de cette mutation. On le comprend assez bien quand on considère les taux d'immigration des zones urbaines des départements les plus peuplés qui sont plus élevés que ceux présentés antérieurement. En effet, on a ces données pour les zones urbaines de l'Ouest et du Nord :

Département	Hommes	Femmes
Ouest	22,8%	25,7%
Nord	14,1%	16,1%

Une étude réalisée sur un bidonville « Jalousie » de Pétionville montre que le phénomène peut être encore plus important. En effet, en 2000 cette localité comptait 8 695 habitants dont 74% venaient de la Grande Anse, du Sud et du Sud Est.

3. Migration externe

Les mouvements migratoires vers l'extérieur sont peut être plus révélateurs de l'importance de l'exode rural haïtien du fait du faible dynamisme économique du pays. C'est pourquoi certains observateurs considèrent que le paysan haïtien allait peu en ville mais plus facilement hors d'Haïti dans les îles de la Caraïbe et dans de nombreux pays du continent américain.

3.1. L'émigration vers la Caraïbe

Il faut considérer trois courants migratoires distincts vers : Cuba, la République Dominicaine et les autres îles de la région. Le premier courant a été stimulé par les investissements américains dans l'agro-industrie à Cuba durant la première moitié du 20^{ème} siècle. On estime qu'environ 250 000 haïtiens se sont installés dans le pays dans le contexte de la période 1915/1928. Mais, plus tard il y a

tarissement des flux du fait de la pression pour recruter des travailleurs cubains et de la mise en place d'un régime socialiste à Cuba.

L'émigration vers la république voisine a démarré dans le même contexte d'installation des compagnies américaines avec des haïtiens refoulés de Cuba ou allant directement vers la République Dominicaine. Depuis cette époque, ces émigrés participent activement au fonctionnement de l'économie du pays à travers les *bateys* (*champs de canne à sucre*), les plantations de café, les activités urbaines et comme travailleurs saisonniers. Les estimations de population émigrée varient très fortement d'une source à l'autre. Par exemple, de 380 000 pour le recensement dominicain de 2002 (soit 5% de la population totale) à 600 000 pour la même année selon la Banque Mondiale. Cette migration comporte un volet illégal d'une certaine importance qui sert de prétexte au refoulement périodique des haïtiens.

L'émigration vers les autres pays de la Caraïbe obéit la plupart du temps à la même logique économique en présence de l'apparition de nouvelles opportunités. Pour les Antilles anglaises ou françaises, c'est le besoin de main d'œuvre non qualifiée nécessaire à la construction des infrastructures touristiques. D'où, les flux migratoires vers les Bahamas (40 000/60 000), la Guyane (15 000), la Guadeloupe (15 000), Saint Martin (15 000), les Iles Turques et Caïques (10 000), etc.

3.2. L'émigration vers les pays développés

C'est un flux aussi important de migration. En effet, si l'on estime le nombre des migrants haïtiens dans la Caraïbe à environ 1 million son importance dans les pays riches est évaluée respectivement à environ 800 000, 150 000 et 60 000 pour les U.S.A., le Canada et l'Europe avec la France comme pôle de concentration. Les facteurs qui justifient ces flux migratoires sont les mêmes que précédemment mais il faut y associer également des facteurs politiques comme la nature dictatoriale des régimes politiques pendant toute la deuxième moitié du 20^{ème} siècle.

3.3. L'importance des transferts de la diaspora

Depuis environ une vingtaine d'années, Haïti vit une situation de crise permanente et multidimensionnelle qui a provoqué l'effondrement de son secteur d'exportation. Par suite de cette situation, l'équilibre du compte courant de la balance des paiements a été souvent déterminé par l'importance des transferts privés surtout dans les moments où l'aide externe tend à se raréfier. Pour les années 2000, on a eu cette évolution :

	2000	2002	2004	2005
Solde des transferts courants (millions USD)	760,7	753,7	993,2	1 300

Remarquez que pour la dernière année, les transferts représentent environ 30% du PIB d'Haïti.

4. Gestion de la migration externe

Paradoxalement, malgré l'importance de la migration dans l'histoire globale du pays on constate peu d'initiative de l'État dans ce domaine. Du point de vue institutionnel, la prise en charge de cette question se fait à ces trois niveaux :

- Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales : à travers la Direction de l'Immigration et de l'Émigration
- Ministère des Affaires Sociales à travers l'Office National de la Migration
- Ministère des Affaires Étrangères

Selon les spécialistes, la gestion des processus migratoires repose sur une loi générale datant de 1978 qui ne prend pas en compte beaucoup de questions importantes concernant par exemple la migration de main d'œuvre. On ne dénote pas non plus un grand dynamisme en matière de signature d'accords avec les pays d'accueil des migrants haïtiens. Pour la république voisine, on cite les accords de 1952, 1966, 1978 et 2000 qui sont restés largement lettre morte et l'informalité domine en fait dans les relations migratoires entre les deux pays. Des négociations ont été également menées avec les Bahamas ou avec les U.S.A. qui n'ont pas débouché sur la signature d'accord dans le premier cas tandis que pour le second on a eu l'accord de 1982 qu'applique rigoureusement le pays concerné.

L'Etat haïtien n'est pas la seule institution à être impliquée, il faut considérer en effet l'apport des ONG. C'est le cas de la Conférence Episcopale Nationale pour la pastorale des migrants et réfugiés dont l'action couvre plusieurs zones d'accueil. Depuis quelques années, le GARR intervient dans le dossier migratoire avec beaucoup de dynamisme surtout par rapport à la situation en République Dominicaine. Cette organisation a des réseaux locaux couvrant l'ensemble de la zone frontalière.

PROCESSUS D'ELABORATION DU DSP

1. Introduction

Le processus d'élaboration du DSP suit une démarche fondamentalement participative. C'est en effet une exigence d'impliquer trois catégories de partenaires dans le processus soit : les institutions publiques, les acteurs non étatiques et les Etats Membres de l'Union Européenne représentés dans l'Etat ACP. En ce qui concerne ces derniers, il s'y ajoute le fait qu'Haïti ait été choisi comme un pays pilote pour une programmation conjointe. Selon la méthodologie établie, le processus d'élaboration devrait comprendre ces différentes phases :

- a) Phase de collecte d'informations et d'échanges se traduisant par ces activités :
- b) Phase de présentation des premiers résultats
- c) Phase de préparation de rapports provisoires
- d) Phase de restitution
- e) Phase de rédaction d'un rapport final

Dans la réalité, le déroulement des travaux a connu certaines modifications.

2. Le déroulement effectif des travaux

- Niveau stratégique : avec un Comité de Pilotage formé de représentants du Bureau de l'Ordonnateur National et de la Délégation de la Commission européenne
- Niveau opérationnel : avec une équipe mixte d'experts comprenant 4 experts nationaux (d'une firme locale IHRAD) et d'un expert international. Les premiers étant surtout responsables de la partie « stratégie de pays » du DSP tandis que le dernier avait prioritairement en charge le programme indicatif national.

a) Activités réalisées :

- Réunion de lancement et d'information avec le gouvernement, les acteurs non étatiques et certains partenaires au développement. Cette activité a été co-dirigée par l'Ordonnateur National et le Chef de la Délégation de la Commission Européenne.
- Tenue de la Mission Conjointe qui a rencontré le Premier Ministre, des représentants des institutions étatiques, des acteurs non étatiques et des représentants d'autres donateurs. A cette occasion, les premiers résultats des travaux d'analyse ont été présentés aux différents groupes concernés.

- Collecte d'information et prise de contact avec tous les ministères travaillant dans le domaine économique, ceux de la santé et de l'éducation et les ministères de la planification, de l'intérieur et des collectivités territoriales ainsi que des affaires étrangères.
- Collecte d'information et prise de contact avec certains partenaires au développement dont la Coopération française.
- Organisation de deux rencontres d'information et d'échanges (aux dates suivantes : 15 novembre et 5 décembre 2006) avec les acteurs non étatiques pris globalement dont des représentants du Conseil Haïtien des Acteurs Non Etatiques (CONHANE). Comme support à ces rencontres un « dossier technique du participant » a été préparé et remis à chaque invité : il faisait état des premiers résultats des travaux d'analyse.
- Organisation d'une rencontre spécifique d'information et d'échanges (à la date du 28 novembre 2006) avec les associations d'affaires de Port-au-Prince et des régions provinciales. Comme support aux échanges un « dossier technique du participant » a été également remis à chacun des invités.
- Préparation de deux rapports provisoires dont l'un concerne la « Stratégie de Pays » et l'autre le « Programme Indicatif National » qui ont fait l'objet de beaucoup d'échanges au niveau du Comité de Pilotage.
- Présentation des deux textes par-devant le Conseil de Gouvernement à la date du 23 janvier 2007
- Finalisation des Annexes et Rapports de Base
- Intégration des recommandations du Gouvernement et d'autres partenaires en vue du Rapport Final

b) Activités non réalisées :

- Visite de terrain et des sites d'intervention de la coopération communautaire
- Rencontres avec les groupes ciblés des projets/programmes

LA FEUILLE DE ROUTE POUR L'HARMONISATION

L'agenda d'une coordination renforcée

1. Situation présente

La coordination entre la Délégation de la Commission européenne et les représentations des Etats membres à Port-au-Prince est opérationnelle et satisfait aux besoins courants de l'harmonisation des dispositifs et du dialogue avec les autorités haïtiennes. Toutefois l'expérience pilote de programmation conjointe met en évidence des besoins nouveaux liés au renforcement du cadre de programmation qui devrait désormais être plus étroitement partagé entre tous les partenaires européens d'Haïti, y compris dans la phase de mise en œuvre.

L'exercice en cours de programmation conjointe vise à partager entre partenaires européens et haïtiens toute la phase d'analyse, de diagnostic, d'évaluation de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et de sa viabilité. Elle a également pour objectif de mettre en évidence les leçons du passé tirées de la coopération réalisée à ce jour et doit déboucher sur l'adoption d'une stratégie conjointe de réponse face au diagnostic pays partagé, aux forces et aux faiblesses mis en évidence, cette réponse s'inscrivant stricto sensu dans la stratégie nationale de développement.

Par contre, les programmes opérationnels à proprement parler demeurent – en l'état actuel des choses – strictement spécifiques à chaque bailleur. En effet les calendriers de programmation ne correspondent pas nécessairement et les procédures propres à chaque bailleur doivent être respectées et n'ont pas encore fait l'objet d'harmonisation.

Dès lors il convient de prévoir un dispositif de coordination souple et efficace qui permette de poursuivre l'exercice de programmation dans la phase opérationnelle de mise en œuvre des programmes, tout en respectant les spécificités et les besoins de chacun des partenaires.

2. Le cadre de coordination proposé

Les objectifs sont d'ordre politique et pratique :

- renforcer l'approche européenne de l'aide dans la ligne du consensus européen pour le développement,
- accroître l'efficacité de l'aide,
- renforcer les synergies sur la base des complémentarités inter et intra-sectorielles, sur la base des avantages comparatifs de chacun des partenaires en s'inspirant des orientations du "Code de conduite" sur la division du travail dans la politique de développement,
- profiter des effets levier en consolidant les appuis
- réduire les coûts de transaction et de gestion de l'aide pour l'ensemble des partenaires.

Ces objectifs doivent en effet être satisfaits sans que le dispositif ne devienne plus contraignant que les avantages que chacun des partenaires peut en tirer. Il doit donc être léger, souple, adaptable et

embrasser tous les aspects de la mise en œuvre du cycle des programmes et projets. Il est également important de relever que cette coordination doit se développer progressivement sans être imposée, en fonction des intérêts et des capacités propres à chaque partenaire.

La coordination doit donc s'entendre comme :

- La coordination des capacités d'analyse et d'investigation
- La coordination des moyens financiers, techniques et humains
- La coordination des outils de gestion
- La coordination des instruments de suivi et d'évaluation

Coordonner les capacités d'analyse et d'investigation revient à partager les études, enquêtes, profils exécutés par ou pour le compte des partenaires européens. Ce faisant, il devient possible d'organiser des études conjointes et donc cofinancées ou plus simplement d'offrir à chaque partenaire l'opportunité d'influer marginalement sur les termes de référence pour prendre en compte spécifiquement un aspect particulier de l'analyse au profit de l'un des partenaires européens. En tout état de cause, le produit des études est partagé et bénéficie à l'ensemble des parties de l'UE.

Coordonner les moyens financiers, techniques et humains permet d'asseoir concrètement les complémentarités intra-sectorielles en optimisant les effets leviers. Le partage des informations en amont de la programmation doit permettre une coordination accrue des interventions, contribuant au renforcement des liens et passerelles entre programmes et projets des partenaires. La coordination portera ici sur la phase d'identification / formulation comme la phase de mise en œuvre, qui nécessitera d'assurer la *coordination des instruments de suivi et d'évaluation*. Des expériences d'évaluations conjointes ont déjà eu lieu dans les états ACP. Elle permet de consolider les analyses et renforce l'expérience partagée, générant une diffusion plus large des apprentissages et modes de faire d'excellence.

Enfin il conviendra d'assurer une *coordination des outils de gestion*, chacun maîtrisant son propre système de gestion des programmes et projets mais communiquant l'information en temps utile. Ce peut être notamment utile dans le suivi périodique de l'avancement des programmes et projets et dans le monitoring de l'exécution des procédures, en particulier en termes de marchés publics, de relations avec les entreprises contractantes et avec le système financier de la place.

Ces différents modes de coordination impliquent de partager selon le cas, en temps utile et par avance :

- Les termes de référence
- Les calendriers de mise en œuvre
- Les rencontres avec les experts
- Les missions de terrain
- Les rapports d'étape et finaux
- Les documents de projet
- Les analyses connexes
- Les documents de suivi et d'exécution
- Les états financiers, etc.

Pour assurer cette coordination, la mise en place d'un *secrétariat léger* s'impose qui pourrait être assuré utilement par la Délégation de la CE qui dispose de davantage de moyens, notamment

humains. Ce secrétariat serait chargé de collationner les informations, de les traiter et d'en assurer la diffusion régulière. Parmi les points importants à traiter, la tenue d'un planning permanent des actes relatifs aux programmes et projets (études, missions de siège et d'experts, rencontres, ateliers et séminaires, restitutions, événements des sièges, etc.) doit être assurée. La collecte, la diffusion et le recueil des avis et commentaires relatifs aux termes de référence et aux rapports d'études ou d'évaluation doit également avoir lieu à l'exploitation systématique et aussi exhaustive que possible. Enfin ce secrétariat devrait assurer le *reporting* de toutes les réunions de coordination organisées au niveau local, ainsi que le suivi des décisions éventuellement prises.

Deux solutions, l'une « pull » l'autre « push » sont envisageables pour assurer la diffusion et le partage de l'information. L'alternative efficace repose en effet sur les moyens internet avec soit la mise en place et la maintenance par le secrétariat d'un site internet dédié à la coordination, soit la diffusion de bulletins périodiques confectionnés par le secrétariat via les messageries e-mails. L'investissement initial est naturellement plus lourd dans le premier cas tandis que le second s'avère plus fastidieux à mettre en œuvre. Les avantages sont également opposés : un site internet peut être plus complet et plus aisé à actualiser en continu mais son intérêt dépend des consultations qui sont naturellement strictement volontaires. Le bulletin par messagerie et envoyé aux membres du réseau de coordination dont on peut penser qu'ils en prendront connaissance au moment de l'envoi.

La solution pertinente serait sans doute d'initier le processus par le biais d'un bulletin périodique adressé par email et de décider de la création d'un site dédié après évaluation du processus de coordination après un an d'expérimentation.

La détermination de l'extension du *réseau* et l'identification de ses membres est importante. Du côté des bailleurs, celui-ci doit recouvrir les membres des représentations de la CE et des EM en République d'Haïti, les chargés de mission géographique et thématique des sièges respectifs, les équipes d'AT (et les ONG le cas échéant) en charge des programmes et projets. Du côté des bénéficiaires techniques, on doit y retrouver les administrations en charge de la coordination et gestion des programmes (ON pour la CE et ministère du plan pour les Etats membres), le ministère des finances (questions liées aux AB), les ministères techniques (services centraux, déconcentrés et UGP quand elles existent). On peut également y retrouver des représentants des bénéficiaires finaux, selon des modalités à définir. Les autres bailleurs pourront également être associés.

Il y a donc matière à créer un réseau imposant et lourd à gérer, ce qui n'est pas l'objectif du processus à engager. La démarche devra donc être progressive et procéder par cercles, avec successivement, les bailleurs communautaires, les services des ordonnateurs, les départements ministériels, les bénéficiaires. A cet égard, la construction d'un site dédié permet utilement d'organiser des zones de consultations réservées contrôlées par mots de passe.

Le réseau ne pourra efficacement fonctionner que si ses membres principaux se rencontrent régulièrement, sans pour autant sombrer dans la « réunionite ». Ici encore l'approche se veut progressive et légère. Une réunion mensuelle (ou trimestrielle) pourrait rassembler un correspondant de la DCE et de chaque Etat membre pour s'assurer du suivi et de la fluidité de la coordination au fil du temps. Cette réunion pourrait être élargie au BON et au ministère du plan. Une réunion trimestrielle (ou semestrielle) pourrait associer les chefs de coopération des Etats membres, les responsables de la coordination au BON et au ministère du plan, ainsi que dans les ministères clés, et les responsables des principaux projets. Une réunion annuelle pourrait réunir tous les acteurs de la coordination de la coopération européenne pour évaluer le processus annuel en cours et procéder aux recommandations utiles pour l'exercice suivant.

- **L'agenda pour une coordination renforcée**

La Délégation de la Commission en Haïti ainsi que les coopérations espagnole et française participent régulièrement aux réunions bimensuelles de coordination des principaux bailleurs de fonds, réunis au sein du Comité Exécutif des Partenaires Techniques et Financiers¹⁶, qui rencontrent également, avec la même fréquence et dans cette même configuration, le Ministère de la Planification afin d'assurer une coordination renforcée de la coopération et une harmonisation progressive des modes de faire.

Le Comité Exécutif des Partenaires Techniques et Financiers vise à jouer un rôle catalyseur dans l'interaction des Bailleurs de Fonds avec le Gouvernement et s'est doté d'un plan de travail en vue d'analyser les grandes problématiques et défis prioritaires auxquels la République d'Haïti est confrontée, et de proposer des stratégies communes afin d'améliorer l'efficacité de l'aide et adopter des stratégies souples.

Le Comité a retenu sept thèmes à traiter de façon prioritaire afin de faire l'état des lieux des actions en cours, d'harmoniser les objectifs et les moyens d'action, d'identifier les facteurs de blocage et de convenir d'un calendrier de discussions avec le Gouvernement.

Le travail de concertation et d'analyse du Comité est capital en vue d'avoir, d'une part un dialogue cohérent et soutenu avec le Gouvernement et, d'autre part, un meilleur dialogue au niveau politique et bilatéral (*Core Group* et Groupe Élargi) entre la communauté internationale et le Gouvernement.

Les thèmes retenus ont déjà été soulevés au cours des différentes discussions avec le *Core Group*, le Comité Exécutif et le Gouvernement:

I. Consolidation de l'Etat de Droit

En ce qui concerne le secteur Justice/Prison et Droits humains, les Partenaires Techniques et Financiers il est essentiel de concentrer les efforts pour atteindre un certain nombre d'objectifs en soutien au Gouvernement, tels que :

- i. Promouvoir l'accès à la justice en renforçant les capacités des institutions chargées de sa mise en œuvre et de protéger les droits des citoyens;
- ii. Renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire;
- iii. Réhabiliter les infrastructures physiques des institutions pénitentiaires et renforcer la gestion de la population carcérale;
- iv. Améliorer la formation, et la gestion de l'information juridique et judiciaire;
- v. Renforcer les capacités de promotion et de protection des Droits humains.

II. Appui spécifique au Parlement

Compte tenu de la place importante d'un parlement dans la consolidation d'un Etat démocratique, il est primordial qu'un appui spécifique et cohérent lui soit apporté afin qu'il puisse jouer pleinement ses rôles : législatif, de contrôle et de représentation. La réflexion du Comité Exécutif s'articule autour de sept objectifs prioritaires :

- i. Un pouvoir législatif en mesure de légiférer efficacement et selon un calendrier correspondant aux priorités de développement du pays;
- ii. Contrôle efficace par le pouvoir législatif de l'action gouvernementale ;
- iii. Bonne communication des parlementaires avec la population qu'ils représentent ;

¹⁶ Font partie de l'Executive Group : le PNUD, la Banque Mondiale, le FMI, la Banque Interaméricaine de développement (BID), la Commission européenne, l'USAID, le Canada, l'Espagne et la France.

- iv. Renforcement des capacités de l'Administration parlementaire en vue d'accroître son efficacité ;
- v. Méthodes de travail du parlement, ainsi que les procédures, plus modernes et plus transparentes;
- vi. Infrastructures (édifices, bureaux) adaptées aux besoins du parlement ;
- vii. Parité de Genre prise en compte par l'Assemblée nationale.

III. Décentralisation

La décentralisation fait partie des objectifs principaux de la Réforme de l'Etat et est inscrite dans la Constitution de 1987 qui prévoit trois catégories de collectivités territoriales (le département, la commune et la section communale). À court terme, les Partenaires Techniques et Financiers pourront soutenir les autorités nationales dans leurs efforts d'appui au fonctionnement régulier des collectivités territoriales, par des mesures facilitant :

- i. L'adoption des dispositions légales et administratives minimales et indispensables à la mise en place et au fonctionnement des institutions locales ;
- ii. La mise en place des assemblées municipales et des sections communales, indispensable au fonctionnement démocratiques des collectivités et à la participation de la population haïtienne aux affaires publiques ;
- iii. L'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'appui au fonctionnement des collectivités ;
- iv. L'appui aux collectivités en vue de l'identification et de la priorisation de projets prioritaires à impact direct sur les populations les plus vulnérables.

IV. Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSNCRP)

La Création d'un Comité d'Appui des Bailleurs de Fonds (CABF) au DSNCRP est prévue par le Gouvernement. A la demande du MPCE, ce groupe sera constitué des membres du Comité Exécutif, soit au maximum 9 institutions représentées. Il appartient donc à ce groupe de participer de manière assidue et d'assurer le suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du DSNCRP par le Gouvernement.

V. Politique environnementale

Les dix (10) Programmes du Plan d'Action pour l'Environnement (PAE) peuvent servir de point de départ de la réflexion du Comité Exécutif et de point de repère pour les interventions de l'Etat et des partenaires internationaux, à savoir :

- i. Le renforcement de la capacité de gestion de l'environnement nationale ;
- ii. L'énergie pour le développement durable ;
- iii. L'éducation environnementale pour le développement durable ;
- iv. La conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ;
- v. La gestion des bassins versants stratégiques ;
- vi. La gestion intégrée des zones côtières et marines ;
- vii. La gestion de l'eau ;

- viii. L'assainissement de l'environnement ;
- ix. La gestion des catastrophes, des désastres naturels et du changement climatique;
- x. Le soutien aux activités liées au développement durable ;
- xi. L'appui à l'exploitation des mines et carrières ;
- xii. Réhabilitation environnementale et dégradation des terres.

VI. Stratégie binationale (Haïti/République Dominicaine)

Dans le cadre du soutien à cette stratégie, les Partenaires Techniques et Financiers pour appuyer l'action du Gouvernement de la République d'Haïti dans la poursuite du processus de rapprochement avec la République Dominicaine, notamment en facilitant la réactivation de la Commission Mixte Haïtano-Dominicaine.

VII. Gestion des finances publiques

Afin de consolider le processus de programmation, d'exécution, de suivi et de contrôle budgétaire, les Partenaires Techniques et financiers pourront soutenir le Gouvernement en visant:

- i. Le renforcement des capacités des acteurs et institutions de contrôle en matière de finances publiques, notamment l'Inspection, la Cour des Comptes et la Commission Budgétaire du Parlement ;
- ii. La poursuite de l'assainissement des dépenses publiques tout particulièrement dans le processus de passation de marchés ;
- iii. La mise en œuvre des Plans stratégiques AGD et DGI (qui sont partie intégrante de l'accord du Gouvernement avec le Fond dans le cadre du programme PRGF de 3 ans) pour assurer l'augmentation du revenu domestique de 10-11% du PIB à 15% à moyen terme;
- iv. Améliorer la capacité du Gouvernement à dépenser les financements reçus.

Appendice VII

Accords internationaux

1. Accords multilatéraux

Accord	Organisations	Date de signature	Date de ratification
1. Accord Lomé IV	ACP-UE	29 juillet 1999	
2. Accord de Partenariat ACP-CE de LOME	ACP-CE	23 juin 2000	
3. Convention ACP-CE de LOME	ACP-CE	juin 2000	
4. Accord de coopération régionale sur les catastrophes naturelles	AEC	17 avril 1999	
5. Protocole relatif à la Protection du Milieu Marin de la Caraïbe	AIEA	6 octobre 1999	
6. Accord entre le Gouvernement de la République d'Haïti et la commission des communautés Européennes sur privilèges et immunités	CE	8 mai 1990	
6 bis. Annexes I-IV de l'accord intérimaire	Commission CE	21 mars 2001	
7. Programme de coopération technique	FAO	11 septembre 2003	
8. Projet de déclaration de Ouagadougou Xe conférence de la Francophonie	Francophonie	novembre 2004	
9. Déclaration de Santa Fé	OEA	30 avril 1998	
10. Accord de coopération entre Haïti et	OIM	28 décembre 1995	
11. Accord de Marrakech Rép Dominicaine	OMC	août 1999	
12. Protocole d'Amendement à la convention Internationale pour la simplification et l'Harmonisation des Régimes Douaniers	OMC	27 août 1999	
13. Amendement de 1999 de la convention de 1973 pour la prévention de la pollution par les Navires	OMI	1 juillet 1999	

Accord	Organisations	Date de signature	Date de ratification
14. Convention Internationale de 2001 sur la responsabilité Civile pour le Dommages dus à la Pollution par les Hydrocarbures de soute	OMI		23 mars 2001
15. Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale	ONU/ CPI	17 juillet 1998	
16. Accords et Arrangements de travail avec d'autres Organisations internationales	OMI	2002	
17. Convention Interaméricaine contre la Corruption	OEA	17 mars 1997	19 décembre 2000
18. Exposé des motifs en vue de la ratification Accord de Partenariat ACP-CE	ACP-CE	8 décembre 2000	
19. Traité de Chaguaramas	CARICOM	27 juin 2002	2003
20. Déclaration et plan d'action de Cotonou	OIF	15 juin 2001	
21. Protocole d'adhésion de Kyoto	PNUE	3 juin 2005	
22. Convention Créant AEC	AEC	décembre 1998	
23. Protocole de Kyoto	AEC	décembre 1997	
24. Déclaration et plan d'action de Rio (UE, AL et Caraïbes)	UE, AL et Caraïbes	juin 1999	
25. Accord de Cotonou entre pays ACP et l'EU	ACP-EU	19 décembre 2000	
26. Accord instituant l'Agence de coopération et d'information pour le commerce international (ACICI)	ONU	novembre 2001	
27 Documents Officiels- Conférence des ACP à Ive convention de Genève	CICR	5 décembre 2001	

2. Accords bilatéraux

Continent	Accord	Pays	Dates de ratification	Dates de signature
1. Afrique	Procès-verbal de la 1 ^{ère} session Commission Mixte de Coopération en Haïti	Bénin		23 mars 2005
2. Afrique	Accord-cadre de Coopération Haïti	Bénin		mai 2000
3. Amérique	Accord sur les services sociaux (Haïti et Rép. Dominicaine)	Rép. Dominicaine		juin 1998
4. Amérique	Accord de la corruption touristique (Haïti et Rép. Dominicaine)	Rép. Dominicaine		mars 1996
5. Amérique	Mémorandum (migrations) Haïti / Rép. Dominicaine	Rép. Dominicaine		13 mars 1996
6. Amérique	Accord de Caracas pour la Coopération dans le domaine de l'énergie	Caracas		19 août 2000
7. Amérique	Accord de coopération technique et scientifique Haïti / Mexique	Mexique		20 mai 2003
8. Amérique	Accord de coopération éducative et culturelle Haïti / Mexique	Mexique		20 mai 2003
9. Amérique	Accord de coopération Douane Haïti / Rép. Dominicaine	Rép. Dominicaine		19 juin 1998
10. Amérique	Accord haïtiano dominicain sur l'éducation et la culture	Rép. Dominicaine		19 juin 1998
11. Amérique	Mémorandum d'entente Haïti / Rép. Dominicaine	Rép. Dominicaine		18 juin 1998
12. Amérique	Procès-verbal 3 ^{ème} Session/Commission mixte haïtiano dominicain	Rép. Dominicaine		18-20 juin 1998
13. Amérique	Accords Petro Caraïbe	Venezuela	15 mai 2006	décembre 2006
14. Amérique	Projet d'accord sur la suppression du trafic maritime illicite de stupéfiants entre Haïti / USA	Haïti / USA	19 avril 2002	1 septembre 1997
15. Amérique	Déclaration conjointe entre Haïti et Argentine	Argentine		28-29 avril 1997
16. Amérique	Mémorandum d'accord USA / Haïti	Haïti		août 1998

Continent	Accord	Pays	Dates de ratification	Dates de signature
17. Amérique	Accord de base de coopération technique entre Haïti / Chili	Haïti		8 juin 1996
18. Amérique	Accord supplémentaire de Coopération technique : Aménagement et reconstitution de la couverture végétale et de bassins versants à Mapou	Brésil	30 novembre 2000	
19. Amérique	Entente de coopération dans l'éducation	Québec		20 décembre 2002
20. Amérique	Protocole d'entente dans le cadre de la coopération multilatérale francophone	Taiwan		9 décembre 1999
21. Amérique	Projet de Mémoire d'entente	Cuba		2001
22. Amérique	Accord de Coopération Technique Haïti	Brésil		20 décembre 2004
23. Amérique	Projet conjoint d'accord bilatéral de coopération	Bahamas		29 avril 2003
24. Amérique	Projet conjoint d'accord bilatéral	Bahamas		20 décembre 2002
25. Asie	Convention relative à l'aide alimentaire de 1999. Japon / Haïti	Japon		16 mars 2000
26. Asie	Coopération économique entre Haïti et Japon	Japon		avril 2001
27. Asie	Mémoire relatif au projet de coopération Haïti / Chine	Chine		avril 2001
28. Asie	Communiqué conjoint Aristide / Chen Shui-Bian	Taiwan		juillet 2002
29. Asie	Accord sur l'établissement réciproque de bureaux Commerciaux non gouvernementaux	République populaire de Chine		New York, le 27 septembre 1996
30. Asie	Accord de Coopération	Japon		30 mars 2005
31. Europe	Coopération technique Haïti / Allemagne : PISANO	Allemagne		juin 1998
32. Europe	Accord de consolidation Haïti/Italie	Italie		20 novembre 1998

Continent	Accord	Pays	Dates de ratification	Dates de signature
33. Europe	Convention de financement France / Haïti	Haïti		1997
34. Europe	Communiqué conjoint établissant les relations diplomatiques	Italie		20 novembre 1998
35. Europe	Convention d'Aide	France		2004

ANALYSE DE LA VIABILITE DE LA DETTE

1. Caractéristiques générales de la dette externe

L'encours de la dette publique externe d'Haïti est passé de 1,1703 milliard de dollars US à 1,3489 milliard entre 2000 et 2005 soit une augmentation d'environ 15%. Un accroissement causé par l'octroi de nouveaux prêts, les intérêts payés et aussi la réévaluation de la dette libellée en d'autres devises composant le portefeuille de la dette externe. L'encours de la dette rapporté au PIB, s'élevait à 31% en 2005 contre environ 34% à la fin de 2004, une baisse imputable à une augmentation du PIB en 2005.

De cette dette les créances bilatérales représentaient 17,8% en 2005. Parmi les principaux créanciers faisant des prêts à Haïti, figurent l'Italie, la France, la Chine, l'Espagne et les Etats-Unis. Pour cette même année, les créanciers multilatéraux en représentaient donc 82,2%. La Banque Mondiale, la Banque Interaméricaine de Développement (BID) sont les plus importants créanciers avec 94%, les autres, notamment le Fonds Monétaire International (FMI), le FIDA et L'OPEC, se partagent au total 6% de l'encours.

Dans l'ordre décroissant, les secteurs transport, eau et infrastructures, agriculture, énergie, sont les plus importants destinataires des ressources obtenues par voie d'endettement. En dépit des amortissements et du paiement annuel des intérêts, la dette au lieu de décroître n'a fait que croître d'une année à une autre. Les secteurs ci-dessus mentionnés et qui absorbent les prêts sont tous déficients.

Parallèlement le PIB en terme réel n'a pas augmenté au cours des dernières années.

2. La viabilité de la dette externe d'Haïti selon les institutions financières internationales

Utilisant une méthodologie élaborée pour analyser la viabilité de la dette des pays à bas revenus, une équipe composée des staffs de la Banque Mondiale et du FMI a réalisé en avril 2005 une analyse portant sur la viabilité de la dette d'Haïti. Plusieurs scénarios ont été considérés. Les résultats de cette analyse révèlent que :

- 1) le fardeau de la dette extérieure du pays est très élevé
- 2) la dette pourrait devenir pour l'économie une source de vulnérabilité

En effet, depuis la fin de l'année 2004, la valeur actualisée nette du ratio de la dette externe rapportée aux exportations était bien au dessus du niveau considéré comme viable. Ce résultat est vérifié pour les exportations de l'année courante 2004 mais aussi pour une moyenne de trois années précédentes. Cependant, le ratio de la valeur actualisée nette de la dette par rapport au PIB et celui du service de la dette par rapport aux exportations montrent, a contrario, que la dette extérieure pourrait être soutenable

La valeur actualisée du ratio de la dette externe rapportée aux exportations connaîtra une baisse progressive durant la période 2005 à 2023. Bien que les exportations devront croître plus rapidement que l'économie en général, le ratio de la valeur actualisée de la dette aux exportations restera au dessus des 150% pour les cinq prochaines années et en dessus de 100% jusqu'en 2020. D'autres ratios clés

tels que : la valeur actualisée nette par rapport au PIB et celle du service de la dette par rapport aux exportations baisseront graduellement de moitié de leur niveau actuel pendant les vingt prochaines années.

L'analyse de la viabilité de la dette publique totale fournit les résultats similaires. En effet, la dette interne en pourcentage du PIB est très faible. La valeur actualisée nette du ratio du total de la dette publique par rapport au revenu national se situe à environ 200% en 2004 et restera en dessus de 150% en 2011. Ce qui reflète très largement le bas niveau de mobilisation de capital dans l'économie haïtienne. Le rapport du service de la dette au revenu a baissé d'environ 14% en 2004, à moins de 5% en 2015, reflétant en partie l'augmentation dans la mobilisation du capital.

Les indicateurs de la dette externe d'Haïti et du service de la dette sont très sensibles aux changements dans l'environnement économique. En effet, les chocs externes ont un impact significatif sur les ratios de la dette. Les résultats des scénarii alternatifs utilisés pour évaluer la vulnérabilité du pays sont les suivants :

- Le pire des scénarii est caractérisé par une combinaison à un demi écart-type près d'un choc, sur la croissance des exportations, le déflateur du PIB et les transferts privés et officiels.
- Si les variables macroéconomiques les plus importants devraient rester à leur moyenne historique (1995/2003) le déclin dans le ratio de la dette serait inférieur par rapport aux scénarii de base.
- Une augmentation dans le taux d'intérêt sur le marché international (le LIBOR) réduirait la valeur actualisée nette de la dette d'Haïti qui tomberait en dessous de 150% des exportations des biens et services exportant en 2005.
- Une augmentation dans les subventions et dons baisserait les indicateurs du fardeau de la dette.
- Deux scénarii alternatifs pour le total de la dette publique indiquent très clairement la non viabilité de la dette.

3. L'action de la communauté internationale

La Banque Mondiale (BM) et le FMI ont annoncé, le 21 novembre 2006, après approbation d'un document de stratégie de réduction de la pauvreté intérimaire présenté par le Gouvernement, qu'Haïti avait atteint le point de décision de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) et que le pays allait bénéficier de l'octroi par le FMI d'une Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (prêt de 109,5 millions de dollars US sur 3 ans), l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE prévue en 2009 devant permettre l'annulation totale de la dette haïtienne pour un montant de 140 millions de dollars US.

C'est également dans ce contexte que Haïti a bénéficié de l'annulation immédiate de 7 millions de dollars US de dettes par ses créanciers du Club de Paris, dans le cadre d'un accord conclu le 12 décembre 2006, et de la capitalisation de l'intégralité des intérêts moratoires pendant les trois années du programme « Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance » (FRPC), ce qui réduit le service de la dette de presque 70 millions de dollars US.

La Banque Inter-Américaine de Développement (BID) s'est, quant à elle, engagée, lors du dernier Conseil de ses gouverneurs en mars 2007 à un allègement intermédiaire de 20 millions de dollars US sur les deux prochaines années. En 2009, date probable de l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE, la BID pourrait procéder à un allègement complet, qui s'élèverait alors à 525 millions de dollars US.

LISTE DES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT

Engagements du Gouvernement	Indicateurs (Policy progress)
1. Gouvernance Politique/démocratique	
<p>Droits de l'Homme et libertés fondamentales</p>	<p>Meilleure protection des citoyens assurée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réactivation opérationnelle de l'Office de Protection du Citoyen (OPC) prévu dans la Constitution (art 207). - La lutte contre certaines pratiques d'impunité par la réactivation de dossiers judiciaires en attente. - L'élaboration de la législation assurant la réduction de la violence contre les femmes et les enfants ainsi que la promotion de leurs droits. - L'amélioration des conditions d'enregistrement de l'état civil. <p>Poursuite et promotion de la défense des libertés fondamentales garanties par la Constitution (liberté de circulation, de pensée, de conscience, de religion, d'expression d'information, de réunion et d'association).</p>
<p>Processus électoral</p>	<p>Consolidation du système électoral par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'adoption de dispositions pour le maintien de l'acquis électoral (équipements, logistique) et pour la mise à jour des registres électoraux. - L'adoption de dispositions pour

	la mise en place du Conseil Electoral Permanent.	
Principes de la démocratie constitutionnelle	<p>Renforcement des capacités des acteurs politiques, notamment des partis politiques, des parlementaires et des commissions parlementaires.</p> <p>Adoption de dispositions pour la décentralisation à l'échelle sous communale, communale et départementale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Staff professionnel mis à la disposition des parlementaires.(2011) - Conditions de travail améliorées. - Production de textes légaux. - Mise au point et mise à jour de la législation relative aux collectivités territoriales. (2008) - Sections communales, communes, départements dotés de ressources et fonctionnels. (2010)

2. Gouvernance politique - Etat de droit

<p>Appareil judiciaire et système répressif</p>	<p>Amélioration du fonctionnement des services judiciaires et pénitentiaires par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des actions visant à améliorer l'efficacité du système. - Le renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire - L'amélioration de l'accès pour tous à la justice. - La limitation de la détention provisoire - La poursuite et consolidation de la réforme de la justice en cours. - La médiatisation de décisions de justice relatives à l'impunité. - La poursuite de la professionnalisation de la Police Nationale d'Haïti. - L'amélioration des conditions de détention 	<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement et nombre de magistrats formés. Fournitures d'équipements et amélioration des conditions de travail des juges. Réflexion et débat engagé sur la mise en place d'un service d'inspection judiciaire. Programme (2007- 2010) - Dépôt au Parlement des projets de lois sur l'indépendance de la Magistrature : loi relative à l'Ecole de la Magistrature, loi relative au statut de la Magistrature et loi relative le Conseil supérieur de la Magistrature. (2007) - L'Ecole de la Magistrature est rouverte (2008) et dotées en ressources humaines et budget. (2008 -2011) - Dépôt au Parlement de la nouvelle loi organique du Ministère de la Justice. (2008) - Un recours à la justice plus universel et accessible (publication d'un nouveau tarif judiciaire). Préparation d'un projet de loi sur l'assistance légale aux plus démunis. - Pourcentage de la population pénitentiaire en détention provisoire réduit. (2008) La Commission sur la détention préventive prolongée est opérationnelle. Réflexion sur la mise en place de la procédure de comparution immédiate afin d'éviter la détention préventive prolongée. (2008-09) - Vulgarisation des principes de droit, des informations judiciaires ainsi que des textes de base relatifs à l'accès au système judiciaire. Mise en place d'un système de statistiques judiciaires.(2008/2010) - Application de décisions de justice - Nombre de nouveaux policiers recrutés - Prise en compte de la spécificité des détenus femmes et enfants dans les centres de détention. - Centres de détention réhabilités.(nombre)
---	--	---

3. Corruption		
Lutte contre la corruption	<p>Poursuite des efforts de lutte contre la corruption par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'application de sanctions des fautes de gestion et des cas avérés de corruption. - Le renforcement d'entités gouvernementales engagées dans la lutte contre la corruption, notamment CSCCA, ULC et UCREF. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de poursuites et de jugements. - CSCCA, ULC et UCREF fonctionnelles et autonomes. (2007) (niveau autonomie) - Soumission au Parlement au cours de la présente législature, pour ratification, de la Convention des Nations Unies contre le crime organisé transnational, signée le 13 décembre 2000 et de la Convention des Nations Unies contre la corruption. (2007)

4. Efficacité du Gouvernement		
Capacités Institutionnelles	<p>Renforcement des capacités de planification et de gestion par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réactivation des Unités de programmation et de suivi de Ministères sectoriels. - La planification, la formulation de stratégies sectorielles et l'élaboration de plans d'actions coordonnés. - L'actualisation des documents de la CNRA : Adoption des textes relatifs à la réforme de la fonction publique et mise en place des outils et mécanismes permettant d'assurer le suivi de la réforme. - La mise en place de mécanismes de recrutement des agents publics sur concours. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réforme de la Fonction Publique mise en œuvre. (2009/2010) - Recensement administratif actualisé (fichier central des agents de la fonction publique) (2009) - Stratégies sectorielles disponibles.

<p>Gestion des finances publiques</p>	<p>Consolidation du processus de programmation, d'exécution, de suivi et de contrôle budgétaire par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement des capacités des institutions de contrôle en matière de finances publiques, notamment l'inspection, la cour des comptes et la commission budgétaire du Parlement. - L'assainissement des dépenses publiques tout particulièrement dans le processus de passation de marchés. - La poursuite des réformes macroéconomiques visant à la stabilisation économique et monétaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Budget préparé et soumis au Parlement dans les délais. (annuel) - Non recours aux comptes courants. - Maintien des conditions d'éligibilité aux financements d'appuis budgétaires externes. (annuel)
---------------------------------------	---	--

<p>5. Gouvernance Economique</p>		
<p>Secteur privé au centre de l'activité économique</p>	<p>Assainissement de l'environnement des affaires par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réduction des obstacles administratifs. - Le renforcement du système douanier pour lutter contre la fraude 	<ul style="list-style-type: none"> - Guichet unique pour les formalités de création d'entreprise. (2007/2008) - Consultation et renforcement des structures intermédiaires du secteur privé. - Promotion et utilisation des mécanismes de médiation commerciale. (2007/08) - Durée pour l'enregistrement et clôture d'une entreprise fortement réduite. - Systématisation et meilleur rendement du taux de recouvrement aux douanes.

<p>Gestion des ressources naturelles</p>	<p>Amélioration de la gestion des ressources naturelles par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre des recommandations du Plan d'Action Environnementale. - La meilleure intégration des contraintes environnementales et sociales et des opportunités économiques générées par l'amélioration du réseau routier. - La finalisation de la réforme de l'eau potable et assainissement (EPA). <p>-Poursuite des politiques de réduction des facteurs de risques et de désastres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Plan national mis à jour et coordonné par le Ministère de l'Environnement - Etudes et environnementales et sociales préalables à la réhabilitation du réseau routier ainsi que des définitions de mesures d'accompagnement. - Cadre juridique soumis à ratification au Parlement (loi-cadre, lois sectorielles et décrets d'application). - Présentation des plans de contingence pour les saisons des pluies. - Monitoring régulier par les acteurs de protection civile sous la coordination de la Direction de la Protection Civile. - Organisation d'une réponse coordonnée par la Direction de la Protection Civile en cas de désastres.
--	--	--

<p>6. Sécurité intérieure et extérieure</p>		
<p>Stabilité/conflits intérieurs</p>	<p>Poursuite des efforts visant à un retour définitif de l'Etat dans les zones de « non droit », tout particulièrement en zone métropolitaine</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Arrestation et présentation devant la justice des chefs de gangs - Réduction de trafics et comportements illicites dans les zones où prévaut l'instabilité.
<p>Menaces extérieures et sécurité mondiale.</p>	<p>Lutte contre le trafic d'armes par la mise à jour de la législation et registre en matière de ports d'armes ainsi que par un renforcement des contrôles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle douanier renforcé, et mesures prises par le gouvernement (création de <i>task force</i>, trafiquants poursuivis et jugés). - Législation et registre des armes mis à jour. (2008-2010)

<p>7. Gouvernance Sociale</p>		
<p>Conditions de travail</p>	<p>Améliorer les conditions des enfants et des femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation au Parlement des deux conventions fondamentales de l'OIT relatives au travail des enfants signées par Haïti mais non ratifiées. (2007-2008)

<p>Santé, nutrition et VIH/SIDA</p>	<p>Améliorer l'état de santé de la population, particulièrement les femmes et les enfants en vue des objectifs du Millenium.</p> <p>Combattre le VIH/SIDA et d'autres maladies dans le cadre des OMD.</p> <p>Définition d'un cadre de référence national pour la lutte contre le VIH/SIDA (<i>engagements pris dans le iPRSP</i>)</p> <p>Mise en place d'une instance nationale de haut niveau pour la lutte contre le VIH/SIDA (<i>engagements pris dans le iPRSP</i>)</p> <p>Elaboration d'un cadre national de suivi – évaluation (<i>engagements pris dans le iPRSP</i>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Proportion budgétaire allouée au secteur de la santé en augmentation sur la législature en cours. (indicateurs DSRP) - Augmentation du personnel dans les secteurs de la santé. - Campagnes de vaccinations de masse. - Mise en œuvre de projets intensifs d'hygiène et de prévention notamment sur les soins de santé primaire, sur la lutte contre les maladies infectieuses et contagieuses et sur la réduction de la mortalité materno-infantile et juvénile. - Taux de prévalence du VIH dans la population et tout particulièrement parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans réduit.
<p>Education</p>	<p>Assurer l'éducation primaire pour tous dans le cadre des OMD.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Proportion budgétaire allouée au secteur éducatif en augmentation sur la législature en cours. (progression annuelle) - Amélioration du taux net de scolarisation dans le primaire (en 2004 : 64.5%) - Proportion d'écopier commençant la première année d'étude dans l'enseignement primaire et achevant leur cinquième année. - Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans amélioré.
<p>Egalité homme – femme</p>	<p>Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</p>	<p>Rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire et supérieur plus équilibrée.</p>

8. Contexte international et régional		
Intégration Régionale.	<p>Meilleure intégration d'Haïti par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La participation active au processus d'intégration régionale. - La poursuite du processus de rapprochement avec la République Dominicaine. 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation au processus de négociation des Accords de Partenariat Economique. - Soumission au Parlement pour ratification du Traité Révisé de Chaguaramas établissant la Communauté de la Caraïbe incluant le marché et l'économie uniques. (2008) - Réactivation des structures d'appui à la Commission Mixte Haïtiano-Dominicaine (2008-2009).
9. Qualité du partenariat		
Dialogue politique et programmation	<p>Renforcement de la qualité et l'efficacité du partenariat par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La finalisation du processus du DSNCRP (Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté) - La mise en place des mécanismes de coordination de l'aide externe impliquant tous les secteurs au niveau politique, stratégique et sectoriel. 	<ul style="list-style-type: none"> - DSNCRP conclu et approuvé après un processus participatif (2008). - Permanence et réunion régulières des mécanismes de coordination au niveau politique, interministériel et sectoriel.
Acteurs Non étatiques	<p>Poursuite de l'amélioration du partenariat avec les ANE en mettant en place des mécanismes d'implication de la société civile au niveau central et régional.</p> <p>Implication de la Société civile dans la définition du DSNCRP et dans le suivi de sa mise en œuvre.</p> <p>Réelle coordination des actions des ONG sur le territoire. Mise en place de processus d'information et de coordination des ministère de tutelle et du Ministère de la Planification.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Groupes consultatifs autonomes constitués, consultés régulièrement et impliqués. - Les actions de la société civile sont mieux coordonnées par le Ministère de la Planification, les ministères sectoriels et leurs directions départementales.

RAPPORT DE BASE – SECTEUR TRANSPORT ROUTIER

1. Présentation

Le secteur Transports est géré par le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC). Le transport terrestre est pris en charge directement par le MTPTC tandis que le transport maritime et le transport aérien sont gérés à travers les organismes autonomes suivants :

- L'Office National de l'Aviation Civile (OFNAC) institution à caractère technique et qui est chargée de la sécurité aérienne.
- L'Autorité Aéroportuaire Nationale (AAN), organisme commercial administratif responsable de l'administration des aéroports du pays.
- Le Service Maritime et de Navigation d'Haïti (SEMANAH), institution chargée de la sécurité maritime dans les eaux territoriales de la République d'Haïti.
- Le Fonds d'Entretien Routier (FER) chargé de l'entretien des routes (déc. 2005)

L'Autorité Portuaire Nationale (APN), organisme à vocation commerciale, qui assure la gestion et l'exploitation des infrastructures portuaires est placée sous la tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF).

En outre, un décret créant le Conseil National des Transports (CNT) a été publié, mais celui-ci n'a jamais été constitué.

La longueur totale du réseau routier de la République d'Haïti est d'environ 3400 kilomètres soit 0.12 km/km². Pour la région Amérique Latine Caraïbe, la densité du réseau est de 7.1 km/km². Elle est répartie comme suit :

Désignation	Longueur (km)	%
Route nationale	690	20.3
Route départementale	1508	44.3
Route de pénétration	1202	35.4

La plus grande partie, soit plus de 80%, serait en mauvais état. Selon les derniers documents produits par le MTPTC seuls 467 km de route, soit 13% du total pris en compte, sont en bon état. Il faut signaler que chaque année le ratio va en diminuant, puisque tel tronçon inclus cette année dans le réseau peut en être enlevé l'année d'après puisque devenu impraticable. En 1991, on comptait 4545 km de route, en 2004 on n'en comptait que 3400 soit 25% de perte en route en 13 ans. A ce rythme on se dirige tout droit vers une paralysie totale du transport routier, une paralysie totale de l'économie nationale. L'état de délabrement des tronçons rend difficiles les échanges entre les principales villes, interdit presque l'accès aux services de base tels que l'éducation et la santé. La dégradation est significative pour toutes les routes en comparaison des années 1991 et 2004.

Les entreprises de construction routière ne sont pas structurées et n'ont pas d'expérience d'une façon générale. Le transport de biens et de personnes est assuré par des individus.

En réalité, il n'y a pas de réseau. Il s'agit plutôt de tronçons ou de morceaux de routes sans interconnexion, sans continuité, distribués sur l'ensemble du territoire.

La mauvaise distribution spatiale des tronçons liée à leur mauvaise qualité est l'une des causes majeures de l'isolement de la population rurale et du coût élevé des produits agricoles.

L'entretien des infrastructures routières qui devrait être régulièrement effectué, reposait sur le SEPPRN qui n'est plus, puis sur la CNE, en train d'être ressuscitée et finalement sur le FER, actuellement dans ses premiers balbutiements. En effet, la durée de vie des ouvrages est considérablement réduite par manque d'entretien. Le FER (Fonds d'Entretien Routier) dont les premiers appels d'offres viennent d'être lancés suscite beaucoup d'espoir mais la CNE ne devrait pas tarder à rentrer dans les rangs, c'est-à-dire être institutionnellement viable, avec ses structures et ses attributions définies en synergie avec le FER et les autres organes du MTPTC.

2. Le plan d'actions du MTPTC

Le Gouvernement Haïtien, dans sa gestion de la chose publique, accorde une importance capitale aux infrastructures routières. Il s'agit pour lui de remettre en état l'infrastructure routière en améliorant les liaisons entre les grands centres urbains et entre ces derniers et le milieu rural, en vue de redynamiser l'économie nationale et de promouvoir le transport des personnes et des biens.

La déclaration de politique générale du Premier Ministre se fixe pour objectifs, en s'appuyant sur le développement des infrastructures routières : de relancer la production nationale, d'améliorer l'accès aux services de base, à la sécurité et à la justice. Les objectifs annoncés sont de réduire la pauvreté en soutenant un développement durable intégré et équitable, favoriser l'intégration d'Haïti dans la zone caraïbe et le commerce international.

Cette politique se traduit d'abord par l'élaboration par le MTPTC d'un plan d'actions qui sera mis en œuvre dans les cinq (5) prochaines années. Ce plan d'actions envisage d'ailleurs les bailleurs qui pourraient contribuer à sa réalisation soit : BID, Banque Mondiale, Coopération Espagnole, Coopération Allemande, AFD, Commission Européenne, Coopération Taïwanaise, Trésor Public. Il définit également la mise en œuvre dans le temps de sorte qu'on a la répartition suivante :

Répartition des travaux en km par année

	2006-2007	2008	2009	2010	Total
Total tous bailleurs confondus	686	496	310	464	1956

On a noté que le secteur public pourrait contribuer à la réalisation de ces travaux à hauteur de 621 km. Il faut remarquer par ailleurs que dans cette programmation ne figurent pas les travaux de voirie urbaine.

Le MTPTC dans sa proposition de programmation soumise à l'UE conserve les projets en cours (Port-au-Prince – Mirebalais, Lascahobas – Belladère), en définit d'autres et profite, dans un souci de

mise en œuvre immédiate, de la disponibilité d'autres fonds (BID) pour la réalisation d'infrastructures routières déjà programmées par l'UE (Cayes – Jérémie, Miragoane – Petit Trou de Nippes).

La mise en œuvre de ce plan d'actions est sous-tendue par la stratégie suivante : confier le financement des routes tertiaires à la BID, négocier le financement des routes primaires et secondaires, en particulier avec l'UE et la BID et également avec la coopération bilatérale, comme la France, l'Espagne, l'Allemagne et Taiwan.

Le programme de réhabilitation est conçu pour être réalisé par étapes à la fois pour tenir compte de la disponibilité du financement des bailleurs et pour éviter une paralysie du trafic qui elle-même pourra entraîner une paralysie de l'économie haïtienne.

On a noté que dans cette programmation ne figurent pas les travaux de voirie urbaine. Les investissements prévus dans ce programme avoisinent le milliard de dollars des Etats Unies d'Amérique, 1,152,827,000 y compris les travaux l'assistance technique, le renforcement institutionnel et le développement des capacités professionnelles en génie routier.

3. Les contraintes

La réalisation de cet ambitieux programme se heurte à de sérieux handicaps : l'insuffisance du Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics, (LNBTP), les faiblesses de la maîtrise d'œuvre, l'inadaptation des normes, les problèmes liés à la capacité des entreprises haïtiennes de construction, la pression qui sera exercée sur les bureaux d'études nationaux.

La capacité du LNBTP doit être évaluée dès le lancement des phases d'études techniques. Il faudra procéder à la restructuration du LNBTP et redéfinir sa mission dans le contrôle, de la qualité responsabiliser les entreprises ainsi que les bureaux d'études.

La capacité de réponse du Maître d'œuvre est loin d'être suffisante. L'évaluation des dossiers techniques fournis par les bureaux d'études, le processus de leur approbation traînent en longueur. Les unités techniques en appui à la direction générale, organisation et méthodes, statistique et informatique, évaluation et contrôle, planification et programmation sont quasi inopérantes. La Direction des Transports, représentant du Maître d'œuvre, paralysée comme elle est, doit être restructurée et doit bénéficier du support des unités techniques existant au sein du MTPTC.

Les normes techniques de construction sont reprises chaque fois qu'un bureau d'études est chargé d'élaborer les prescriptions et spécifications techniques pour un projet de construction de routes. La mise à jour des Standards du MTPTC est actuellement indispensable. Elle s'appuiera sur les nombreux documents déjà produits par les bureaux d'études. Elle entraînera des gains de temps et des gains économiques considérables. Les normes environnementales devront faire partie intégrante du cahier des charges des entreprises conformément à la législation environnementale.

En dehors des problèmes strictement financiers liés aux difficultés d'obtenir des garanties bancaires de cautionnement, les entreprises haïtiennes de construction ainsi que les bureaux d'études nationaux se heurtent à des problèmes techniques qui handicapent leur développement. Pour le moindre test géotechnique, qu'il s'agisse des études, du contrôle ou de l'exécution, ils sont dépendants du LNBTP qui lui est le plus souvent submergé de travail. Il faudra redéfinir le cahier des charges des entreprises, celui des bureaux d'études ainsi que du LNBTP dans le cadre des programmes de travaux routiers. Les entreprises de construction manquent à peu près de tout : facilités de crédit,

cadres techniques compétents de génie civil, cadres administratifs et de gestion. Un développement soutenu, continu et surtout harmonieux du secteur favorisera l'émergence d'entreprises nouvelles efficaces et compétitives.

La plupart des tronçons de route qui faisaient partie du programme de coopération de l'UE étaient déjà étudiés. Ceux qui sont nouvellement retenus devront faire l'objet d'études techniques préalables. Il faudra donc définir une stratégie de mise en concurrence qui permette le respect des délais et qui permette également le développement des bureaux d'études haïtiens.

Les travaux prévus par la coopération pour la période 2001-2007 comprenaient la réalisation des tronçons de route Cayes – Jérémie, Miragoane – Petit Trou de Nippes, Port-au-Prince – Mirebalais, Mirebalais – Hinche, Cap Haïtien – Ouanaminthe, totalisant 316 km de routes. Mis à part le tronçon Mirebalais – Lascahobas (25 km) et sur ce total, 120 km qui sont en exécution pas un kilomètre n'est encore livré à la circulation.

Les études techniques relatives à ce programme (2001-2007) sont pourtant achevées depuis longtemps.

Un élément important à prendre en compte et qui explique la plupart des échecs de certains projets routiers notamment les routes tertiaires, c'est le lancement des appels d'offres sans études techniques suffisantes. La faiblesse des études liée aux incohérences des cahiers des charges des entreprises d'avec les termes de référence des missions de contrôle, en un mot la déconcertante faiblesse de certains dossiers d'appel d'offres n'est pas pour arranger les choses.

Appendice XI

RAPPORT DE BASE – SECTEUR ENERGIE

Le secteur de la production et de la distribution d'énergie est géré par la compagnie nationale d'électricité : Electricité d'Haïti (EDH) dont la tutelle est assurée par le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications.

Le secteur est caractérisé par une défaillance quasi-totale où presque tous les niveaux. Le tableau est sombre, désespérant, si l'on peut dire en contractant les chiffres suivants pour Port-au-Prince :

Désignation	Hydro Electrique Péligre	Groupe thermique de Carrefour	Groupe thermique de Varreux	Total
Capacité installée (Mw)	54	50	53	157
Production moyenne (Mw)	10	4	5	19

Alors que la demande à Port-au-Prince est de l'ordre de 220 Mw. Dans les métropoles régionales la situation n'est pas moins catastrophique. La réponse des gouvernements antérieurs a été de conclure avec des producteurs indépendants, des accords selon lesquels, l'énergie facturée est celle installée et non celle livrée l'EDH n'approvisionnant pas à temps les groupes thermiques.

Le col de courant représente près de 35% de la production et le taux moyen de pertes totales avoisine 50% l'un des taux les plus élevés au monde.

Plusieurs autres facteurs contribuent à affaiblir le secteur : fragmentation de l'aide due à une multiplicité d'agences intervenant chacune avec ses procédures propres, la faiblesse des investissements dans le secteur depuis 1988, l'inadaptation du cadre institutionnel.

Dans ce contexte, le contribuable paie en lieu et place de l'utilisateur et c'est profondément inéquitable. 170 000 abonnés actifs sur une population de 8 millions d'habitants.

L'EDH définit une stratégie à objectifs multiples :

- Institutionnels : l'Etat confie sur le court terme (1 à 5 ans) le contrôle opérationnel de la gestion administrative et financière, la gestion du parc de production, celle des réseaux de transport et de distribution ainsi que la responsabilité du système commercial. L'Etat reste propriétaire de l'EDH ;
- Economiques : l'opérateur doit pouvoir percevoir une rémunération compatible avec ses investissements, le problème des bidonvilles restant un défi majeur à lever ;
- Techniques : assurer le fonctionnement permanent des ouvrages, le renouvellement des matériels tournants, la capacité additionnelle à générer étant d'environ 80 Mw en 2006, 100 en 2007, 134 en 2008, 163 en 2009, 198 en 2010, 241 en 2011, 285 en 2012. Ces capacités additionnelles proviendraient essentiellement de moteurs et de turbines à combustion, d'éoliennes, des centrales à vapeur, de centrale hydroélectriques (Artibonite) et de lignes d'interconnexion avec le réseau de la République Dominicaine ;

Le plan d'action dans le secteur en supposant l'établissement préalable d'une nouvelle forme de partenariat public/privé, comprendra entre autre :

- L'accroissement de l'offre, par l'augmentation de la capacité actuelle, l'entretien courant du parc de production et des ouvrages de transport ;
- la lutte contre les pentes ;
- la lutte contre les pertes ;
- des actions systématiques de formations ;
- la coordination des politiques d'actions sur la demande, l'action sur les comportements.

Les besoins financiers pour augmenter la production seront de : en millions de dollars américains : 259 en 2006, 184 en 2007, 125 en 2008, 152.4 en 2009, 165 en 2010, 171 en 2011, 185 en 2012, 192 en 2013.

Appendice XII

REFORME DE LA JUSTICE

La Stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté (SNCRP), en cours de finalisation, fait de la gouvernance son troisième pilier stratégique.

Prenant en considération plusieurs formes de la gouvernance, notamment politique, économique, sociale, culturelle, environnementale, le DSCRP donne la priorité à l'établissement d'un Etat de droit, axé plus particulièrement sur la Reforme de la Justice et le renforcement de la Sécurité.

Face aux disfonctionnements chroniques de l'appareil judiciaire, à l'inefficience du corpus législatif, à l'impunité généralisée et à des situations aigues de corruption, la mise en place d'un ordre juridique équitable, d'un système judiciaire fonctionnel et d'un climat général de sécurité, ainsi que la lutte contre la corruption sont désormais considérés comme des conditions essentielles pour la croissance et la réduction de la pauvreté.

Un consensus émerge entre tous les acteurs du domaine (le GoH, les acteurs judiciaires, la société civile et la communauté internationale) sur l'urgente nécessité de préparer un nouveau plan stratégique de la réforme de la justice, doté d'un calendrier d'exécution et d'un budget, plan qui pourra être validé par tous les intéressés.

La question de la réforme des structures juridiques et judiciaires et celles de sécurité avait déjà été relancée au lendemain du rétablissement du Gouvernement Constitutionnel en 1994 et le gouvernement s'était déjà engagé à mettre en place un système judiciaire indépendant et impartial. Beaucoup d'efforts ont été consentis, avec l'appui de la communauté internationale, mais peu de résultats concrets et durables ont été obtenus. Les actions menées n'ont toutefois pas apporté d'améliorations concrètes et se soldent par un échec patent.

ÉTATS DES LIEUX

Parmi les problèmes qui affectent profondément la Justice en Haïti, il faut notamment relever :

- **s'agissant de l'institution** : i/ l'indépendance de la magistrature est bafouée par les nombreuses ingérences du pouvoir exécutif dans l'exercice du pouvoir judiciaire et par l'instrumentalisation de l'institution judiciaire à des fins politiques, voire personnelles ; ii/ la corruption gangrène le système dans toutes ses dimensions : police, justice, système pénitentiaire ; iii/ l'impunité est la règle et engendre ses propres maux que sont les représailles, exécutions sommaires et règlements de compte ; iv/ le crime organisé, le trafic de drogue et d'armes, les enlèvements, la violence des bandes constituent des menaces avérées pour la stabilité et le développement du pays et affectent de manière accrue la vie quotidienne de tous les secteurs de la société ; v/ le droit positif est en profond décalage avec les pratiques et coutumes en vigueur au sein des populations rurales ; vi/ la majorité de la population ignore le droit et ses droits ; vii/ les plus démunis et les groupes vulnérables n'ont pas accès à la justice et ne bénéficient d'aucune assistance légale ou judiciaire ; viii/ la langue officielle de la Justice (le français) est incomprise de la grande majorité des justiciables ; ix/ les enquêtes policières et judiciaires traînent en longueur et les détenus ne sont pas jugés dans des délais raisonnables, sans parler du manque de coordination, voire de l'antagonisme entre la police et la justice, qui l'une et l'autre paralysent le fonctionnement de la chaîne pénale ; x/un climat de méfiance généralisée s'est installé envers l'appareil

judiciaire et la police, les deux institutions apparaissant ni crédibles ni fiables aux yeux de la population ; xi/ il n'existe pas de système moderne de casier judiciaire pour la prise en compte des antécédents judiciaires dans les jugements et décisions de justice.

Le pays est judiciairement sous-administré et le niveau de précarité qui affecte le système est alarmant. C'est particulièrement le cas des tribunaux de paix qui sont censés être les plus proches de la population et des tribunaux de première instance qui constituent le principal pilier du système judiciaire.

- **S'agissant des moyens** : i) les infrastructures sont souvent en piètre état quand elles ne sont pas détruites ou inexistantes ; ii) l'organisation et la coordination des acteurs judiciaires autant que les équipements font cruellement défaut ; iii) le budget de la justice est nettement insuffisant; iv/ les conditions de travail et de vie des magistrats sont difficiles, les salaires insuffisants, la sécurité souvent aléatoire ; v) la carte judiciaire est clairsemée, elle dessert inégalement le territoire national et ne correspond plus à la répartition démographique ; vi) le manque de formation et de compétence du personnel judiciaire rend l'application et la sanction du droit aléatoire et arbitraire.
- **Quant au système carcéral** il souffre non seulement des effets exogènes résultant des carences et dysfonctionnements du système judiciaire, mais aussi de maux endogènes tels que: i) les prisons sont surpeuplées et majoritairement remplies de personnes en détention préventive et donc non jugées ; ii) les détentions sont souvent arbitraires et abusives et les détentions préventives illégalement prolongées ; iii) la surpopulation carcérale (6000 prisonniers actuellement pour une capacité d'accueil des infrastructures d'à peine 3000 places), à laquelle s'ajoute la rétention de personnes dans des conditions abusives dans les commissariats de police, engendre non seulement de graves incidents en matière de sécurité (évasions, mutinerie) mais des violations flagrantes des droits de la personne humaine ; iv) les conditions carcérales, notamment sanitaires et sécuritaires, sont non conformes aux standards internationaux.
- **En ce qui a trait à l'état civil**, les dysfonctionnements actuels sont nombreux et le système de l'état civil est à un niveau de précarité totalement inacceptable: i) absence d'une structure cohérente et fonctionnelle responsable de la gestion de l'état civil et de l'identification nationale; ii) mauvaise couverture du territoire national en Bureaux d'état civil; iii) délabrement des bureaux existants et leur dysfonctionnement ; iv) budgets du secteur sont nettement insuffisants; v/ absence de contrôle de l'État sur les Bureaux de l'état civil eux-mêmes; v) non-application rigoureuse de la législation par les officiers chargés du service; vi) difficultés pour les citoyens de se procurer la nouvelle carte d'identité nationale (CIN).

En matière de réforme du droit et de la justice, l'accent a été essentiellement mis sur les changements à opérer au sein de l'Administration judiciaire à partir de trois principaux paramètres : la crise affectant le pouvoir judiciaire, le défi de la sécurité et l'extrême précarité du régime pénitentiaire et carcéral. Certes, le maintien de l'ordre et de la sécurité représente une urgence nationale. Le pouvoir judiciaire de son côté est complètement dysfonctionnel et le pays est loin de disposer d'un véritable système carcéral. L'attention des décideurs publics a été principalement centrée sur ces problèmes. Ainsi, il n'a pas été suffisamment tenu compte de la coexistence des deux systèmes juridiques – le droit formel et le droit coutumier – présents depuis la création de l'Etat haïtien. Historiquement ce dualisme a tendance à s'approfondir. Il a empêché que le pays soit judiciairement administré.

LES DEVELOPPEMENTS PLUS RECENTS

Depuis 2006 le nouveau Gouvernement s'est efforcé de relancer le processus de réforme de la justice amorcé en 1994, en misant notamment sur les réformes législatives majeures, abandonnées depuis 2001, visant à assurer l'indépendance du judiciaire.

Parmi les quelques actions préparatoires on peut rappeler :

- les travaux entrepris sous l'égide du MJSP. Au plan opérationnel esquissé par le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique en juillet 2006, ont fait suite un plan d'action simplifié, diffusé lors de la conférence de Madrid en novembre 2006¹⁷, ainsi qu'un Plan Quinquennal assorti d'un Plan Stratégique pour une Réforme de la Justice en Haïti¹⁸. Malgré ces efforts de planification, les résultats ont une fois de plus tardé à se concrétiser et sont encore minces voire inexistant.
- le *momentum* particulier donné au processus du fait de l'implication du Chef de l'Etat en appui au processus de Réforme en mars 2007 qui a rendu possible l'implication de la société civile et la mise sur pied d'une « Commission de suivi »
- les travaux de la « Commission de suivi » qui ont débouché sur la diffusion et la validation en juin 2007 de deux documents, l'un portant sur le bilan et les perspectives en matière de réforme de la Justice et l'autre sur les voies et moyens à très court terme et notamment une liste des 18 mesures aptes à enclencher la réforme de la Justice;
- Au niveau de l'état civil, le MJSP a organisé depuis le mois de juillet 2006 des réunions interministérielles et intersectorielles de travail avec les différents ministères et secteurs impliqués dans la gestion de l'état civil et de l'identité personnelle au niveau national, et signé un document de projet avec l'OEA. Un projet de loi a été élaboré pour la restructuration de l'ONI et les premiers travaux pour l'établissement des nouvelles CIN sont en cours.

LES OBJECTIFS DE LA REFORME

Le fonctionnement du Ministère et son efficacité sont discutables. Sa structure doit être adaptée aux exigences de l'heure. Son rôle de locomotive dans la réforme de la justice est indéniable. La restructuration et la réorganisation du MJSP constituent donc une étape clé pour que le processus de réforme de la justice soit soutenu, efficace et durable. Elles permettront aussi d'optimiser l'appropriation du processus et le leadership du GoH et du MJSP dans la mise en œuvre du plan stratégique, en harmonie avec la société civile comme un partenaire privilégié. Dans ce contexte, le MJSP a un besoin urgent, entre autres, de nouveaux outils tels une nouvelle unité de planification stratégique qui puisse développer le plan et le mener à terme : des services budgétaire et administratif fonctionnels : une unité de statistiques : une direction de politique pénale et civile. Le MJSP a aussi un urgent besoin de nouvelles ressources humaines spécialisées. Une nouvelle conception de sa structure est aussi nécessaire. Il faut donc adopter une nouvelle loi organique moderne à brève échéance.

En arrêtant des mesures, dont les résultats s'inscrivent dans le court, le moyen et le long terme, le DSNCRP jette les bases d'une vision stratégique de la réforme de la justice devant permettre d'aboutir à une justice accessible, crédible, efficace compétente, à une législation moderne et renforcée qui soit susceptible d'être exécutée et à un État civil qui permette à chaque citoyen et citoyenne de posséder une identité personnelle propre lui assurant une existence juridique.

Les actions seront menées sur plusieurs fronts à la fois, tout en associant la société civile au processus de réforme comme partenaire privilégié.

¹⁷ Plan d'Action du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique , Court Terme, Moyen terme et Long terme, Octobre 2006 / Juin 2007, 5 pages.

¹⁸ Plan Stratégique pour une Réforme Judiciaire en Haïti, Port-au Prince octobre 2006, 13 pages

Pour favoriser l'accès à la justice, il faut réviser la carte judiciaire du pays, établir de nouvelles juridictions et construire de nouveaux tribunaux. Il est aussi nécessaire de procurer des services juridiques de base et une assistance judiciaire aux populations démunies et de rétablir le fonctionnement efficace des tribunaux.

Pour rétablir la confiance des justiciables dans la justice, il sera nécessaire de poursuivre le travail en cours pour évaluer tous les juges et officiers du ministère public aux points de vue de la formation académique, de l'expérience professionnelle et des qualités morales et éthiques et de consolider les mécanismes de surveillance et de contrôle des tribunaux.

Il faudra aussi lutter contre la corruption, le crime organisé et les activités de trafic de la drogue, tout en assurant une administration de la justice plus saine et plus disciplinée, qui respectera également des standards d'éthique très élevés. L'accès à l'information juridique se doit d'être développé. Enfin la révision des codes et de nombreuses lois est incontournable.

LES PRIORITES RETENUES

- Le MJSP réformé, restructuré et moderne
- L'établissement du pouvoir judiciaire
- L'accès et l'efficacité des tribunaux
- La réhabilitation et le développement cohérent du patrimoine carcéral
- La modernisation de la législation

Un Ministère réformé, restructuré et moderne:

Etablissement du pouvoir judiciaire :

- *L'indépendance de la magistrature consolidée:*
Afin de renforcer l'indépendance de la magistrature, plusieurs mesures sont envisagées. Parmi celles-ci, il est prévu de revaloriser la situation des magistrats en leur offrant de meilleures conditions de travail et de traitement. Il faudra aussi veiller plus étroitement à la discipline des membres: l'inspection judiciaire devra être renforcée pour accomplir ses fonctions. Trois projets de lois pour consolider le cadre légal de cette indépendance judiciaire : les lois sur le Statut de la Magistrature, sur le Conseil Supérieur de la Magistrature et celle sur l'École de la Magistrature, sont à l'examen du Parlement. L'exécution des lois implique la mise en place d'une nouvelle institution, le Conseil Supérieur de la Magistrature. Ce dernier pourra empêcher l'interférence politique dans le fonctionnement quotidien des tribunaux. Le nouveau statut devrait permettre de restaurer la dignité de la fonction de magistrat.
- *Un pouvoir judiciaire réorganisé*
La nécessité d'une lutte efficace contre la corruption au sein du système judiciaire et en faveur d'une responsabilité accrue des magistrats fait l'unanimité. Celle-ci implique à son tour la consolidation immédiate du service de l'Inspection Judiciaire du Ministère de la Justice. Des progrès significatifs seront liés à la mise en place d'un processus de « certification » des magistrats, qui consistera en une évaluation de la formation académique, des compétences professionnelles et des qualités morales et éthiques de chaque juge et officier du ministère public. Le nouveau CSM établi par les lois relatives à l'indépendance de la magistrature sera appelé à jouer le rôle clé de ce processus. Des allégations de corruption et de manque de professionnalisme continuent d'affecter le climat de confiance du public envers le système judiciaire. La corruption contribue également au phénomène de la détention préventive prolongée. Le retour de la confiance ne pourra être atteint qu'à long terme. A court terme, l'objectif est d'éliminer les pires pratiques les plus manifestes et les plus corrosives.
- *L'École de la Magistrature fonctionnelle et pleinement opérationnelle*

L'Ecole de la Magistrature se doit de reprendre ses activités en dispensant des formations continues à tous les acteurs judiciaires. La professionnalisation du système judiciaire est une donnée essentielle; le GoH et le MJSP entendent débiter des activités immédiatement. Suite au processus de « certification » et à la reconstitution de la « carte judiciaire » des besoins plus pressants pourraient se faire sentir en termes de disponibilité de nouveaux magistrats. A cet égard, il devient également prioritaire de débiter des concours d'entrée pour des formations initiales à l'EMA. Enfin, la mise en place de « chambres spécialisées » va aussi exiger des formations que l'EMA pourra délivrer. L'ouverture de l'EMA pourra enfin garantir l'appropriation par elle-même de son leadership dans le domaine de la professionnalisation des acteurs judiciaires.

Accès à la Justice et efficacité des tribunaux

- L'accès à la justice est étendu graduellement sur l'ensemble du territoire

Une nouvelle carte judiciaire est nécessaire pour correspondre aux nouvelles données démographiques et aussi pour évoluer dans le même sens que le développement de la Police nationale (PNH) sur le territoire national. Le MJSP a déjà programmé la création de nouvelles juridictions et tribunaux. Au niveau du patrimoine judiciaire, des besoins criants et immédiats en termes d'infrastructures devront être comblés. Il faudra aussi adopter des mesures spéciales pour assurer un accès à la justice à des populations dans le besoin : dans ce contexte des mesures comme la mise en place d'une « justice itinérante » ou "de première ligne" sera développée. Avec l'appui des bailleurs, le MJSP a déjà débuté un projet pilote qui permettra a des « juges de paix » itinérants de rendre la justice dans des zones reculées du pays. De plus un programme national d'assistance légale sera mis en marche ; le MJSP développe en ce moment des projets pilote à Cap-Haïtien et à Port-au-Prince. Un autre projet pilote en préparation vise enfin à procurer une assistance légale et juridique aux populations éprouvées dans les zones de non droit (« Zones rouges ») de Port-au-Prince, notamment Cité Soleil.

- Une « chaîne pénale » fonctionnelle et une articulation adéquate des composantes justice-police

Il s'agit de faciliter et de renforcer les capacités du système judiciaire aux fins d'activer et d'accélérer les procédures pour aboutir, dans des délais raisonnables, à des décisions judiciaires équitables, motivées et exécutoires.

Au titre de la coordination entre la Police et la Justice, il s'agit de développer des mécanismes de liaison pour :

- assurer un suivi approprié des affaires et dossiers sensibles ;
- favoriser, à l'intérieur de la chaîne pénale, une stratégie concertée d'enquêtes policières et de communication des résultats aux fins que les enquêtes de police puissent servir dans les procédures judiciaires conformément aux codes;
- favoriser la coopération et les échanges en matière de collecte, de traitement et de gestion de l'information de nature judiciaire.
- faire en sorte que les policiers et magistrats travaillent ensemble en sachant a quoi servent les enquêtes qu'ils réalisent et en accomplissant chacun leur rôle conformément aux règles de droit;
- renforcer la police judiciaire au niveau central et dans les régions avec un déploiement progressif d'officiers de police judiciaires additionnels.

- La Détention préventive prolongée et la surpopulation carcérale sont combattues efficacement

Le MJSP a lancé officiellement un projet pilote créant une « Commission administrative sur la Détention préventive » prolongée dans le Département de l'Ouest dans le but de faire face au problème aigu de surpopulation carcérale au Pénitencier National qui a atteint un seuil critique,

en raison des dysfonctionnements de la «chaîne pénale» et du phénomène de la détention préventive prolongée des détenus. Il s'agit d'une commission administrative chargée de d'analyser les situations et dossiers pour faire des recommandations et proposer des mesures correctives. Des mesures additionnelles et complémentaires vont aussi être mises en place par le MJSP afin d'accélérer les procédures des affaires pendantes.

- *La lutte efficace contre la corruption, le trafic de stupéfiants, le crime organisé, les activités des gangs, la criminalité transnationale et l'impunité menée avec succès*

La lutte contre la corruption, le trafic des stupéfiants, le crime organisé et les activités des gangs est cruciale pour la stabilisation du pays et le développement durable. Pour combattre efficacement ces fléaux il convient de créer des chambres spécialisées en juridiction et de former les personnels en conséquence pour accroître leurs capacités respectives et obtenir la coopération adéquate et optimale entre les acteurs de la chaîne pénale. Des procès modèles, pouvant convaincre l'opinion publique, doivent avoir lieu pour redonner confiance à la population et pour donner un signal clair que l'impunité est une chose du passé. A cet égard l'état haïtien cherchera à remplir ses engagements internationaux de respect et de garantie en matière de protection des droits de l'homme. Il comptera sur l'expertise et l'appui de l'UNODC.

- *La justice moderne et protectrice pour les mineurs en infraction avec la loi*

La justice des mineurs retiendra l'attention du MJSP. De nouveaux tribunaux seront créés dans les principales villes, là où les besoins sont les plus criants. Il convient de reformer entièrement ce secteur.

Réhabilitation et développement du patrimoine carcéral

Les événements politiques de 2004 ont provoqué des évasions massives des prisons, ainsi que le pillage et la détérioration des centres pénitentiaires qui ont vu leur capacité d'accueil drastiquement réduites. Depuis décembre 2006, la multiplication des interventions militaires et policières dans les quartiers dangereux de Port au Prince et en province grâce aux efforts de la Police Nationale Haïtienne (PNH), soutenue par la force militaire de la MINUSTAH (Mission des Nations Unies pour la stabilité en Haïti), ont permis le démantèlement des gangs armés et l'arrestation de nombreux criminels et chefs de gangs.

La hausse significative, et constante du nombre de détenus dans les prisons renforce le phénomène de surpopulation carcérale, de même qu'il accroît la dangerosité des criminels incarcérés. Le dysfonctionnement de la chaîne pénale ne permet pas un traitement judiciaire approprié de ces dossiers, et la situation est chaque jour plus tendue au regard des conditions de détention particulièrement mauvaises. Les risques palpables d'émeutes et d'évasions démontrent l'importance de résoudre l'état de crise des systèmes judiciaires et pénitentiaires. L'afflux des prisonniers et la vulnérabilité du système carcéral enveniment chaque jour le climat social et alimentent la crainte de la population face à l'insécurité, la violence et l'impunité.

Suite au dépôt du Plan Stratégique de la DAP en juillet 2007, le MJSP et la Direction de l'Administration pénitentiaire ont convenu d'appliquer des critères clairs et transparents pour établir une liste de priorités et une séquence avec laquelle ces dernières seront traitées. Au chapitre des infrastructures notamment, les besoins abondent, mais une stratégie logique et cohérente sera urgemment mise en œuvre pour déterminer la façon dont les travaux de réhabilitations ou de construction doivent se dérouler.

Un défi majeur se pose pour travailler parallèlement à l'amélioration immédiate des conditions de détention, à la définition d'une stratégie nationale à long terme, et au renforcement des capacités de gestion de l'Administration pénitentiaire.

De plus, tous les rapports produits sur le système carcéral haïtien ont conclu à l'urgence de revoir aussi bien le système de détention que la philosophie même du système pénitentiaire en vue de favoriser la resocialisation des pensionnaires plutôt que leur exclusion de la société.

Modernisation de la législation

L'objectif recherché est de proposer à court terme des changements spécifiques et ciblés aux codes en matière pénale et à la législation afin de résoudre des problèmes structurels de fonctionnement au niveau de la chaîne pénale dans l'attente de la réforme complète des codes.

Dans ce cadre, il faut revoir le rôle des juges de paix au titre d'officier de police judiciaire et généraliser la formule des commissions rogatoires confiées aux officiers de police dans le cours des enquêtes judiciaires et des instructions. Il convient de procéder à l'adoption d'un cadre légal en matière de peines substitutives à l'emprisonnement.

Il faut aussi adapter le droit interne aux obligations internationales découlant de la ratification des traités internationaux.

Enfin il faut aborder les réformes de l'état civil et du casier judiciaire, la mise en place d'un cadastre, la recherche de solutions aux problèmes fonciers et revoir le droit commercial. La réforme complète des codes ne sera à l'ordre du jour que dans le long terme.

LES ACTIONS/DECISION CLE A PRENDRE A COURT TERME

Les décisions essentielles à prendre et les actions prévues à court terme sont les suivantes :

- Finalisation et validation du nouveau cadre pour la réforme de la justice et du plan stratégique préparés par le MJSP, endossés par le GoH et tous les secteurs intéressés et manifestation d'une volonté ferme de les exécuter et de les mener à terme.
- Réorganisation immédiate du MJSP pour favoriser le processus de réforme de la justice. Cette réorganisation implique notamment la mise en place d'une équipe de planification stratégique dotée de ressources humaines suffisantes et qualifiées, et la préparation d'une nouvelle loi organique du MJSP.
- Restructuration et consolidation de l'Inspection Judiciaire au MJSP de manière à donner un signal clair dans le cadre de la lutte contre la corruption au sein du système judiciaire et pour favoriser la discipline au sein de la chaîne pénale.
- Démarrage de l'ÉMA, avec la mise en place de son Conseil d'administration et de sa direction. Dès son ouverture, elle organisera des cours et sessions de formation continue des acteurs judiciaires.
- Adoption de mesures pour régler les problèmes de relations institutionnelles entre la justice et la police, notamment en ce qui a trait au fonctionnement de la chaîne pénale. Des formations seront organisées pour faciliter ce processus.
- Réforme et restructuration de l'état civil avant la tenue de prochaines élections pour renouveler le tiers du Sénat, pour le mois de novembre /décembre 2007.

Tableaux joints : Matrices des mesures pour les cinq priorités de la Réforme de la justice.

Priorité stratégique 1 – Le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique est réformé, restructuré et moderne
DRAFT 2 - 31/08/07

	2007-2008	2008-2009	2009-2010
La loi organique du Ministère est approuvée et mise en application	<p>Budget rectificatif pour l'exercice 2007 du MJSP adopté</p> <p>Besoins financiers identifiés</p> <p>Stratégie financière 2007-2010 finalisée, identifiant l'appui budgétaire, les coûts récurrents et les investissements publics du MJSP</p> <p>Ressources humaines d'appui recrutées, selon les besoins (consultants, conseillers)</p> <p>Ressources humaines du MJSP évaluées</p> <p>Loi organique re-organisant le Ministère et définissant les attributions de ses différents départements et directions promulguée</p> <p>Organigramme du MJSP finalisé</p> <p>Budget 2007-2008 reflétant nouvelle organisation du MJSP adopté</p> <p>L'Inspection Judiciaire du MJS renforcée</p>	<p>Mécanismes de tutelle mis en place</p> <p>Mécanismes de suivi et d'évaluation du fonctionnement des unités de planification et de programmation, de statistiques, de politique pénale, et de l'inspection judiciaire mis en place</p> <p>Budget d'investissement public approuvé</p> <p>Engagements budgétaires respectés</p> <p>Rapports biannuels des services d'inspection produits et rendus publics</p>	<p>Evaluation de la mise en œuvre de la stratégie de réforme de la justice et recommandation des actions correctrices</p>
Le Ministère de la Justice est effectivement réorganisé	<p>Répartition des attributions telles que prévue dans la loi organique effective et opérationnelle</p> <p>Personnel identifié, recruté et formé</p>	<p>Ateliers de réflexion et modules de formation conjointe pour le personnel du Ministère et les membres et le personnel du CSPJ organisés</p> <p>Données statistiques</p>	

	<p>Unités de planification et de programmation, de statistiques, de politique pénale opérationnelles et l'inspection judiciaire renforcées</p> <p>Mécanisme de liaison et de coordination entre le MJSP et le CSPJ mis en place</p> <p>Gestion renforcée par la création de liens entre l'unité de programmation et la direction administrative</p> <p>Mises en place des bases de données pénitentiaires et judiciaires et des outils statistiques pour refléter les activités des juridictions et des magistrats</p>	<p>fiables et utilisables produites</p> <p>Procédures et d'outil de mise à jour et diffusion systématique des informations contenues dans les bases de données pénitentiaires et judiciaires</p>	
--	--	--	--

Le Casier judiciaire est mis en place en liaison avec l'Etat civil	Un diagnostic des besoins et une étude des modèles étrangers et d'un modèle propre à Haïti sont réalisés	Le Service du Casier Judiciaire est mis en place et le plan opérationnel est mis en œuvre	
	Les dispositions légales et réglementaires sont adoptées	Une campagne d'information et de sensibilisation sur les utilisations et bénéfices du casier judiciaire est lancée	
	Un plan opérationnel de mise en œuvre est développé et adopté		
	Un programme de formation des acteurs est élaboré		
Identification des biens et sécurité foncière	Un groupe de travail interministériel, appuyé par des experts nationaux et internationaux est créé et un diagnostic du secteur est dressé		

Organismes décentralisés reformés : ONI

L'identité personnelle et juridique est établie et opposable à tous grâce à un état civil intégré, universel, accessible, fiable et sécurisé	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Enregistrement et identification des citoyens (majeurs) aux fins des prochaines élections est lancé			
Le projet de loi est adopté	Campagne de vulgarisation et sensibilisation		
	Evaluation des besoins en infrastructures, équipements, matériels roulants, informatique, bureautique et télécommunication et en ressources humaines et définition et mise en œuvre du plan opérationnel	Acquisition et aménagement d'un bâtiment administratif en faveur de l'ONI	
	Identification, recrutement et formation des ressources humaines	Poursuite des activités de formation	
	Définition et mise en œuvre d'une stratégie de communication sur l'ONI et sur l'Etat civil		
	Inventaire des registres d'état civil qui ne sont pas aux Archives nationales		
	Numérisation des registres d'état civil et saisie des données		
	Identification et enregistrement des personnes n'ayant aucun acte d'état civil	Identification et enregistrement des personnes n'ayant aucun acte d'état civil	
	Projets pilotes d'enregistrement à la naissance	Poursuite de l'enregistrement à la naissance	Enregistrement dès la naissance est généralisé
	Développement et mise en place de programme de gestion des données et des offices d'Etat civil	Les dispositions légales et réglementaires sont adoptées.	

Objectifs généraux

- i) Mettre en œuvre un système de gestion de l'identité associé au registre civil modernisé
- ii) Moderniser et augmenter la capacité technique et opérationnelle du registre civil en Haïti

Objectifs spécifiques

- 1- Maintenir à 95% au moins la population totale des personnes âgées de 18 ans et plus identifiées en référence aux données fournies par l'Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique.
- 2- Créer la base de données fiable et sécuritaire de l'identification nationale capable de générer de nouveaux services.
- 3- Implanter trois bureaux de coordination départementale ou régionale au cours des cinq premières années de fonctionnement de l'Office.
- 4- Accroître annuellement de 37 le nombre des bureaux d'État Civil développant des liens fonctionnels avec l'Office National d'Identification. (Base actuelle 184 Offices)
- 5- Mettre en œuvre un centre de récupération des données historiques alimentant annuellement le registre central d'au moins deux millions de données de l'état civil.
- 6- Lancer une campagne de sensibilisation de la population et des institutions publiques et privées sur l'importance de la déclaration et de l'enregistrement des événements de l'état civil.
- 7- Former plus de la moitié des techniciens et du personnel des Offices de l'état civil qui seront touchés par l'application du présent programme.
- 8- Faire adopter un cadre légal pour la modernisation du registre civil et l'instauration de nouvelles procédures et technologies.
- 9- Réduire de moitié les obstacles à l'enregistrement des enfants à la naissance au terme de cinq ans.
- 10- Dépister et enregistrer 2/3 des Haïtiens sans papiers et non encore déclarés au terme des cinq ans.
- 11- Mettre en œuvre le projet pilote d'enregistrement dès la naissance avec au moins une vingtaine de points de service (Centres hospitaliers, offices d'état civil) dans un délai de deux ans au plus tard.
- 12- Élaborer le plan d'acquisition de matériels et équipements complémentaires et de nouvelles technologies.

Priorité stratégique 2 - Etablissement du pouvoir judiciaire (DRAFT - 31/08/07)			
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Indépendance de la magistrature consolidée			
Revalorisation de la fonction	<ul style="list-style-type: none"> Revalorisation des traitements des magistrats du siège et des officiers des parquets : indexation des traitements par rapport au Parlement <p>Hyp 1 : si la loi sur le statut de la magistrature est adoptée et promulguée, en exécution de celle-ci et avec un réaménagement de la loi de finance et du budget</p> <p>Hyp 2 : si la loi n'est pas votée, par la loi de finance qui prévoira le principe et les modalités d'exécution et réaménagement du budget</p>		
Amélioration des conditions de travail : accès à l'information juridique et à la formation [référence EMA]	<ul style="list-style-type: none"> Abonnement de toutes les juridictions au Moniteur Haïtien Distribution dans toutes les juridictions des Codes mis à jour Distribution de la jurisprudence de la Cour de Cassation dans toutes les juridictions Distribution de manuels de droit dans toutes les juridictions Révision et mise à jour de l'index chronologique des lois et état d'abrogation des lois Mise en place d'un site internet au niveau du CSPJ 	<ul style="list-style-type: none"> Abonnement de toutes les juridictions au Moniteur Haïtien Distribution dans toutes les juridictions des Codes mis à jour Distribution de la jurisprudence de la Cour de Cassation dans toutes les juridictions Distribution de manuels de droit dans toutes les juridictions Distribution de la jurisprudence de la Cour d'Appel dans toutes les juridictions Création d'un index thématique des lois 	<ul style="list-style-type: none"> Abonnement de toutes les juridictions au Moniteur Haïtien Distribution dans toutes les juridictions des Codes mis à jour Distribution de la jurisprudence de la Cour de Cassation dans toutes les juridictions Distribution de manuels de droit dans toutes les juridictions Distribution de la jurisprudence des Tribunaux d'Instance, des tribunaux spéciaux et des Tribunaux de paix I dans toutes les juridictions Diffusion au sein

			du système judiciaire et académique de l'information judiciaire
Renforcement de l'Inspection judiciaire [au sein du CSPJ]	<ul style="list-style-type: none"> • Définition des profils de l'IJ • Recrutement et nomination des inspecteurs • Identifier les mesures à prendre et développer des outils visant à renforcer l'efficacité du système • Elaboration d'un plan de formation pour les inspecteurs judiciaires • Dotation en infrastructures, équipements et matériel roulant, informatique et bureautique 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de stages auprès d'autres services d'IJ et appui technique • Mise en œuvre du plan de formation pour les inspecteurs judiciaires • Lancement des enquêtes en vue de poursuites disciplinaires et/ou judiciaires • Collecter les données sur tous les juges, greffiers, huissiers, notaires, arpenteurs, officiers de l'Etat civil, Officiers du Parquet 	Réalisation des enquêtes en vue de poursuites disciplinaires et/ou judiciaires
Mise en place du CSPJ	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation aux missions du CSPJ et organisation de séminaires avec les secteurs concernés • Distribution dans toutes les juridictions du Moniteur publiant tous les textes relatifs à la réforme judiciaire • Mise en place et désignation des membres • Etablissement d'un règlement intérieur sur la discipline établi par le CSPJ • Etablissement de modules de formation adaptés aux différentes origines professionnelles et sociales des membres 	<ul style="list-style-type: none"> • Définition et mise en place d'une stratégie de communication et des moyens (ressources humaines, site internet) • Education publique sur le rôle et fonctionnement du CSM • Mise en place de mécanismes de déconcentration du Secrétariat technique du CSPJ et dotation en infrastructures, équipements et matériel roulant, informatique et bureautique 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de mécanismes de déconcentration du Secrétariat technique du CSPJ et dotation en infrastructures, équipements et matériel roulant, informatique et bureautique

	<ul style="list-style-type: none"> • Définition des fonctions et à l'élaboration des éléments constitutifs du CSPJ • Constitution de l'organigramme des services nécessaires à l'exécution des missions confiées au CSPJ • Mise en place de la structure administrative du CSPJ • Dotation en infrastructures, équipements et matériel roulant, informatique et bureautique • Elaboration et mise en place des mécanismes et procédures d'évaluation et de contrôle et règlements internes • Définition des profils et recrutement des personnels administratifs et techniques • Formation des personnels du CSPJ • Établir un répertoire professionnel complet de tous les Magistrats de la République 	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un Code d'éthique et de déontologie des magistrats du siège et officiers du parquet • Elaboration et mise en place des textes et procédures organisant et garantissant le cheminement de service des magistrats • Définition et mise en place des outils statistiques mensuels, trimestriels ou semestriels de suivi et d'appréciation du fonctionnement des juridictions 	
Un pouvoir judiciaire réorganisé avec des juges et des officiers des parquets « certifiés » qui regagnent la confiance du public			
Certification de magistrats du siège et des officiers des parquets	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption d'un arrêté du gouvernement fixant les règles et procédures de certification • Mise en place et fonctionnement d'un processus de certification y compris les procédures et les mécanismes 	Poursuite éventuelle du processus de certification et de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement	

	<p>d'évaluation et de contrôle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définition des mesures d'accompagnement et de rédemption (à l'exclusion des cas à caractère disciplinaire ou judiciaire) • Certification des magistrats membres du CSPJ • Certification des magistrats du siège et du parquet sur le plan de la qualification, de l'éthique, professionnel • Mise en place d'une déclaration obligatoire et périodique de patrimoine pour les magistrats du siège et des parquets • Conservation des dossiers de certification 		
Fonctionnement des juridictions	<ul style="list-style-type: none"> • Formation en gestion des chefs de juridiction • Renforcement des moyens de contrôle du respect des délais de procédures et accroissement du nombre de décisions sur le fonds • Renforcement des moyens de rationalisation des audiences et renforcement de la police d'audience • Analyse des données et recommandations contenues dans les rapports de l'Inspection judiciaire et mise à exécution des mesures jugées pertinentes 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un casier judiciaire en liaison avec l'Etat civil et dotation en infrastructure et équipement et inscription budgétaire • Campagne de familiarisation à l'utilisation du casier judiciaire IDEM 	Evaluation de l'organisation et du fonctionnement du Casier Judiciaire et mesures rectificatives

	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic et étude d'un modèle haïtien de casier judiciaire et d'un plan de mise en oeuvre et de suivi PRIORITE I 		
Publication Tarif judiciaire	<ul style="list-style-type: none"> Evaluation des rapports et documents probants établis sur la proposition de nouveau tarif judiciaire Etablissement et validation du nouveau tarif avec les acteurs du secteur judiciaire en vue de son adoption et de sa mise en application Elaboration des règles et procédures de collecte et de gestion Publication et campagne de communication et d'information du public sur le nouveau tarif Affichage obligatoire du tarif judiciaire dans toutes les juridictions de la République 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en application du nouveau tarif judiciaire et des nouvelles règles et procédures de collecte Rationalisation de la gestion et de l'administration des montants collectés Renforcement des mécanismes de contrôle et de suivi 	Evaluation et mesures rectificatives
Ecole de la magistrature fonctionnelle et pleinement opérationnelle [amélioration des conditions de travail : droit à la formation et à l'information]	<ul style="list-style-type: none"> Réouverture de l'EMA Nomination des cadres Etablissement d'un Règlement Intérieur de l'EMA Réhabilitation des bâtiments et équipements de l'EMA Élaboration des curriculums des formations initiales, continues et spécialisées Identification des besoins en formateurs 	Mise à jour des curriculums de formations continues et spécialisées et mise en œuvre des modules appropriés	Organisation du deuxième concours de recrutement pour la formation initiale

	<p>nationaux et internationaux, recrutement et formation des formateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'un concours de recrutement pour la formation initiale de nouveaux magistrats • Mise en œuvre de la formation initiale, continue et spécialisée 		
Amélioration des conditions de travail : sécurité sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Étude sur la faisabilité d'un régime de retraite des magistrats et officiers du Ministère Public • Étude sur la faisabilité d'un régime de sécurité sociale pour les magistrats et des officiers du Ministère Public • Etude sur la possibilité d'établir un programme d'avantages sociaux pour les magistrats et les officiers du Ministère Public (logements, transport, etc...) et de sécurisation de l'institution judiciaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Étude sur la faisabilité d'un régime de retraite des magistrats et officiers du Ministère Public • Étude sur la faisabilité d'un régime de sécurité sociale pour les magistrats et des officiers du Ministère Public • Etude sur la possibilité d'établir un programme d'avantages sociaux pour les magistrats et les officiers du Ministère Public (logements, transport, etc...) et de sécurisation de l'institution judiciaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et adoption d'une loi sur le personnel judiciaire • Mettre en œuvre le plan de sécurité sociale pour les magistrats et des officiers du Ministère Public • Mise en œuvre d'un programme de sécurisation de l'institution judiciaire • Mise en œuvre d'un programme d'avantages sociaux pour les magistrats et les officiers du Ministère Public (logements, transport, etc...)

Priorité 3 – Accès a la justice et efficacité des Tribunaux

Résultats 2007 - 2012	Résultats 2007-2008	Résultats 2008-2009	Résultats 2009-2010
Accès à la Justice est étendu graduellement sur l'ensemble du Territoire	<p>Projet de loi prévoyant 180 nouveaux tribunaux de paix, 6 tribunaux de première instance (Jean Rabel, Ouanaminthe, Belle Anse, Limbe, Belladair et Anse à galais) et 4 cours d'appel (Jacmel, Fort Liberté, Jérémie, Port de Paix) approuve</p> <p>Etude aux fins d'identification des critères pour l'établissement des cours d'appel, tribunaux de première instance et justice de paix réalisée</p> <p>Etat des lieux des infrastructures remis à jour (y compris le statut de la propriété) et plan de réhabilitation des infrastructures existantes finalise</p> <p>Construction et équipements de Cours d'appel à Les Cayes et Gonaïves et de complexes judiciaires à Hinche et Saint Marc</p> <p>Plan de construction et de fonctionnement de 40 juridictions de paix et offices d'état civil par an finalise, ressources mobilisées et mis en œuvre</p> <p>Juridictions existantes réhabilites Pétion Ville, Casal, Arniquet, Verret, Mirebalais,</p> <p>Fourniture de matériels informatiques et de bureau aux cours et</p>	<p>Plan de construction et plan opérationnel (organisation et fonctionnement) de 40 juridictions de paix et offices d'état civil par an finalise, ressources mobilisées et mis en œuvre</p> <p>60 juges itinérants et greffiers désignes et mis place dans les localités ou les nouveaux tribunaux seront créés.</p> <p>Formation accélérée à la justice itinérante (magistrats e greffiers) et aux modes alternatifs de résolution des conflits</p> <p>Moyens de fonctionnement et équipement pour la justice itinérante identifiés et attribués</p>	<p>Plan de construction et de fonctionnement de 40 juridictions de paix et offices d'état civil par an finalise, ressources mobilisées et mis en œuvre</p> <p>60 juges itinérants et greffiers désignes et mis place dans les localités ou les nouveaux tribunaux seront créés.</p> <p>Formation accélérée à la justice itinérante (magistrats e greffiers) et aux modes alternatifs de résolution amiable des conflits</p> <p>Moyens de fonctionnement et équipement pour la justice itinérante identifiés et attribués</p>

	<p>tribunaux</p> <p>150 [60] juges itinérants et greffiers désignés et en place dans les localités ou les nouveaux tribunaux seront créés.</p> <p>Formation accélérée à la justice itinérante (magistrats et greffiers) et aux modes alternatifs de résolution des conflits</p> <p>Moyens de fonctionnement et équipement pour la justice itinérante identifiés et attribués</p> <p>Etude prospective des besoins en matière de personnel de la magistrature réalisée</p> <p>Politique d'assistance légale aux détenus par les barreaux et associations existantes dans les juridictions en association avec un système de subvention minimal et conditionnée par l'Etat élaborée sur base de différentes expériences pilotes</p> <p>Mise en place à titre pilote dans la zone métropolitaine de P-a-P de l'assistance légale</p> <p>Politique de prise en charge des victimes élaborée avec institutions concernées (médecine légale, psychologie, travailleurs sociaux, condition féminine)</p> <p>Politique de protection des témoins élaborée</p> <p>"Cliniques" juridiques (maisons du droit,</p>	<p>Evaluation de l'expérience pilote et mise en place de l'assistance légale dans les juridictions de Gonaïves, Cap Haïtien, Hinche, les Cayes, Jérémie</p> <p>Mise en œuvre de politique de prise en charge des victimes en liaison avec institutions concernées (médecine légale, psychologie, travailleurs sociaux, condition féminine)</p> <p>Evaluation des recommandations de la Commission d'étude et mise en œuvre des propositions jugées pertinentes pour la vulgarisation et la diffusion des textes en langue créole mise en place</p>	
--	--	--	--

		<p>maisons de la justice, bureaux d'aide juridique...) mises en place dans les zones de non-droit</p> <p>Commission d'étude et de proposition pour la vulgarisation et la diffusion des textes en langue créole mise en place</p>		
Chaîne fonctionnelle articulation justice police	pénale et adéquate	<p>Circulaire et matériel didactique pour réglementer le rôle des policiers des officiers de police judiciaire, juges de paix et parquetiers finalise et diffuse</p> <p>Manuel des procédures et guide pratique des relations police-justice diffuse et sessions de formation police-justice organisées</p> <p>Mise en place d'un système de suivi des circulaires émises par le MJSP sur le respect des délais</p> <p>Plan de développement de la DCPJ finalise et déploiement pilote de la DCPJ dans un département initie</p>		
Détention prolongée efficacement	Préventive combattue	<p>Mandats émis par les juges de Paix contrôles</p> <p>Ouverture des procédures du Parquet contrôlée</p> <p>Recommandations de la Commission de Détention préventive analyses et prises en compte</p> <p>Circulaire supprimant le mandate de dépôt pour</p>		

	<p>les infractions concernant les biens à certaines conditions</p> <p>Circulaire sur la comparution immédiate et la citation directe</p> <p>Formation assurée des policiers sur les associations de malfaiteurs et infractions concernant les biens permettant la réduction drastique des mandats de dépôts</p> <p>Fixer par circulaire le délai d'ordonnance des juges d'instruction à un maximum de six mois pour délits ne relevant pas du crime organisé avec possibilité de saisir le CSPJ</p> <p>Circulaire à la DAP sur l'application des décisions de justice</p> <p>Circulaire rappelant aux juges de rédiger les jugements dans les délais impartis par la loi et d'en délivrer les expéditions</p> <p>Modèle pilote des comités de suivi mise en place dans les autres départements</p>		
<p>Lutte efficace contre la corruption, le trafic des stupéfiants, le crime organisé, les activités des gangs, la criminalité transnationale et l'impunité menée avec succès</p>	<p>Task force mises en place au niveau des enquêtes sur le trafic de drogue, le blanchiment d'argent et la corruption</p> <p>Chambres spécialisées correspondantes mises en place</p> <p>Programmes de formation conjoint des juges d'instruction, parquetiers et policiers mis en place</p>		

	Programme de formation spécifique pour tous les juges de siège		
La justice moderne et protectrice pour les mineurs en infraction avec la loi	<p>Chambre des mineurs établie et fonctionnelle près de chaque tribunal civil</p> <p>Formation spécifique sur la loi sur la protection des mineurs</p> <p>Capacité de la Brigade de Mineurs en termes de personnel, matériels et de fonctionnement développée afin qu'elles puissent remplir sa mission</p> <p>Circulaire ordonnant la remise immédiate des mineurs à la Brigade des Mineurs</p> <p>Liens de fonctionnement établis entre la Brigade et les magistrats</p> <p>Etablir équipes d'appui psychosocial, psychiatrique et éducatif</p> <p>Centre d'accueil pour mineurs fonctionnels et équipes afin d'assurer la protection et la réinsertion des mineurs</p> <p>Conventions Internationales sur la protection des mineurs ratifiées</p> <p>Politique pénale en matière des mineurs (y compris les dispositions en matière de détention préventive) finalisée et diffusée à tous les intrants</p>		

Priorité 4 – Réhabilitation et développement cohérent du patrimoine carcéral¹⁹

Résultats 2007 – 2012	Résultats 2007 – 2008	Résultats 2008-2009	Résultats 2009 – 2010	Résultats 2010-2011
Réhabilitation du patrimoine carcéral	Trois prisons réhabilitées et équipées (Carrefour, Pétion Ville et Saint Marc) afin de garantir la sécurité, améliorer les conditions des 709 détenus actuels et créer 220 places additionnelles			
	Travaux initiés pour la réhabilitation de 3 prisons (Port-au-Prince, Delmas et Cap Haïtien)	Trois prisons réhabilitées et équipées (Port-au-Prince, Delmas et Cap Haïtien) afin de garantir la sécurité, d'améliorer les conditions des 3519 détenus actuels et créer 229 places additionnelles	Cinq prisons réhabilitées et équipées (Jamal, Les Cayes, Coteaux, Arcahaie, et Aquin) afin de garantir la sécurité, d'améliorer les conditions des 801 détenus actuels et créer 809 places additionnelles	Travaux initiés pour la réhabilitation de 3 prisons (Anse à Veau, Grande Rive du Nord et Mirebalais) permettant la création de 358 places additionnelles en 2011
Reconstruction du patrimoine carcéral	Une prison reconstruite et équipée (Hinche) afin de garantir la sécurité, améliorer les conditions des 128 détenus actuels et créer 128 places additionnelles	Travaux initiés pour la reconstruction de deux prisons (Jérémie et Port-de Paix)	Deux prisons reconstruites et équipées (Jérémie et Port-de Paix) afin de garantir la sécurité, améliorer les conditions des 341 détenus actuels et créer 300 places additionnelles	

¹⁹ Priorités pour 2007 – 2010 extraites de la Stratégie de la PNH/DAP du 6 août 2007

	Travaux initiés pour la reconstruction d'une prison (Petit Goave)	Prison de Petit Goave réhabilitée et équipée afin de garantir la sécurité, améliorer les conditions des 50 détenus actuels et créer 193 places additionnelles		
--	---	---	--	--

Construction de nouvelles prisons	Travaux initiés pour la construction de trois nouvelles prisons (Croix des Bouquets, Fort-Liberté, et Gonaïves)	Trois nouvelles prisons construites et équipées (Croix-des-Bouquets, Fort-Liberté et Gonaïves) permettant de décongestionner les prisons existantes et les commissariats, desservir les instances judiciaires, et créer 1004 places additionnelles	Travaux initiés pour la construction de 4 prisons régionales (Ouest, Sud, Nord et Centre Artibonite) visant la création de 5000 places additionnelles en 2012	Travaux en cours pour la construction de 4 prisons régionales (Ouest, Sud, Nord et Centre Artibonite) visant la création de 5000 places additionnelles en 2012.
-----------------------------------	---	--	---	---

Budget 2007 – 2010 en \$ EU

Total	Budget 2007-2008 En \$ EU	Budget 2008-2009 en \$ EU	Budget 2007-2009 En \$ EU	Budget 2008-2010 En \$ EU	Budget 2009-2010 En \$ EU	Total 2007-2010 En \$ EU	Création de Places
Prisons Réhabilitées (11)	2,660,182	-	4,639,269	-	4,789,705	12,089,156	1,258
Prisons Reconstituées (4)	606,152	-	1,476,447	5,371,428	-	7,454,027	541
Prisons Construites (3)		-	18,228,467	-	-	18,228,467	1,004
Équipements et Matériels	627,096	1,149,738	-	-	249,211	-	-
Total	3,893,430	1,149,638	24,344,183	5,371,428	5,038,916	37,771,650	2,803

N.B. : Il reste à intégrer les interventions en matière de gestion de personnel et formation et, de prise en charge des détenus

Priorité 5 – Modernisation de la Législation

Résultats 2007-2012	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Résolution des problèmes structurels de fonctionnement au niveau de la chaîne pénale dans l'attente de la réforme complète des codes	<p>Projet de loi sur la création des nouveaux tribunaux de paix et de première instance et des nouvelles cours d'appel adopte</p> <p>Textes légaux élaborés peines alternatives aux peines de prison, remise en liberté provisoire</p>	<p>[mise en œuvre dans Priorité 3 : Accès à la Justice]</p> <p>Adoption et mise en œuvre</p>	
Ratification des instruments Internationaux	<p>Ratification par Haïti des Conventions internationales suivantes :</p> <p>La Convention des Nations Unies sur la Criminalité transnationale organisée et ses trois protocoles</p> <p>La convention des Nations Unies de 1971 sur les substances psychotropes</p> <p>La convention inter-américaine sur l'entraide judiciaire</p> <p>Décrets d'application approuvés</p>		
Simplification et harmonisation législative et refonte des codes	<p>Termes de référence élaborés pour 5 groupes de travail - Instruction Criminelle, Code Pénal, Professions Judiciaires, Assistance Légale, Délinquance Juvenile-clarifiant mandat, calendrier de travail et priorités de travail à court et moyen terme</p> <p>Groupes de Travail interdisciplinaires constitués</p> <p>Consultation avec la</p>	Mise en œuvre des priorités définies pour chaque groupe de travail en 2007-2008	

	<p>société civile à travers des séminaires de validation</p> <p>Projets de lois élaborés et soumis pour adoption parlementaire</p> <p>Groupe de travail constitué pour réviser la loi de la Police Nationale de Haïti</p> <p>Groupe de travail constitué pour identifier les priorités de révision du Code Civil et du code de procédure civile</p>	<p>Projet de Loi sur la Police Nationale d'Haïti adopte</p> <p>Projet de loi sur la propriété immobilière, la copropriété et la publicité foncière élabore et adopte</p>	
--	---	--	--

LE SECTEUR AGRICOLE ET LE MONDE RURAL

1. Introduction

La conjoncture actuelle en Haïti est fortement influencée par la hausse des prix des produits pétroliers et alimentaires sur les marchés internationaux. Les prix moyens mondiaux, selon la FAO, ont augmenté de 30% pour le maïs, de 74% pour le riz et de 130% pour le blé. Les effets sont fortement ressentis dans les pays en développement dépendant du marché mondial pour l'alimentation de la population et ayant un faible revenu moyen.

Cette augmentation rapide des prix a entraîné une détérioration du pouvoir d'achat de la population haïtienne dont le PIB per capita pour l'année 2007 est de 432\$US/habitant. Le niveau d'inflation de 9% projeté pour l'année 2008, dans une situation déjà précaire marquée par des revenus de moins de 2 \$US/jour/habitant pour environ 76% de la population (touchant 82% du monde rural) et de moins de 1\$US/jour/habitant pour 56%, n'a pu être atteint. Selon l'IHSI²⁰, l'inflation a atteint en avril 2008 le niveau de 11% en moyenne pour l'ensemble des produits importés, elle est de 16% pour les produits alimentaires et le transport correspondant à deux postes de dépenses importantes pour les ménages à faible revenu.

L'analyse approfondie de l'impact de la flambée des prix des denrées alimentaires reste encore à faire dans le pays, mais elle a indéniablement eu des effets dévastateurs de perte de revenus et en conséquence des effets négatifs sur les conditions de vie des ménages, en particulier les ménages les plus vulnérables vivant tant en milieu rural qu'en milieu urbain. D'une manière générale, la hausse des prix oblige ces ménages à consacrer une plus grande partie de leur faible revenu à des dépenses de consommation, au détriment des besoins sociaux comme la santé et l'éducation des enfants.

Aujourd'hui plus de 50% de la consommation nationale est assurée par les importations qui ont d'ailleurs doublé au cours de la période allant de 1980 à 2006. De plus, le coût des importations a presque triplé passant de 14,5 \$US/habitant à environ 40\$ actuellement. Cette situation ne fait que renforcer la perception d'un secteur agricole en délabrement et de ses difficultés à assurer l'alimentation de la population, en dépit de son poids comme principale source de revenu pour la grande majorité de la population car, fournissant de l'emploi à plus de 60% de la main d'œuvre active dans le pays.

Les émeutes d'avril 2008, marquées par des manifestations de rues dans les principales villes du pays et qui ont entraîné la chute du gouvernement, s'expliquent en grande partie par cet état de fait. Ces événements ont augmenté la visibilité internationale de la crise haïtienne et alerté et/ou interpellé les décideurs sur l'urgence de prendre les mesures appropriées mais, il faut être conscient que le fondement de la crise date de près d'un demi-siècle.

2. La crise du secteur agricole

²⁰ L'IHSI groupe les produits en quatre classes, "alimentation, boisson, et tabac", « loyer, énergie et eau » « transport » « habillement, tissus et chaussure », « santé ».

Huit cent mille exploitations familiales marchandes de faible taille (de moins d'1 ha), réparties sur plusieurs parcelles et subissant une pression de plus en plus forte pour combler la baisse croissante de revenu, caractérisent le paysage agricole haïtien.

Les tendances au cours des vingt cinq dernières années mettent en évidence la régression des indicateurs principaux comme la production agricole totale, la contribution du secteur au produit intérieur brut et la nette augmentation des importations alimentaires pour combler un déficit alimentaire croissant.

Les indices de production ont montré un net recul amorcé au début des années 80. La contribution du secteur au PIB a fortement diminué, passant de 50% au début des années 80 à environ 25% en 2007. Ce recul est en grande partie dû à la baisse du prix des matières premières sur le marché mondial, dont le café qui représentait une source importante de devises pour l'économie haïtienne. Cette baisse de revenu a impacté négativement sur tout le secteur agricole, a affecté en particulier les producteurs, les recettes de l'Etat et a réduit les possibilités de modernisation du secteur.

Après le départ de Duvalier en 1986, les gouvernements qui se sont succédé au pouvoir ont choisi de libéraliser l'économie. Ils ont pris des mesures de réduction des tarifs douaniers en 1986 qui se sont accentués en 1995. Ces mesures de libéralisation ont ainsi contribué à baisser davantage le revenu des producteurs, obligés de réduire leurs marges pour faire face à la concurrence des produits importés. Les petits producteurs livrés à cette concurrence ont dû réduire les soins culturaux en vue de baisser les coûts de production et augmenter le niveau de pression sur les ressources naturelles afin d'améliorer leur revenu. Sous l'effet combiné de ces deux éléments, la production agricole a progressivement baissé.

Il s'en est suivi un accroissement de la dépendance alimentaire du pays vis-à-vis du marché extérieur, notamment pour certaines denrées stratégiques, telle que le riz, le sucre, les œufs et la viande de poulet. Le dernier bilan alimentaire de sécurité réalisé par la CNSA fait état du poids des importations dans l'offre alimentaire nationale. Les importations couvrent près de 50 % des besoins alimentaires de la population et deviennent de plus en plus chères. Le déficit commercial pour l'année 2004 était d'environ 760 millions d'euros. (2004).

Cependant, pour mieux comprendre les dynamiques de fonds du secteur agricole il faut distinguer la situation de l'agriculture paysanne, insérée aux marchés nationaux mais dépourvue de tout moyen de production (mis à part sa force de travail), de celle de l'agriculture orientée vers l'exportation.

- Dans **le cas de l'agriculture paysanne**, l'analyse, sur un horizon suffisamment long, des indicateurs disponibles montre une tendance relativement stable du niveau de production pour bon nombre des cultures destinées à la consommation alimentaire. Cette stagnation est le résultat de deux mouvements. D'un côté on assiste à la réduction du niveau de rendement à la parcelle en raison de la diminution des investissements et de l'autre, à l'extension de l'agriculture sur de nouvelles terres couvertes initialement par des forêts et des terres considérées comme marginales. Environ 60% des terres couvertes de forêts sont converties en zones agricoles et 15% des terres cultivées (420 000 ha) proviennent des terres marginales. L'augmentation des superficies cultivées n'a pas permis de répondre à la demande alimentaire d'une population qui ne cesse d'augmenter.

Sur les 1 500 000 ha cultivés seulement 770 000 ha sont considérés cultivables, plus de 80% des terres cultivées le sont sur des terres de pentes et 85% des bassins versants du pays ont atteint un niveau élevé de dégradation. Le potentiel d'irrigation est faible et mal exploité car les systèmes d'irrigation font face à d'énormes difficultés d'entretien et de gestion. Sur les 150 000 ha de terres irriguées, moins de 60% le sont de manière effective.

L'agriculture paysanne est aussi handicapée par un faible niveau d'accumulation en raison des difficultés d'accès aux moyens de production comme le foncier et le crédit. On considère que moins d'1% du crédit formel va au secteur agricole et y arrive à des taux mensuels variant de 3 à 5%. La relance de l'agriculture paysanne est bloquée en raison des difficultés d'accès aux intrants de qualité, aux techniques de production et de lutte contre les pestes naturelles et aux capitaux frais pouvant favoriser le développement des infrastructures économiques de base.

Et pourtant, les exploitations agricoles ont démontré une capacité de réponse quand les moyens sont mobilisés. L'application de certains paquets technologiques a pu donner des résultats satisfaisants dans certains points du territoire. Par exemple, l'expérimentation de nouvelles techniques de production, incluant de nouvelles variétés résistantes à la paille noire, a pu permettre de faire passer le rendement du riz de 2 à plus de 5 tonnes à l'hectare dans la Vallée de l'Artibonite. Les techniques développées par le Projet Spécial de Sécurité Alimentaire sur certaines variétés de patate douce et la lutte biologique contre le *Cylas formicarius* ont permis d'obtenir des rendements de l'ordre de 15 tonnes/ha dans les zones d'intervention du projet (l'Artibonite et le Sud). Des technologies ont permis d'avoir des résultats dans la culture de l'igname grâce à la multiplication des « semences » d'ignames par la technique de mini set.

- La situation est différente pour ce qui concerne **l'agriculture industrielle et d'exportation**. Dans le cas des cultures comme la canne à sucre et le café, la production en valeur en 2004 ne représentait plus respectivement que 40% et 60% du niveau de 1980. La baisse de la production a été significative au point qu'Haïti est passé de la situation d'exportateurs de sucre pour devenir aujourd'hui un importateur net, avec un volume d'importations de 180.000 tonnes en 2006.

Dans le cas des filières avicole et rizicole, la production nationale a aussi baissée de manière significative. La production de riz de 1980 à nos jours est passée de 200 000 TM à 105 000 TM, alors que les importations ont augmenté de manière exponentielle sous l'effet du changement des modes de consommation. La consommation de riz est passée de 19 kg/habitant/jour pour atteindre le niveau de 188 kg/habitant//tête. Les importations de produits avicoles ont enregistré des augmentations exponentielles. Les importations de poulets sont passés de 150 000 US\$ en 1994 à 5,1 million US\$ en 1995 pour se stabiliser autour de 15 million US\$ à partir du début des années 2000.

A la fin des années 90, de nouvelles filières, comme les fruits et particulièrement la mangue, ont pu occuper une part significative dans la commercialisation des produits d'exportation. De nouveaux acteurs ont émergé également. C'est le cas des réseaux de producteurs, de coopératives de producteurs de café, de cacao et de la mangue dont les actions dans la commercialisation et la transformation des produits comme le café, le cacao et les fruits ont eu des résultats mitigés en terme de part de marché et satisfaisant en terme d'augmentation de revenu des producteurs et de rapport entre les acteurs au sein de ces filières.

3. Les politiques sectorielles et macroéconomiques

Au cours des années 80, la stratégie gouvernementale pour le secteur agricole était de promouvoir les cultures d'exportation comme le café, le cacao, la mangue.... et d'approvisionner les villes en produits alimentaires d'importation.

En ce sens, les mesures d'ouverture commerciale et de réduction des barrières à l'exportation adoptées en 1986, étaient cohérentes avec les choix de politiques. Pour le riz, comme pour beaucoup d'autres produits agricoles, le tarif douanier est passé de 55% avant 1986 pour atteindre le niveau de 3% en 1995 correspondant au retour à l'ordre constitutionnel et à l'arrivée des 20 000 marines Nord Américains. Les dernières mesures prises en 1995 ont porté le tarif moyen douanier à 2,9% et permis à plus de 67% de produits importés d'entrer sur le territoire haïtien sans droit de douane.

La politique commerciale et monétaire visait l'entrée massive sur le marché national des produits alimentaires à bas prix et le contrôle du niveau d'inflation, de manière à ne pas détériorer le pouvoir d'achat des ménages urbains. Cependant, parallèlement, aucun investissement significatif n'a été fait en vue d'augmenter la productivité et la compétitivité dans le secteur agricole, ce qui a donc bloqué les chances de saisir les opportunités ouvertes sur le marché d'exportation. On a ainsi assisté à la détérioration progressive de la balance commerciale, les recettes d'exportation ne couvrant désormais plus qu'environ un tiers des importations.

Pour faire face au niveau élevé d'inflation, atteint au cours des années 1988 et 1989, la Banque centrale d'Haïti (BRH) a décidé de libéraliser le taux d'intérêt et a ainsi rendu inaccessibles les capitaux pour les investissements productifs et pour le secteur agricole en particulier. Les chances de modernisation de ces secteurs sont ainsi compromises. La politique monétaire, soutenue par l'afflux régulier des remises des émigrants (les transferts de la diaspora haïtienne contribuent pour environ un tiers à la formation du PIB), a de son côté induit la surévaluation réelle de la gourde vis-à-vis du dollar américain et du peso dominicain. Ce qui a érodé davantage le niveau de compétitivité des productions locales sur le marché domestique.

La réduction des tarifs douaniers a entraîné une modification dans les recettes publiques tant dans la contraction que dans la structure des recettes. La capacité d'intervention de l'Etat a été affaiblie dans toutes les sphères sociales et économiques du pays et en particulier dans le secteur agricole.

Le Ministère de l'Agriculture (MARNDR) a désormais des capacités extrêmement réduites de recherche, d'aménagement et de construction des infrastructures économiques, de gestion des ressources hydriques, de contrôle phytosanitaires, lesquelles sont essentielles pour une agriculture visant à développer son potentiel productif aussi bien pour les produits de grande consommation (le riz, des tubercules, le maïs, des plantains, des haricots), que pour les produits destinés à l'exportation (les mangues, le café, l'igname jaune). Le budget national alloue en effet moins de 4% de ses ressources au secteur agricole, dont plus de 80% est absorbé par les salaires, alors que moins de 3% des dépenses totales d'investissement du Gouvernement Haïtien vont à l'agriculture. A ces contraintes s'ajoute la faible capacité d'absorption, vu que le taux d'exécution des dépenses d'investissement au niveau du secteur demeure assez faible. Des ressources allouées par des partenaires de la coopération externe sont disponibles mais connaissent des retards énormes à se traduire en actions concrètes, en absence d'une vision globale permettant d'exprimer des orientations stratégiques et d'opérer un ensemble d'arbitrages concernant les questions essentielles auxquelles est confronté le secteur (sécurité du foncier, crédit rural, encadrement technique, etc....).

Les contraintes institutionnelles, qui entravent la modernisation et l'intensification de la production agricole, sont non seulement liées aux faiblesses de l'administration centrale, mais concernent aussi les partenaires tels que les Organisations Non Gouvernementales, les associations de producteurs. Leur inefficacité est souvent liée à des mécanismes de gestion désuets, à une connaissance imparfaite tant ses normes techniques que du milieu.

4. Plan de réponse du gouvernement face à la vie chère

La crise de l'agriculture haïtienne date de plus d'une trentaine d'années. Les événements d'avril, en mettant dramatiquement en évidence la dégradation du pouvoir d'achat des ménages incapables de faire face aux dernières hausses du prix du pétrole et à la flambée des prix agricoles sur le marché mondial, n'ont fait qu'exposer sur la scène nationale et internationale les déséquilibres structurels qui affectent l'économie haïtienne et plus particulièrement le monde rural.

Sous la contrainte des facteurs exogènes, notamment la dépendance énergétique, handicapées par des crises politiques récurrentes, confrontées à une expansion démographique importante et à un exode rural massif, les autorités nationales ont souvent privilégié les mesures de politique économique à court terme, en se désintéressant des potentialités éventuelles offertes par le secteur agricole, dont les capacités de réponse sont partiellement amoindries face à la crise actuelle.

Dans la conjoncture actuelle, marquée de plus par l'incertitude politique de la formation d'un nouveau gouvernement, les plans de réponse élaborés et les premières mesures mises en place ont visé globalement à contrer les effets de la crise alimentaire en cherchant notamment à réduire le prix des produits alimentaires de base, augmenter le pouvoir d'achat de la population en généralisant le recours aux chantiers à haute intensité de main d'œuvre et en prenant en charge la sécurité alimentaire des plus démunis (cantines scolaires).

Les PTF notamment bilatéraux et les agences de financement multilatérales, ont surtout apporté une aide d'urgence (supplément d'aide alimentaire, appui budgétaire, appui au travers des ONG ou des agences du SNU), d'ailleurs encore insuffisante par rapport aux besoins exprimés, mais les annonces d'appui et positionnement concernant les actions structurantes et l'appui aux investissements à moyen et long terme pour supporter le DSNCRP ont dû être différées.

Une réflexion nouvelle s'organise néanmoins et le plan de réponse vise aussi la relance de la production agricole nationale afin de réduire, à termes, le niveau de dépendance alimentaire et la perte de devises liées aux importations des produits alimentaires.

L'analyse des différents programmes conçus en vue de faire face à la hausse des coûts de la vie permet de les classer en deux groupes. Dans le premier, on rangerait ceux qui ont un caractère d'urgence tel que le programme élaboré par le Ministère des Travaux Publics, des Transports et des Communications (MTPTC) pour un montant de 42.9 millions de dollars US et le programme de subvention de la consommation alimentaire nationale élaboré par la Présidence chiffré à 29 millions de dollars. Dans le second on pourrait considérer ceux qui, tout en ayant au moins partiellement un effet à court terme, s'inscrivent fondamentalement dans la durée. C'est le cas pour le plan de relance de la production nationale conçu par le Ministère de l'agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), totalisant 212 millions de dollars et celui de la Coordination Nationale pour la Sécurité Alimentaire (CNSA) s'élevant à 116 millions \$ US, élaboré comme éléments de réponse à l'insécurité alimentaire

Les mesures relevées dans ces différents plans peuvent se résumer ainsi:

1. **La subvention de la consommation nationale**, déclinée en deux types d'actions : a) des actions ciblées permettant de toucher les jeunes et les étudiants à travers les cantines scolaires
b) des actions à porte plus générale visant à faire baisser le prix du riz et d'autres aliments de base.

La Présidence a, en la circonstance, initié une négociation avec trois des plus gros importateurs du marché rizicole en Haïti et a fait avec eux des arrangements pour baisser de 8 dollars le prix de vente du sac de riz de 100 kg, en le faisant passer de 51 à 43 dollars US. II

est prévu d'autres actions complémentaires auprès des banques commerciales afin de prémunir le pays contre l'escalade des prix des produits alimentaires sur le marché mondial et garantir l'achat pour les prochains mois. Des négociations de même nature ont été aussi conduites par l'Etat avec d'autres intervenants dans les sous-secteurs de la farine, du ciment et des huiles essentielles.

2. **Les travaux à haute intensité de main d'œuvre** prévoyant le curage de canaux d'irrigation et de drainage, l'aménagement de bassins versants, le traitement de ravines, le balayage et nettoyage des rues, la réhabilitation/l'entretien de routes, la correction des berges et la construction d'ouvrage de rétention.
3. **La relance de la production nationale et agricole** en intervenant sur un ensemble de facteurs tels que;
 - La mécanisation, la transformation, l'encadrement pour une meilleure utilisation des intrants. Des négociations ont été engagées avec des pays producteurs d'engrais tels le Venezuela, le Canada et les Etats-Unis afin d'obtenir des prix préférentiels pour l'achat des 15000 tonnes d'engrais pour répondre à la demande nationale ;
 - La construction et la réhabilitation d'infrastructures rurales productives: systèmes d'irrigation, lacs collinaires, citernes ;
 - La construction des infrastructures de stockage ;
 - Le programme de développement de l'élevage (avicole et porcin) et d'appui à la production d'aliments pour le bétail ;
 - La recapitalisation de du secteur pêche ;
 - La mobilisation du capital frais pour le financement de la relance de la production agricole ;
 - Un appui institutionnel aux structures responsabilisées dans la coordination et dans la mise en œuvre de ces actions.

La conférence de Madrid de juillet 2008, bien que n'ayant pas comme objectif d'atteindre des conclusions opérationnelles, a permis de consolider les analyses et de jeter les bases d'une coordination des différentes initiatives entreprises jusqu'ici.

5. Conclusion

Haïti, comme c'est le cas pour beaucoup de pays en développement, est entrain de subir les conséquences des profonds déséquilibres du marché mondial traduits par la hausse des produits pétroliers, le renchérissement des produits de première nécessité etc. Le secteur agricole haïtien est au centre de ces changements. Le déficit (ou l'absence) d'articulation des politiques publiques en matière de sécurité alimentaire combiné avec l'augmentation général des prix des produits alimentaires de base sont sur le point de mettre l'Etat et la société en péril.

Il est impératif que des efforts soient développés pour aider le secteur agricole à faire face à cette crise et à jouer le rôle qui lui revient. Il sera également essentiel que les activités de relance de la production agricole soient progressivement soutenues par des politiques appropriés en matière économique, commerciale et fiscale, intégrant les objectifs de moyen terme dans la perspective poursuivie par la stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté (SNCRP).

Le défi aujourd'hui est d'arriver à une augmentation substantielle de la production et d'alléger le niveau de pauvreté en milieu rural en :

- Consolidant les avantages comparatifs sur les produits destinés au marché intérieur et d'exportation, tels que la mangue, le café, le cacao, les huiles essentielles et la pêche ;

- Sécurisant puis en augmentant la production des produits de grande consommation, considérés stratégiques comme le riz, le haricot, la banane plantain, les œufs et la volaille ;

Ces efforts pourraient permettre d'atteindre des résultats concrets moyennant des investissements significatifs dans les zones ciblées par les autorités du pays (Vallée de l'Artibonite, Nord-Ouest, Plateau Central, Plaine des Cayes...) orienté vers

- La construction d'infrastructures rurales (système d'irrigation, DCP, piste, structures de stockage, citernes,...),
- La mobilisation des appuis aux filières porteuses (exportation ou marché local) à travers des subventions et des aides à la transformation (amélioration de la qualité des produits) et à la mise en marché,
- La consolidation de l'amont de la production (intran, crédit, gestion des ressources naturelles),
- Le renforcement des organisations paysannes du secteur et la formation des acteurs.

L'approche retenue par l'administration privilégiant la construction et la réhabilitation des infrastructures routières et économiques en général, facilitant l'accès aux marchés, s'accorde bien avec la logique de relance de la production nationale. La combinaison infrastructure routière/production agricole devrait constituer un véritable levier pour le développement économique des principales régions du pays. Elle offrirait la garantie d'améliorer la sécurité alimentaire et les conditions de vie en général en s'adressant aux questions fondamentales liées aux revenus, aux relations commerciales, aux relations intersectorielles etc., dans une dynamique de lutte contre la pauvreté.

Enfin, le succès de tels investissements ou de telles actions est lié à la capacité du MARNDR à coordonner les actions mises en œuvre dans le secteur agricole et dépend fortement d'un MARNDR renforcé tant au niveau opérationnel qu'institutionnel. Ce renforcement doit passer par la rédaction et la validation du document en préparation sur la stratégie nationale de développement de l'agriculture qui vise à doter le pays d'un document de référence pouvant guider la formulation des plans et des actions spécifiques de développement du secteur.

A défaut d'un document définitif de politique sectorielle agricole, le gouvernement d'Haïti peut prévaloir disposer de deux textes pouvant pour l'instant servir de référence en la matière. Il s'agit d'une part du récent document de stratégie de réponse à la crise alimentaire, dont une esquisse a été présentée récemment à Madrid, et du "Document National de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté" (DNSCRP) dont la synthèse est assortie de matrices sectorielles, notamment celle du secteur agricole et du développement rural qui définit les priorités pour les trois prochaines années.

Liste des abréviations

AB	aide budgétaire
ACICI	Accord instituant l'Agence de coopération et d'information pour le commerce international
ACP (pays)	Afrique, Caraïbes, Pacifique
AEC	Association des Etats de la Caraïbe
AL	Amérique Latine
AMOCCI	appui à la mise en œuvre du cadre de coopération intérimaire
ANAMAH	Association Nationale des Magistrats Haïtiens
ANE	acteur non étatique
APE	Accord de Partenariat Economique
AT	assistance technique
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BID / IDB	Banque Interaméricaine de Développement
BON	Bureau de l'Ordonnateur National
BRH	Banque de la République d'Haïti
CARICOM	Caribbean Community
CARIFORUM	Forum des États ACP des Caraïbes
CARLI	Comité des Avocats pour le Respect des Libertés Individuelles
CBI	Caribbean Basin Initiative
CCI	Cadre de Coopération Intérimaire
CDB	Caribbean Development Bank – Banque de Développement des Caraïbes
CE	Commission Européenne
CEDH	Centre Œcuménique des Droits de l'Homme
CEP	Conseil Electoral Provisoire / Permanent
CICR	Comité International de la Croix-Rouge
CLIO	Comité de Liaison des ONG
CNIGS	Centre national de l'information géo-spatiale
CNSA	Coordination Nationale pour la Sécurité Alimentaire
CONATE	Conseil National de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
CONHANE	Conseil Haïtien des Acteurs non Etatiques
CSP / DSP	country strategy paper
DCE	Délégation de la Commission Européenne
DDR	Désarmement, Démobilisation et Réintégration
DGI	Direction Générale des Impôts
DG Trade	Direction Générale de la Commerce (CE)
DSNCRP	document stratégique de réduction de la pauvreté
DSP / CSP	document de stratégie du pays
ECHO	Direction Générale de l'Aide Humanitaire (CE)
EIE	étude d'impact environnemental
EM	états membres
EPA	réforme de l'eau potable et assainissement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FED	Fonds Européen de Développement
FER	Fonds d'Entretien Routier

FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire International
GARR	Groupe d'Appui aux Rapatriés et Réfugiés
HIPC/PPTE	pays pauvres très endettés
HSI	Haïti Solidarité Internationale
IDH	indice de développement humain
IFDA	Fondation Internationale pour un autre Développement
IHRAD	Institut Haïtien pour le Recherche et Développement
IHSI	Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique
LIBOR	taux d'intérêt sur le marché international
LRRD	lien entre réhabilitation et développement
MARNDR	Ministère de l'agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural
MDRI	Initiative Multilatérale pour l'Effacement de la Dette
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation d'Haïti
MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
MTPC	Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OEA	Organisation des Etats Américains
OI	organisation internationale
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OIT / ILO	Organisation International de Travail
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	objectifs du millénaire pour le développement
OMD	Organisation Mondiale des Douanes
OMM	Organisation Météorologique Mondiale
OMT	Organisation Mondiale du Tourisme
ON	Ordonnateur National
ONG	organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OPC	Office de Protection du Citoyen
OPEC	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
PAE	Plan d'Action de l'Environnement
PARQE	programme d'amélioration de la qualité de l'éducation
PIB	produit intérieur brut
PIN	programme indicatif national
PMA	pays moins avancé
PNEF	plan national d'éducation et de formation
PNGRD	plan national de gestion des risques et désastres
PNH	Police Nationale d'Haïti
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRIMA	programme de renforcement du milieu des affaires
RNDDH	Coalition Nationale pour les Droits des Haïtiens
SIDA	syndrome d'immunodéficience acquise
SISE	Système d'Inspection et de Surveillance Environnementale

STABEX	le mécanisme de financement compensatoire de la CE destiné à stabiliser les recettes d'exportation des États ACP
TEP	tonnes équivalent pétrole
UE	Union Européenne
UGP	Unité de Gestion de Programme
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UTSIG	Unité Technique du Système d'Information Géographique
VIH	virus de l'immunodéficience humaine
ZLEA	Zone de Libre-échange des Amériques

88 201